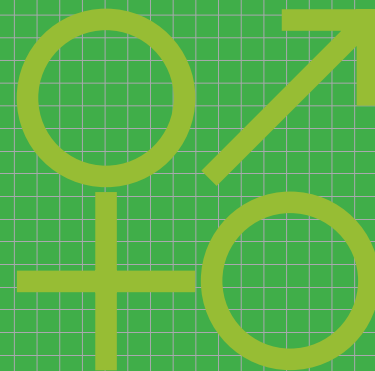




Femmes et hommes en Belgique

statistiques et indicateurs de genre

édition 2006



INSTITUT
POUR L'ÉGALITÉ
DES FEMMES
ET DES HOMMES



**Éditeur:**

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
T 02 233 42 65 - F 02 233 40 32
egalite.hommesfemmes@meta.fgov.be
www.iefh.fgov.be

Rédacteur:

SEIN, Instituut voor Gedragwetenschappen
Universiteit Hasselt, Campus Diepenbeek
Agoralaan, bâtiment D
3590 Diepenbeek
T 011 26 86 74 – F 011 26 86 79
sein@uhasselt.be
www.uhasselt.be/sein

Auteurs:

Tom Kuppens
Nico Steegmans
Marjan Van Aerschot
Stephanie Poot
Prof. dr. Mieke Van Haegendoren

Lay-out et impression:

Gevaert Graphics

Rédaction finale:

Hildegard Van Hove

Éditeur responsable:

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Numéro de dépôt: D/2006 10.043/5

COLOPHON

sommaire

Sommaire	3
Introduction	5
Remerciements	6
CHAPITRE 1: Population	7
1.1 Structure d'âge et perspectives	9
1.2 Ménages et noyaux familiaux	15
CHAPITRE 2: Migration	19
2.1 Immigration	21
2.2 Demandes d'asile	25
CHAPITRE 3: Travail rémunéré	27
3.1 Population en âge de travailler (15-64 ans)	29
3.2 Ségrégation sur le marché du travail	35
3.3 Travail à temps partiel et contrats temporaires	47
CHAPITRE 4: Esprit d'entreprise	53
CHAPITRE 5: Revenu	63
5.1 L'écart salarial	65
5.2 L'écart de pension	69
CHAPITRE 6: Pauvreté	71
CHAPITRE 7: Formation	77
7.1 Niveau d'études des Belges	79
7.2 Apprentissage tout au long de la vie	81



sommaire

CHAPITRE 8: Participation à la science et la technologie	85
8.1 Société de l'information	87
8.2 Femmes dans la recherche et le monde académique	89
CHAPITRE 9: Conciliation vie professionnelle/familiale	95
9.1 Crédit temps	97
9.2 Interruption de carrière	99
9.3 Congés thématiques	101
CHAPITRE 10: Processus décisionnel	105
10.1 Pouvoir politique	107
10.2 Pouvoir judiciaire	115
10.3 Autres instances décisionnelles	117
CHAPITRE 11: Santé	123
11.1 État de santé	125
11.2 Consommation d'alcool, de tabac et de drogues	133
11.3 Santé sexuelle	137
11.4 SIDA et VIH	143
CHAPITRE 12: Violence et criminalité	149
Index	156
Bibliographie	159
Sites Web consultés	165

Pourquoi l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes recherche-t-il les différences ?

Nous y sommes tous confrontés quotidiennement : en 2006, il subsiste de nombreuses différences entre la situation des femmes et des hommes. Les femmes prennent plus souvent soin des autres. Les hommes font plus de sport, mais ils fument et boivent plus aussi. Malgré le mouvement d'émancipation des dernières décennies, les femmes "au sommet" restent une exception. Les femmes créent moins facilement leur propre entreprise. Les hommes font plus souvent de la prison. À travail égal, les hommes gagnent toujours plus.

Quelle est l'importance des différences entre les hommes et les femmes et comment évoluent-elles ? La présente brochure reprend les chiffres concrets de domaines divers : population, migration, travail, revenu, pauvreté, formation, conciliation de la vie professionnelle et familiale, processus décisionnel, santé, violence et criminalité.

Les différences des chiffres concernant les femmes et les hommes peuvent avoir des significations diverses. Elles peuvent épingler une situation différente dont la politique doit tenir compte. Elles peuvent également indiquer une inégalité de traitement contre laquelle il faut intervenir. À ce titre, les chiffres peuvent faire apparaître des défis pour la politique. Ils permettent aussi de se faire une idée de l'évolution, permettant d'évaluer les récents développements.

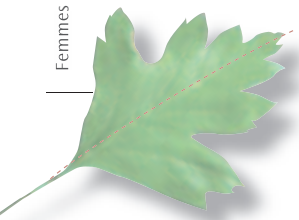
Les chiffres ne sont pas toujours éloquentes. Au besoin, nous y avons ajouté quelques explications. Bien qu'il y ait pléthore de statistiques en Belgique, l'étude du SEIN a également épinglé des lacunes. Les données ne sont pas toujours ventilées par sexe. Les données ne sont pas systématiquement recueillies pour certains domaines ou on ne dispose pas de chiffres récents.

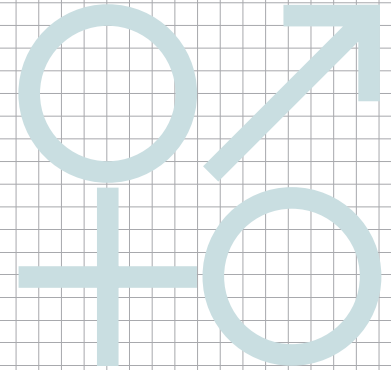
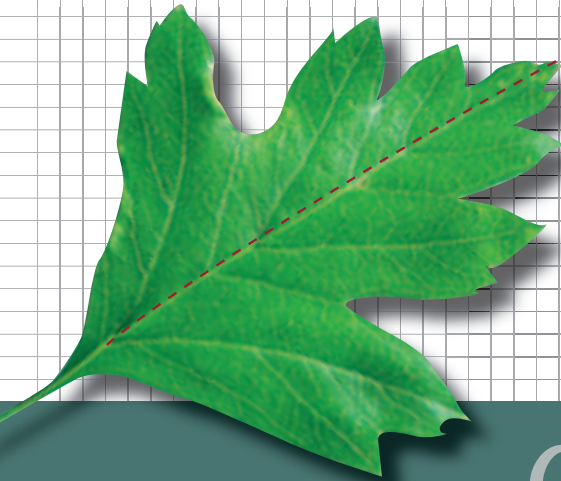
Cette brochure a un double objectif. D'une part, nous voulons offrir aux responsables politiques les informations nécessaires. D'autre part, nous voulons donner à tout le monde la possibilité de se faire une idée claire de la situation des femmes et des hommes en Belgique en 2005.



remerciements

Nous adressons nos remerciements particuliers aux membres du comité d'accompagnement, plus précisément à Alexandra Adriaenssens, Annie Cornet, Silvie Di Turi, Margarida Freire, Fatima Jalali, Nicole Malpas, Godelieve Masuy-Stroobant, Valérie Mathot, Herlindis Moestermans, Aziz Naji, Veerle Pasmans, Saskia Ravesloot, Agna Smisdom, Sabine van de Gaer, Hildegard Van Hove, Pascale Vielle, Marie-Noëlle Vroonen-Vaes et Marijke Weewauters. Cette publication n'aurait pas été possible non plus sans la collaboration des personnes de contact auprès des différents services publics fédéraux. Pour le SPF Economie, la Direction générale Statistique et Information économique, il s'agit d'Els Bauwens, Yvette Charlier, Kim Derwae, Jean Frans, Anja Termote, Vicky Truwant, Paul Vanherck et Angèle Van Hove ; au service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, de Tom Bevers et Martine Vancorenland ; au service public fédéral Justice, d'Erwin De Causemaecker et Walter De Pauw ; au service public de programmation Intégration sociale, de Jan De Coninck ; pour l'institut scientifique de Santé publique, d'Ann Defraye ; pour l'Office national de l'emploi, de Sonia Deloore ; pour le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, de Frank De Neve et pour la Politique scientifique fédérale, de Ward Ziarko. Geraldine Reymenants et Françoise Goffinet qui ont relu le texte et sa traduction. Sophie Matkava et Liesbet Vanhollebeke ont corrigé les épreuves.





7

Population

chapitre 1



TABLEAU 1:

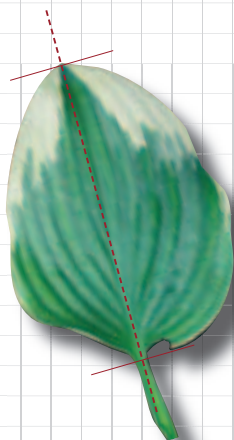
Nombre et part des femmes et des hommes par classe d'âge, population totale au 01.01.2004²

Classe d'âge	Nombre			Pourcentage		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
0-14	878.838	918.601	1.797.439	48,9	51,1	100,0
15-64	3.386.294	3.432.568	6.818.862	49,7	50,3	100,0
65+	1.044.113	736.007	1.780.120	58,7	41,3	100,0
Total	5.309.245	5.087.176	10.396.421	51,1	48,9	100,0

TABLEAU 2:

Part des femmes et des hommes par groupe d'âge, 2005³

		2005		
		Hommes	Femmes	Total
Moins de 20 ans		51,1	48,9	100,0
De 20 à 39 ans		50,5	49,5	100,0
De 40 à 59 ans		50,2	49,8	100,0
De 60 à 79 ans		45,6	54,4	100,0
De 80 à 95 ans		32,9	67,1	100,0
95 ans et plus		15,5	84,5	100,0
Total		48,9	51,1	100,0



1.1 Structure d'âge et perspectives

La Belgique compte un peu plus de femmes que d'hommes, parce que les femmes vivent plus longtemps, en moyenne. Les hommes sont majoritaires parmi les jeunes, tandis que les femmes sont prépondérantes parmi les personnes les plus âgées. *(tableau 1)*

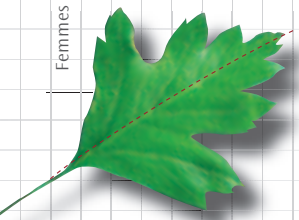
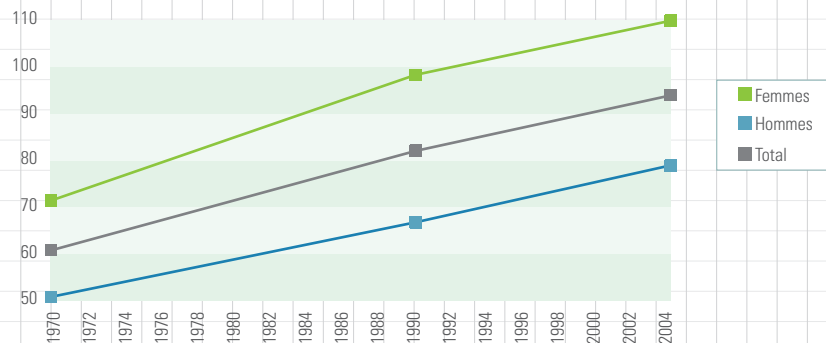
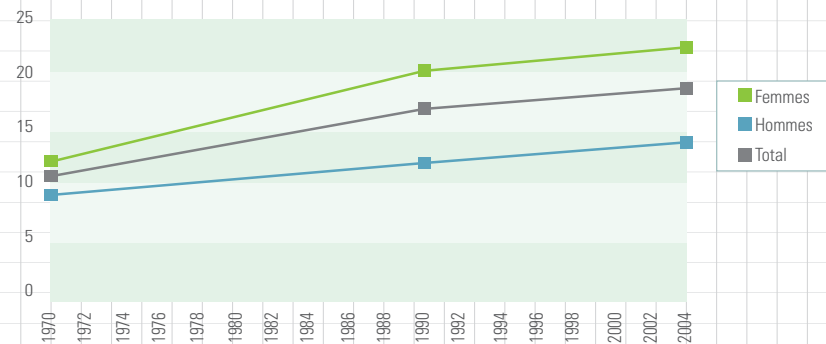
Chaque année, il naît un peu plus de garçons que de filles. Cette proportion est la même partout : pour 100 filles, il naît 105 garçons. Mais les hommes meurent généralement plus jeunes que les femmes. De ce fait, les femmes sont majoritaires dans les tranches d'âge de 60 ans et plus. Le groupe d'âge de 80 à 99 ans se compose même à deux tiers de femmes. Plus de femmes que d'hommes deviennent centenaires. La quotité des femmes parmi les personnes âgées de 95 ans et plus est de quelque 84,5 %. *(tableau 2)*

Ces prochaines décennies, l'espérance de vie des hommes augmentera plus rapidement que celle des femmes. De ce fait, la quotité des hommes dans les groupes d'âge plus âgés ne cessera d'augmenter. On prévoit par exemple que la part des centenaires masculins doublera entre 2010 et 2050, passant de 12,2 % à 26,3 % du nombre total de centenaires.

¹ La principale source de données statistiques est la Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE) du service public fédéral Économie – mieux connue sous son ancienne appellation Institut national de statistique (INS).

² Source: SPF Économie, DGSIE, Statistiques de population.

³ Source: Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie, Ecodata (compilation SEIN).

**GRAPHIQUE 1:**Proportion en pourcentage du nombre des 60 ans et plus par rapport au nombre de jeunes, 1970/1990/2004 ⁴**GRAPHIQUE 2:**Proportion en pourcentage du nombre de 80 ans et plus par rapport au nombre de 60 ans et plus, 1970/1990/2004 ⁵

Nous parlons de **vieillesse** quand la part des plus âgés augmente dans la population totale. On parle même de **double vieillissement** si, dans le groupe des plus âgés, la part des personnes de 80 ans et plus s'accroît. Les graphiques 1 à 4 pour montrent que la population belge vieillit et connaît une baisse de natalité. La **dénatalité** signifie que le nombre de jeunes baisse en raison de la baisse du taux de natalité.



Au 1er janvier 2004, le groupe des 60 ans et plus comptait 1.294.647 femmes et 973.644 hommes, soit respectivement 24,4 % de la population totale féminine et 19,1 % de la population totale masculine. Pour quelque 100 filles de moins de 20 ans, il y avait déjà plus de 109 femmes de plus de 60 ans, tandis que pour 100 jeunes hommes, il y avait 79 hommes de 60 ans et plus. Par rapport à 1970 et 1990, on note une forte augmentation du nombre de femmes et d'hommes âgés par rapport au nombre de jeunes. (*graphique 1*)

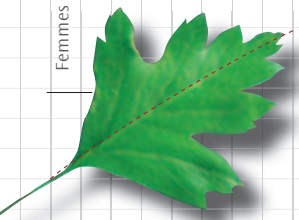
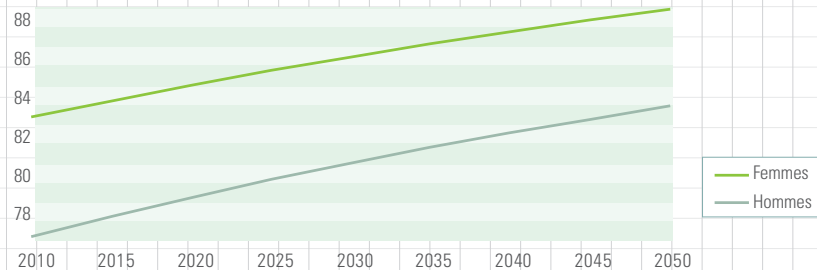
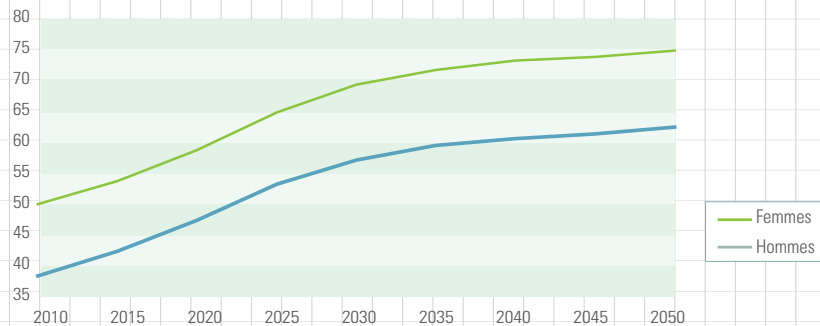
Dans le groupe des plus âgés en outre, la part des personnes très âgées, de 80 ans et plus, augmente fortement. Chez les femmes, les 80 ans et plus totalisent déjà 22,5 % du nombre total des personnes âgées. (*graphique 2*)

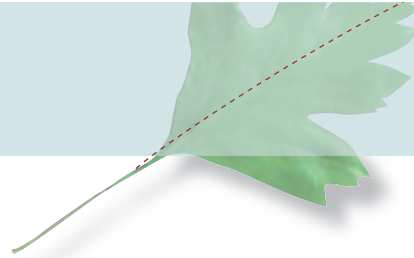
En 30 ans, la proportion de femmes de 80 ans et plus dans la population féminine totale a plus que doublé, passant à 5,5 % en 2004 (venant de 2,6 % en 1970). Chez les hommes, ce pourcentage passe de 1,6 % à 2,7 %.

D'après les perspectives de population élaborées par le Bureau du plan et la Direction générale Statistique et Information économique, l'espérance de vie continuera à augmenter. En 2050, l'espérance de vie à la naissance devrait être de 83,9 ans pour les hommes et 88,9 ans pour les femmes. (*graphique 3*)

4 Source: SPF Économie, DGSIE, Statistiques de population, brochure 'Population totale et belge au 1er janvier' (compilation SEIN).

5 Source: SPF Économie, DGSIE, Statistiques de population, brochure 'Perspectives de population 2000-2050' (compilation SEIN).

**GRAPHIQUE 3:**Perspectives d'espérance de vie à la naissance, 2010-2050⁶**GRAPHIQUE 4:**Perspectives concernant la dépendance des personnes âgées (proportion du nombre de 60 ans et plus par rapport au nombre de 20 à 59 ans), 2010-2050⁷



1

Population

Le vieillissement de la population conduit à une plus grande dépendance. Au 1er janvier 2004, le nombre de personnes en âge d'activité professionnelle était de 6.818.862 en Belgique, dont 3.386.294 femmes et 3.432.568 hommes. Au total, ils représentent 65,6 % du total des 10.396.421 habitants.



En guise d'indicateur de la dépendance, on calcule la proportion de la population dans les tranches d'âge généralement dépendantes (0 à 19 ans et 60 ans et plus) par rapport à la population des tranches d'âge qui exercent généralement une activité professionnelle (20 à 59 ans). Dans la mesure où l'âge de la retraite est fixé à 65 ans, la limite de 60 ans n'est pas tout à fait correcte.

Le service Démographie de la Direction générale Statistique prévoit que d'ici 2010, la proportion des 60 ans et plus, par rapport aux 20 à 59 ans, sera respectivement de 50,0 % pour les femmes et 38,3 % pour les hommes. En 2050, ce pourcentage devrait atteindre 75,2 % pour les femmes et 62,7 % pour les hommes. La dépendance des personnes âgées continuera donc d'augmenter au moins jusqu'en 2050. Le degré de dépendance est plus élevé pour les femmes que pour les hommes et le restera encore un certain temps.
(graphique 4)

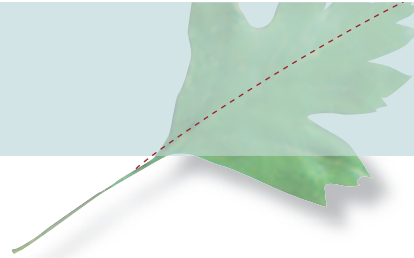
6 Source: SPF Économie, DGSIE, Statistiques de population, brochure 'Perspectives de population 2000-2050' (compilation SEIN).

7 Source: SPF Économie, DGSIE, Statistiques de population, brochure 'Perspectives de population 2000-2050' (compilation SEIN).

TABLEAU 3:

Évolution de la répartition des ménages privés selon le type, 1991-2005⁸

Nature des ménages	Pourcentage					
	1991	2001	2002	2003	2004	2005
Ménages non familiaux						
- hommes isolés	11,8	14,2	14,5	14,8	15,1	15,3
- femmes isolées	16,6	17,4	17,5	17,6	17,6	17,7
- personnes qui ne constituent pas des noyaux familiaux	3,0	4,7	4,9	5,1	5,3	5,5
Ménages de 1 noyau familial						
- couples sans enfants	22,9	22,1	21,9	21,7	21,5	21,4
- couples avec enfants non mariés	35,7	29,4	28,6	27,7	26,9	26,2
- pères avec enfants non mariés	1,8	2,8	3,0	3,2	3,4	3,6
- mères avec enfants non mariés	7,3	8,6	8,8	9,1	9,3	9,5
Ménages de 2 noyaux familiaux ou plus	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0



1.2 Ménages et noyaux familiaux ◀

La subdivision en types de ménages dans les chiffres de population n'est pas vraiment évidente. Un noyau familial se définit de façon limitée comme les personnes mariées et/ou ayant une relation parent/enfant. Les ménages privés sont dès lors répartis en trois types. Les ménages non familiaux sont les isolés, les cohabitants non mariés ou sans relation de descendance directe (des 'personnes qui ne forment pas des noyaux familiaux'). Les ménages d'un seul noyau familial sont les couples avec et sans enfants, ainsi que les parents isolés. Enfin, il y a les ménages composés de plusieurs noyaux familiaux. Cela signifie que, outre une première cellule familiale, au moins un autre groupe, ayant des liens conjugaux ou de descendance, compose le ménage. Il s'agit notamment des 'familles de trois générations' (couple, enfants mariés, petits-enfants), deux familles monoparentales dont les parents vivent ensemble mais ne sont pas mariés, etc. (*tableau 3*)

Outre les ménages privés, il existe aussi des ménages collectifs comme les communautés religieuses, les maisons de retraite, les prisons, etc. Ils ne sont pas repris dans le tableau.

Le 1er janvier 2005, il y avait 4.439.652 ménages en Belgique. En moyenne, chaque ménage comptait 2,32 personnes. En 1880, la taille moyenne d'un ménage était encore de 4,59 personnes, en Belgique, et en 1930 de 3,41 personnes. Avec le baby-boom des années d'après-guerre, la taille des ménages a augmenté. À partir de 1970, elle a une nouvelle fois diminué. C'est ce que l'on appelle le **rétrécissement de la famille**.

La réduction de la taille de la famille est attribuable notamment à la progression des ménages d'une personne. Par rapport à 1991, nous observons une augmentation, de 16,6 % à 17,7 %, de la quotité des femmes isolées.

⁸ Source: SPF Économie, DGSIE, Statistiques de population, brochures 'Ménages et noyaux familiaux' (compilation SEIN).

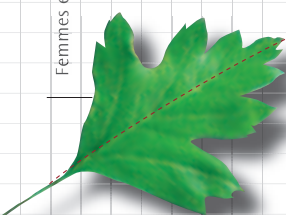


TABLEAU 4:

Nombre et pourcentage des femmes et des hommes isolés en 2005⁹

	Nombre	Pourcentage
Hommes isolés	677.957	46,3
Femmes isolées	786.672	53,7
Total	1.464.629	100,0

TABLEAU 5:

Nombre et pourcentage des femmes et des hommes dans les parents isolés en 2005¹⁰

	Nombre	Pourcentage
Hommes isolés	159.896	27,5
Femmes isolées	421.781	72,5
Total	581.677	100,0

TABLEAU 6:

Evolution de la part des femmes et des hommes parmi les parents isolés en Belgique, 1970-2005¹¹

	1970	1981	1991	1998	2005
Pères isolés	20,9	18,4	16,6	15,7	27,5
Mères isolées	79,1	81,6	83,4	84,3	72,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La part des hommes isolés augmente de 11,8 % à 15,3 %. En 2004, les femmes isolées constituent le troisième plus grand groupe de tous les types de ménages. Viennent ensuite les hommes isolés. Un peu moins de 1 sur 10, plus précisément 9,3 % des ménages sont des mères isolées avec enfants. Les pères isolés avec enfants représentent 3,4 % du nombre total de ménages. Il faut remarquer toutefois que ces chiffres sont une surestimation, dans la mesure où il n'y a pas toujours une distinction claire entre parents isolés avec ou sans 'autres' dans le ménage. (tableau 3)

Les femmes constituent la majorité des personnes isolées. Cela s'explique par le grand nombre de femmes âgées qui restent seules après le décès de leur conjoint. (tableau 4)

Les pères isolés sont minoritaires dans le groupe des parents isolés. Entre 1970 et 1998, la part des mères isolées a augmenté de plus de 5 points. Depuis 1998, la part des pères isolés progresse.¹² (tableaux 5 et 6)

En chiffres absolus, nous observons un doublement du nombre de pères isolés par rapport à 1991 : 149.177 pères isolés en 2004 pour 73.076 en 1991, une augmentation de 104,1 %. Chez les femmes, la progression est moins frappante : 409.065 mères isolées en 2004 pour 288.774 en 1991, soit une augmentation de 41,7 %. Au total, le groupe des parents isolés a augmenté de 62,2 % depuis 1991.

Sur la base de l'enquête sur les forces de travail, le Bureau de la statistique des Communautés européennes, appelé Eurostat, a calculé que les familles monoparentales représentaient 18 % de tous les ménages avec enfants en 2004. Les parents de 31 % des enfants nés en 2003 n'étaient pas mariés.¹³



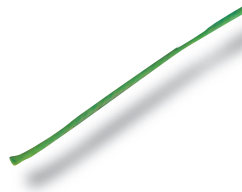
9 Source: SPF Économie, DGSIE, Statistiques de population, brochures 'Ménages et noyaux familiaux' (compilation SEIN).

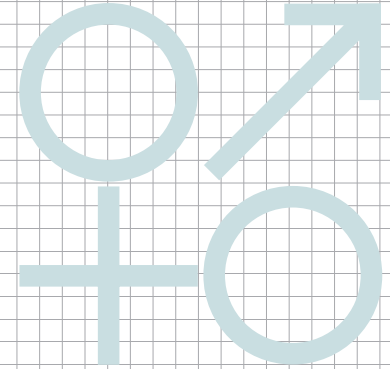
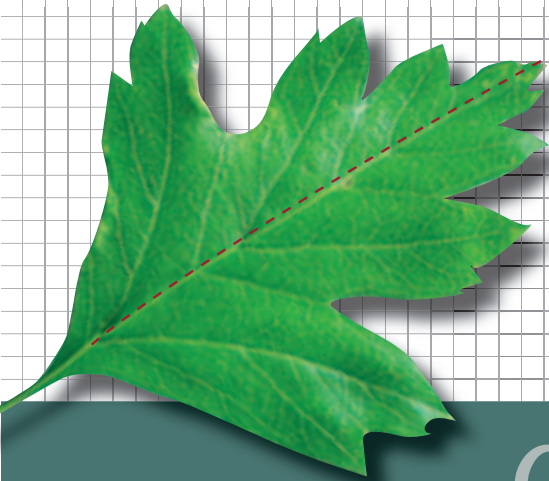
10 Source: SPF Économie, DGSIE, Statistiques de population, brochures 'Ménages et noyaux familiaux' (compilation SEIN).

11 Voir également: N. Steegmans, E. Valgaeren et M. Van Haegendoren (2001). *Mannen en vrouwen op de drempel van de 21ste eeuw. Gebruikershandboek genderstatistiek*, Diepenbeek: SEIN/ Universiteit Hasselt, p. 49.

12 Ces chiffres aussi sont une surestimation. Pour la période 1970-1991, la progression des pères isolés semble consister surtout en une augmentation du nombre de pères non mariés avec 'autres' cohabitants. Tandis que la forte majoration des mères isolées était une augmentation du nombre de mères isolées sans autres cohabitants. Les chiffres ne sont pas disponibles pour 1998 et 2005.

13 Source: Eurostat, 'The family in the EU25 seen through figures', 12 mai 2006.





Migration

chapitre 2

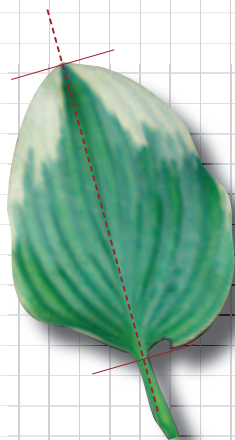


TABLEAU 7:

Evolution du nombre d'immigrants par sexe, 2000-2003¹⁵

Sexe	2000	2001	2002	2003
Femmes	34.483	38.421	41.330	42.275
Hommes	34.099	39.129	41.298	39.601
Total	68.582	77.550	82.628	81.876

TABLEAU 8:

Pourcentage de croissance annuel du nombre d'immigrants par sexe, 2000-2003¹⁵

Sexe	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Femmes	11,4	7,6	2,3
Hommes	14,8	5,5	-4,1

Ce chapitre examine la part des femmes et des hommes dans l'immigration et les demandes d'asile.



2.1 Immigration



En 2003, 81.876 personnes ont immigré en Belgique. Un peu plus de la moitié (51,6 %) de ces immigrants étaient des femmes. Le nombre d'immigrants a fortement augmenté par rapport à l'an 2000, avec une nette progression surtout entre 2000 et 2001. En 2001, le nombre de femmes immigrantes était supérieur de 11,4 % à 2000. Le nombre d'hommes immigrants était supérieur de 14,8 %. Malgré l'augmentation du nombre d'immigrants entre 2000 et 2003, le pourcentage de croissance annuel a baissé, à la fois pour les hommes et les femmes. Cela signifie que le nombre de personnes immigrées augmente moins vite au fil des années. Le nombre d'hommes immigrants a même baissé de 4,1 % entre 2002 et 2003. (*tableaux 7 et 8*)

¹⁴ Les sources de ce chapitre sont les statistiques de population de la Direction générale de la statistique et les chiffres du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA).

¹⁵ Source: SPF Économie, DGSIE, Statistiques de population, brochure 'Mouvement de la population et migrations' (compilation SEIN).

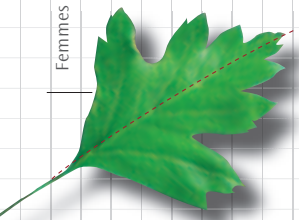
¹⁶ Source: Commissariat général aux réfugiés et apatrides - CGRA (compilation SEIN).



TABLEAU 9:

Top 10 des immigrations femmes et hommes 2003¹⁵

Top 10 des femmes			Top 10 des hommes		
Nationalité	Nombre	Pourcentage	Nationalité	Nombre	Pourcentage
Belgique	6.113	14,5	Belgique	7.000	17,7
Maroc	4.506	10,7	Pays-Bas	4.570	11,5
France	4.160	9,8	France	4.031	10,2
Pays-Bas	3.977	9,4	Maroc	3.938	9,7
Turquie	1.928	4,6	Turquie	1.900	4,8
Allemagne	1.571	3,7	Grande-Bretagne	1.379	3,5
États-Unis	1.318	3,1	Allemagne	1.371	3,5
Pologne	1.211	2,9	Italie	1.184	3,0
Grande-Bretagne	1.117	2,6	États-Unis	1.165	2,9
Italie	1.109	2,6	Portugal	1.021	2,6
Chine	874	2,2	Pologne	875	2,1
Autres	11.717	29,6	Autres	13.841	32,7
Total	39.601	100,0	Total	42.275	100,0





Immigrant n'est pas synonyme d'allochtone. Le plus grand groupe d'immigrants se compose de Belges qui rentrent au pays. Quelque 17,7 % de tous les immigrants hommes sont des Belges qui habitaient à l'étranger et sont revenus en Belgique. Parmi les femmes immigrantes, ce pourcentage est de 14,5 %.

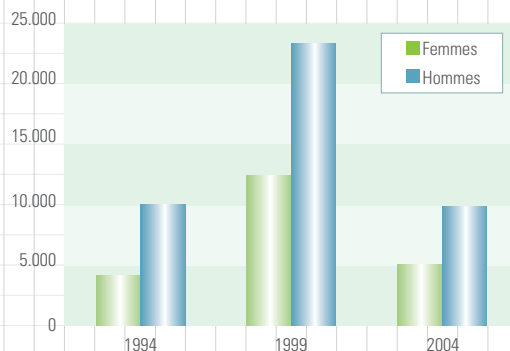


Le 'top 10' des pays d'origine diffère peu entre les hommes et les femmes. La moitié de tous les immigrants est de nationalité belge, néerlandaise, française, marocaine ou turque. La part des immigrants venant de France et des Pays-Bas est d'environ 20 % pour les femmes et les hommes. Les immigrants turcs et marocains totalisent ensemble une part d'environ 15 %.

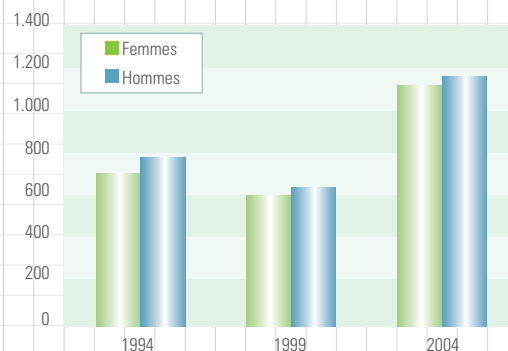
En chiffres absolus, les femmes marocaines ont immigré en plus grand nombre que d'hommes marocains. Pour les Pays-Bas, c'est l'inverse : il y a une prépondérance d'hommes immigrants des Pays-Bas.

**GRAPHIQUE 5:**

Évolution du nombre des demandes d'asiles par sexe, 1994-1999-2004¹⁶

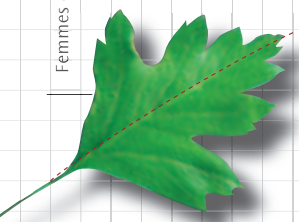
**GRAPHIQUE 6:**

Évolution du nombre de reconnaissance comme réfugié par le CGRA, 1994-1999-2004¹⁶

**TABEAU 10:**

Nombre de demandes d'asile, nombre de reconnaissances et proportion du nombre de reconnaissances comme réfugié par le CGRA par rapport au nombre de demandes d'asile, par sexe, 1994-1999-2004¹⁷

	Demandes		Reconnaissances		Proportion	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1994	4.227	10.078	711	776	16,8	7,7
1999	12.444	23.297	599	636	4,8	2,7
2004	5.089	9.760	1.117	1.160	21,9	11,9





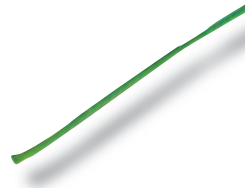
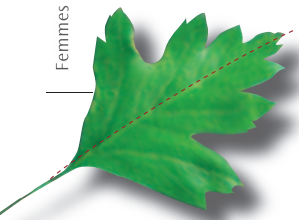
2.2 Demandes d'asile ◀

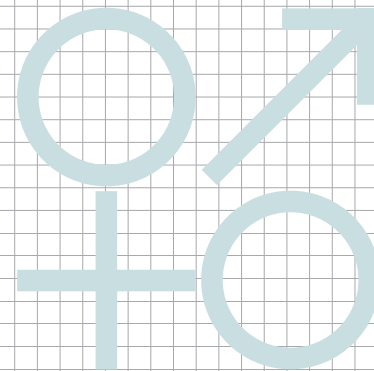
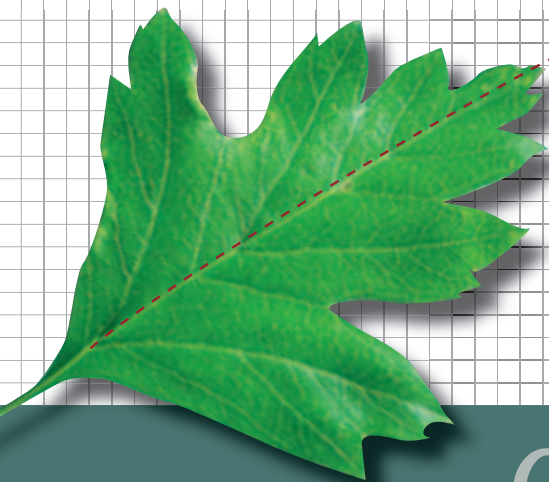
Les demandes d'asile d'hommes sont plus nombreuses que celles de femmes. En 1994, la part des demandes d'asile d'hommes était de 70,5 %, pour 29,5 % chez les femmes. L'écart s'est réduit, avec 65,7 % de demandes d'asile pour les hommes en 2004 et 34,3 % pour les femmes. En 1999, le nombre de demandes d'asile était nettement plus élevé qu'en 1994 et qu'en 2004, pour les hommes comme pour les femmes.

Le graphique 6 montre le résultat des procédures d'asile. En 1994, 1999 et 2004, plus d'hommes que de femmes se sont vu attribuer le statut de réfugié. En pourcentage, les demandes d'asile des femmes sont toutefois reconnues plus fréquemment. En 2004, une femme demandeuse d'asile sur cinq (21,9 %) a reçu le statut de réfugiée, pour un demandeur d'asile masculin sur dix (11,9 %).

¹⁶ Source: Commissariat général aux réfugiés et apatrides - CGRA (compilation SEIN).

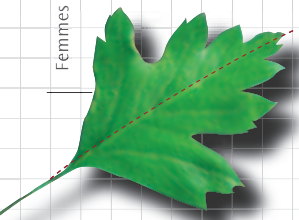
¹⁷ Source: CGRA (compilation SEIN).





Travail rémunéré

chapitre 3



La ventilation inégale du travail rémunéré et non rémunéré entre les hommes et les femmes est une donnée persistante. Le présent chapitre examine les différences sur le marché du travail. Il y a moins de femmes que d'hommes sur le marché du travail. Elles trouvent moins facilement du travail et travaillent plus souvent à temps partiel. En outre, une nette ségrégation persiste : dans certains métiers et secteurs, les femmes sont largement représentées, dans d'autres, elles le sont à peine. Nous examinons aussi la ségrégation verticale ou concentration des hommes dans les fonctions supérieures. Vient ensuite un chapitre sur l'esprit d'entreprise, qui reste jusqu'à présent une caractéristique essentiellement masculine. Le chapitre 9 se penche sur la conciliation de la vie professionnelle et familiale. Le fossé salarial est examiné dans le chapitre sur les revenus.



3.1 Population en âge de travailler (16-64 ans)

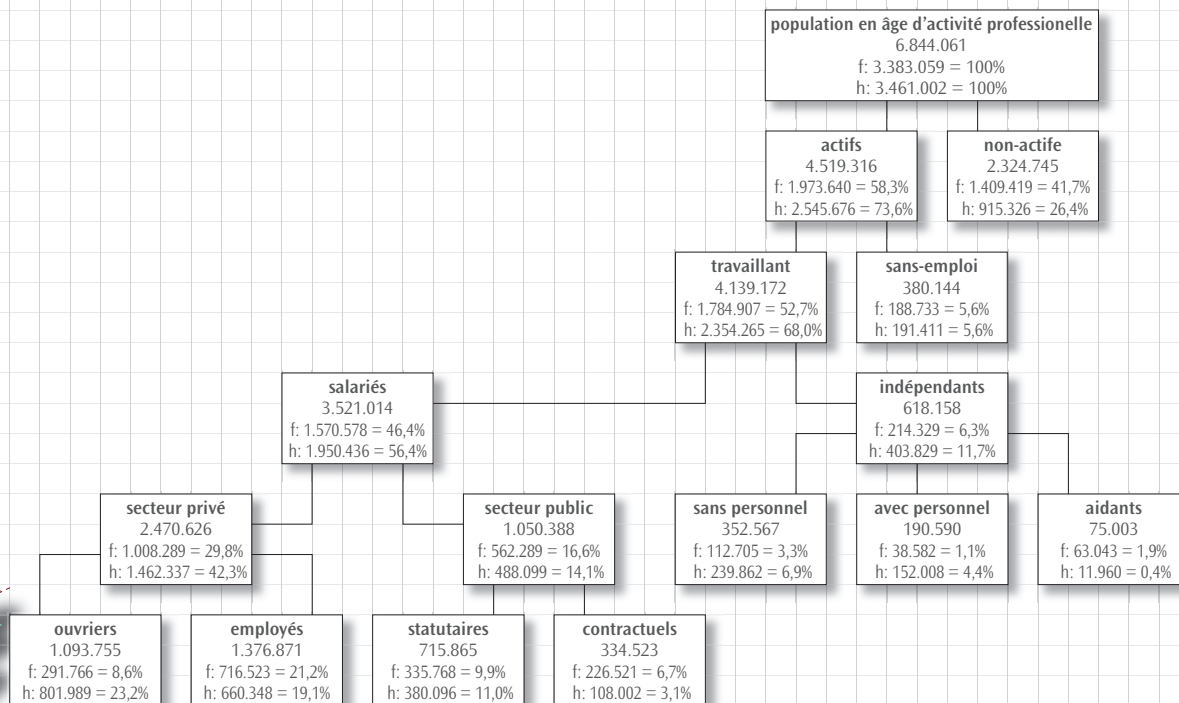


L'étude du marché du travail part toujours des personnes qui « en principe » pourraient travailler, à savoir: la population de 15 à 64 ans. Au 1er janvier 2004, la Belgique comptait 6.844.061 personnes en âge d'activité professionnelle, dont 49,4 % femmes. Le graphique 7 indique la répartition, en plusieurs catégories, des personnes en âge de travailler. Les pourcentages sont calculés par rapport au nombre total d'hommes ou de femmes en âge d'activité professionnelle.

18 La principale source de ce chapitre est l'Enquête belge sur les forces de travail (EFT), organisée en permanence par la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Économie. Cette enquête est coordonnée au niveau européen sous le nom de 'Labour Force Survey' (Enquête sur les forces de travail) par le Bureau de statistique des Communautés européennes, plus généralement appelé Eurostat.

GRAPHIQUE 7:

Répartition de la population en âge d'activité professionnelle selon la situation de travail en chiffres et pourcentages, 2004¹⁹

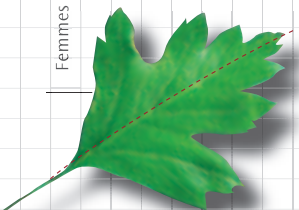


3 travail rémunéré

58,3 % de toutes les femmes de 15 à 64 ans sont professionnellement actives. La part des hommes sur le marché du travail en tant que travailleur ou demandeur d'emploi est nettement plus élevée : 73,6 %. Quatre femmes sur dix (41,7 %) sont non actives, pour un homme sur quatre (26,4 %). Outre les étudiantes et les retraitées, le groupe des femmes non actives se compose de « femmes au foyer ». 52,7 % des femmes en âge de travailler ont un emploi. Chez les hommes de 15 à 64 ans, cette part est de 68,0 %. Par rapport à la population en âge d'activité professionnelle, il n'y a pas plus de chômeuses que d'hommes sans-emploi. Si toutefois, nous regardons exclusivement les femmes et les hommes qui se trouvent effectivement sur le marché du travail (les actifs), il semble que les femmes trouvent moins facilement du travail que les hommes. Sur 1.973.640 femmes actives, près d'une sur dix (9,6 %) est sans-emploi, pour 7,5 % chômeurs hommes. Par ailleurs, nous voyons que le nombre de femmes indépendantes est nettement inférieur au nombre d'indépendants masculins. Plus d'hommes que de femmes travaillent dans le secteur privé aussi. 71,1% des femmes qui travaillent dans le secteur privé sont employées, tandis que 54,8% des hommes sont ouvriers. Les hommes qui travaillent dans le service public ont souvent une nomination définitive (statutaire). 77,9% des fonctionnaires masculins sont statutaires, pour 59,7 % seulement des fonctionnaires féminins. Deux fois plus de femmes que d'hommes occupent un emploi contractuel. *(graphique 7)*

Le **taux d'activité** mesure le degré d'activité de la population de 15 à 64 ans sur le marché du travail, en d'autres termes, qui a ou cherche un emploi. Le **taux d'emploi** indique la part de la population en âge de travailler qui a effectivement un emploi. Le **taux de chômage** indique le nombre de personnes sur le marché du travail, qui ne trouve ou n'a pas d'emploi. Pour chacun de ces trois paramètres, il existe de grandes différences entre les hommes et les femmes. *(graphique 8)*

¹⁹ Source: SPF Économie, DGSIE, EFT (compilation SEIN).



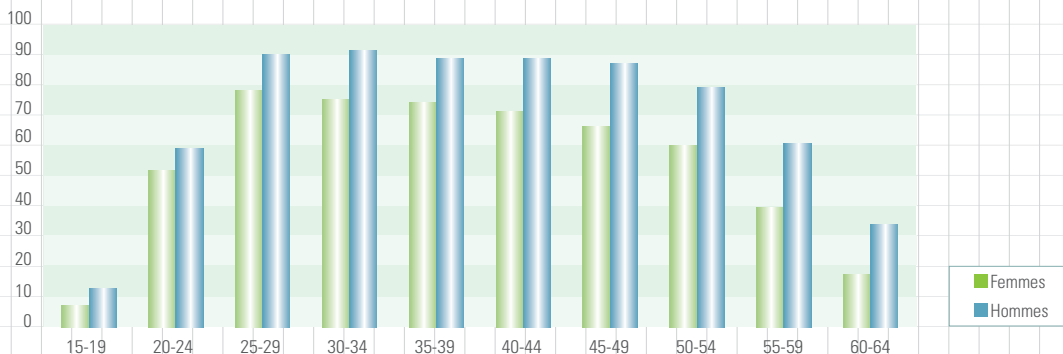
GRAPHIQUE 8:

Taux d'activité, d'emploi et de chômage par sexe, 2004 ²⁰



GRAPHIQUE 9:

Taux d'activité par âge et par sexe, 2004 ²¹



3 travail rémunéré

Malgré la participation accrue des femmes à l'emploi, le taux d'activité des femmes est de 15,2 points inférieur à celui des hommes en 2004. *(graphique 8)*



Le taux d'activité des femmes est inférieur à celui des hommes dans tous les groupes d'âge. Les femmes qui ne se présentent pas sur le marché du travail sont plus nombreuses que les d'hommes. Cette différence est la plus grande dans les tranches d'âge de 45 à 49 ans, de 50 à 54 ans et de 55 à 59 ans. Peut-être les femmes quittent-elles le marché du travail à un âge plus précoce que les hommes ? Dans ces groupes d'âge, les écarts peuvent également être attribués au plus grand nombre de femmes au foyer des générations plus âgées. *(graphique 9)*

20 Source: SPF Économie, DGSIE, EFT (compilation SEIN).

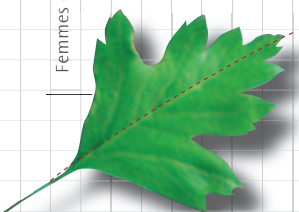
21 Source: SPF Économie, DGSIE, EFT (compilation SEIN).



TABLEAU 11:

Emploi en Belgique par profession, par taux de féminisation, 2004²²

Degré	Profession	Femmes (%)	Hommes (%)	Total (%)
Degré 1	Ouvriers non qualifiés dans l'agriculture, la pêche et analogues	0,0	100,0	100,0
	Artisans et ouvriers qualifiés dans l'extraction de minerais et le secteur de la construction	1,0	99,0	100,0
	Artisans et ouvriers qualifiés dans la métallurgie, le secteur de la construction métallique, la construction mécanique, etc.	3,1	96,9	100,0
	Conducteurs de véhicules, d'engins de transport et de levage	3,5	96,5	100,0
	Forces armées	4,8	95,2	100,0
	Emploi total dans le degré de féminisation 1	0,8	21,9	12,8
Degré 2	Ouvriers d'usine aux installations fixes, etc.	13,0	87,0	100,0
	Personnel auxiliaire dans les sciences physiques, mathématiques et techniques	15,0	85,0	100,0
	Ouvriers non qualifiés dans l'exploitation minière, le secteur de la construction, l'industrie manufacturière et le transport	15,5	84,5	100,0
	Spécialistes en sciences physiques, mathématiques et techniques	16,7	83,3	100,0
	Artisans et ouvriers qualifiés dans l'industrie de précision, l'artisanat d'art, les imprimeries, etc.	18,3	81,7	100,0
	Emploi total dans le degré de féminisation 2	5,0	20,7	13,9
Degré 3	Autres artisans et ouvriers qualifiés artisanaux	26,7	73,3	100,0
	Agriculteurs produisant pour le marché et ouvriers qualifiés dans l'agriculture et la pêche	27,3	72,7	100,0
	Chefs d'entreprise et cadres de direction	28,0	72,0	100,0
	Mécaniciens et ouvriers de montage	29,0	71,0	100,0
	Emploi total dans le degré de féminisation 3	9,3	18,1	14,3



3.2 Ségrégation sur le marché du travail ◀

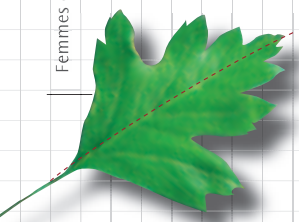
Outre le fait de chercher et de trouver un emploi ou non, il existe de grandes différences entre les positions occupées par les hommes et les femmes sur le marché du travail. Les femmes et les hommes travaillent en partie dans des professions et secteurs différents, les femmes atteignent moins facilement le sommet, travaillent plus souvent à temps partiel et ont moins souvent un contrat à durée indéterminée. Tous ces facteurs ont un impact sur le salaire moyen des femmes et des hommes.

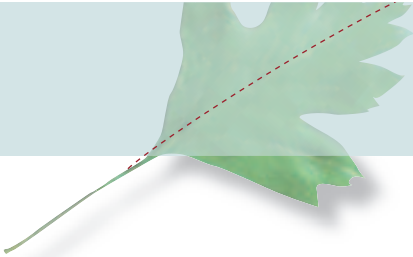
Les catégories professionnelles du tableau 11 sont classées en partant du pourcentage de femmes employées du plus bas au plus élevé. Toutes ces catégories professionnelles sont accessibles aux hommes et aux femmes et le tableau reprend les appellations officielles – souvent masculines. Chez les ouvriers non qualifiés, l'agriculture, la pêche et les secteurs analogues n'employaient pas de femmes en 2004. Chez les réceptionnistes, caissiers, guichetiers, etc., leur part était de 81,1 %. La répartition est subdivisée en degrés de féminisation. Un **degré ou taux de féminisation** indique la part des femmes dans l'emploi total : le degré 1 regroupe tous les métiers comprenant 0 à 10 % de femmes ; le degré 2 regroupe les métiers ayant une proportion de 10 à 20 % de femmes, etc. Aucune catégorie n'emploie 90 % de femmes ou plus. Cela signifie que pour chaque catégorie professionnelle, la part des hommes est toujours supérieure à 10 %. (*tableau 11*)

²² Source: SPF Économie, DGSIE, EFT (compilation SEIN). Ventilation sur la base la nomenclature ISCO des professions.



Degré 4	Membres des corps législatif et exécutif et cadres supérieurs de l'administration publique	32,7	67,3	100,0
	Directeurs et gérants de petites entreprises	33,1	66,9	100,0
	Emploi total dans le degré de féminisation 4	3,4	5,2	4,4
Degré 5	Autre personnel auxiliaire dans les professions intellectuelles et scientifiques	44,8	55,2	100,0
	Emploi total dans le degré de féminisation 5	3,6	3,8	3,5
Degré 6	Autres spécialistes dans les professions intellectuelles et scientifiques	50,0	50,0	100,0
	Emploi total dans le degré de féminisation 6	6,8	5,2	5,9
Degré 7	Employés de bureau	62,0	38,0	100,0
	Personnel de service et de sécurité	62,4	37,6	100,0
	Spécialistes de l'enseignement	67,1	32,9	100,0
	Personnel auxiliaire dans l'enseignement	68,7	31,3	100,0
	Emploi total dans le degré de féminisation 7	42,2	18,4	28,7
Degré 8	Personnel auxiliaire en sciences médicales	73,4	26,6	100,0
	Spécialistes en sciences médicales	74,3	25,7	100,0
	Mannequins, vendeurs et démonstrateurs	75,0	25,0	100,0
	Personnel de vente et de service non qualifié	77,1	22,9	100,0
	Emploi total dans le degré de féminisation 8	26,7	6,6	15,3
Degré 9	Réceptionnistes, caissiers, guichetiers, etc	81,1	18,9	100,0
	Emploi total dans le degré de féminisation 9	2,0	0,4	1,1
Emploi total		43,1	56,9	100,0





3 travail rémunéré

Les femmes et les hommes se concentrent dans des métiers et secteurs différents. C'est la **ségrégation horizontale** sur le marché du travail. Les métiers des degrés de féminisation 1, 2, 3 et 4 emploient ensemble 65,9 % des hommes qui travaillent, pour 18,5 % seulement des femmes actives. Ces degrés comprennent les artisans, ouvriers qualifiés, techniciens et chefs d'entreprise. Les métiers des degrés de féminisation 7, 8 et 9 emploient une part de femmes d'au moins 60 %. Il s'agit par exemple des mannequins, réceptionnistes, caissiers, guichetiers, employés de bureau, personnel de vente, personnel enseignant, en sciences médicales, etc. Dans les degrés de féminisation 5 et 6, la quotité de femmes et d'hommes est à peu près égale. *(tableau 11)*

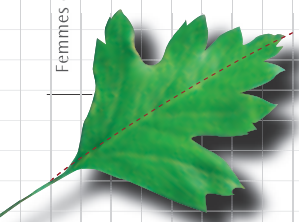


Les métiers typiquement masculins ou féminins sont souvent liés à certains secteurs en outre. Le tableau 12 présente la ségrégation horizontale par secteur d'emploi. Une fois encore, la ventilation est faite par degré de féminisation. *(tableau 12)*

TABLEAU 12:

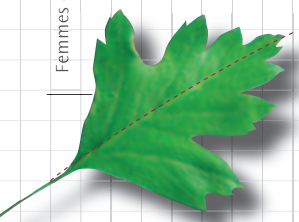
Emploi en Belgique par secteur, ventilé par degré de féminisation, 2004²³

Degré	Secteur	Femmes (%)	Hommes (%)	Total (%)
Degré 1	Pêche, pisciculture et services connexes	0,0	100,0	100,0
	Extraction de charbon, lignite et tourbe	0,0	100,0	100,0
	Sylviculture, exploitation forestière et services connexes	5,0	95,0	100,0
	Fabrication de métaux en forme primaire	7,0	93,0	100,0
	Secteur de la construction	7,3	92,7	100,0
	Autre extraction de minerais	9,0	91,0	100,0
	Collecte et traitement des déchets et eaux usées	9,5	90,5	100,0
	Emploi total dans le degré de féminisation 1	1,4	13,2	8,1
Degré 2	Fabrication d'autres moyens de transport	10,2	89,8	100,0
	Production d'articles en bois, liège, rotin, vannerie, y compris mobilier	10,2	89,8	100,0
	Transport terrestre ; transport par pipeline	10,3	89,7	100,0
	Production de cokes, produits pétroliers raffinés, matières fissiles	13,6	86,4	100,0
	Fabrication de machines, appareils et outils	14,0	86,0	100,0
	Production d'autres produits minéraux non métallifères	14,5	85,5	100,0
	Fabrication de produits métalliques	14,5	85,5	100,0
	Recyclage	15,7	84,3	100,0
	Fabrication de produits en caoutchouc et synthétique	17,0	83,0	100,0
	Vente, entretien & réparation autos & motos ; comm. détail mot.	17,2	82,8	100,0
	Captage, épuration et distribution d'eau	17,5	82,5	100,0
	Production et assemblage de voitures, remorques et semi-remorques	18,0	82,0	100,0
	Activités relatives aux ordinateurs	18,2	81,8	100,0
	Production. & distribution d'électricité, gaz, vapeur, eau chaude	18,8	81,2	100,0
	Transport fluvial et maritime	19,5	80,5	100,0
	Emploi total dans le degré de féminisation 2	5,0	22,2	14,8



Degré 3	Fabrication de mobilier ; autre industrie	20,8	79,2	100,0
	Fabrication de pulpe, papier et articles en papier	21,5	78,5	100,0
	Fabrication de machines de bureau et ordinateurs	23,8	76,2	100,0
	Extraction de pétrole et gaz naturel, services connexes	24,8	75,2	100,0
	Fabrication de machines et appareils électriques	28,8	71,2	100,0
	Poste et télécommunications	29,3	70,7	100,0
	Prod.app. & instr. méd., instr. préc. & optiques & d'horlogerie	29,4	70,6	100,0
	Emploi total dans le degré de féminisation 3	2,5	5,0	3,9
Degré 4	Agriculture, chasse et services connexes à ces activités	30,3	69,7	100,0
	Fabrication de denrées alimentaires et de boissons	31,3	68,7	100,0
	Location machines, outils sans personnel & autres biens mob	31,6	68,4	100,0
	Aviation	31,6	68,4	100,0
	Production d'appareils audio, vidéo et de télécommunication	31,9	68,1	100,0
	Maisons d'édition, imprimeries et reproduction de médias	32,8	67,2	100,0
	Fabrication de produits chimiques	33,0	67,0	100,0
	Commerce de gros & intermédiaire, sauf comm. auto & moto	33,3	66,7	100,0
	Activités connexes transport ; agences de voyage	34,7	65,3	100,0
	Act. connexes aux institutions financières et d'assurance	35,3	64,7	100,0
	Travail de recherche et développement	39,1	60,9	100,0
	Emploi total dans le degré de féminisation 4	10,3	16,2	13,7

23 Source: SPF
Économie, DGSIE, EFT
(compilation SEIN).
Répartition sur la
base de la
nomenclature NACE
des secteurs.



Degré 5	Fabrication de produits de tabac	41,3	58,7	100,0
	Fabrication textile	43,3	56,7	100,0
	Loisirs, culture et sport	44,7	55,3	100,0
	Administration publique et défense ; assurances sociales	45,1	54,9	100,0
	Organisations et organes extraterritoriaux	45,1	54,9	100,0
	Diverses associations	45,8	54,2	100,0
	Institutions financières, à l'excl. des assurances et fonds de pension	46,6	53,4	100,0
	Autres services commerciaux	47,8	52,2	100,0
	Hôtels et restaurants	49,4	50,6	100,0
Emploi total dans le degré de féminisation 5		28,3	24,8	26,3
Degré 6	Assurances & fonds de pension, sauf ass. soc. obl	51,6	48,4	100,0
	Industrie du cuir et des chaussures	52,3	47,7	100,0
	Location et commerce des biens immobiliers	54,2	45,8	100,0
	Commerce de détail, sauf autos & motos ; réparation art.	57,6	42,4	100,0
	Emploi total dans le degré de féminisation 6	13,4	7,7	10,2
Degré 7	Enseignement	67,4	32,6	100,0
	Emploi total dans le degré de féminisation 7	14,0	5,1	9,0
Degré 8	Autres services	73,9	26,1	100,0
	Fabrication de vêtements et industrie de la fourrure	75,9	24,1	100,0
	Soins de santé et services sociaux	77,1	22,9	100,0
	Emploi total dans le degré de féminisation 8	24,5	5,6	13,8
Degré 9	Personnel domestique pour les ménages	84,1	15,9	100,0
	Emploi total dans le degré de féminisation 9	0,6	0,1	0,3
Total		43,1	56,9	100,0

3 travail rémunéré

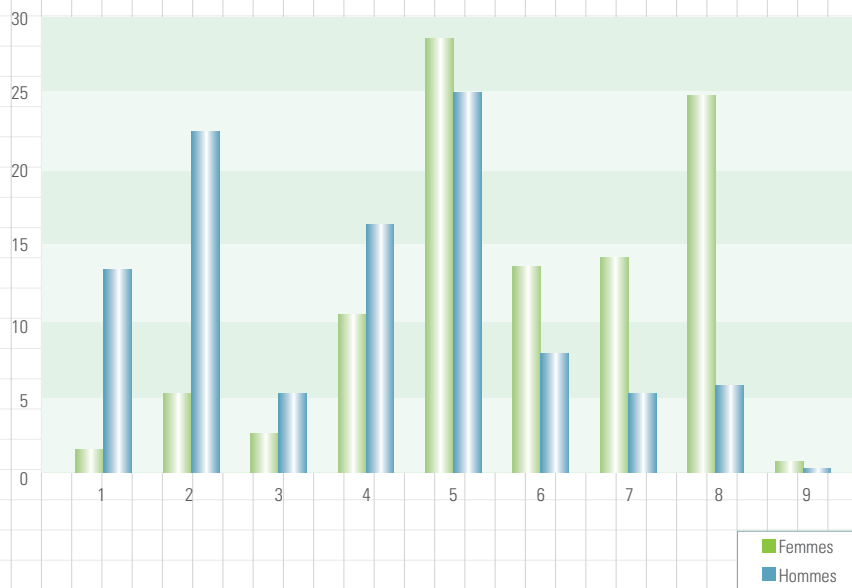
Le tableau 12 a été élaboré de la même manière que le tableau 11. Les secteurs où travaillent 60 % d'hommes ou plus (degrés de féminisation 1-4) sont les secteurs dit 'plus durs' comme la production, la métallurgie, les télécommunications, le transport, le commerce « auto & moto », l'énergie. (*tableau 12*)



Les secteurs où les femmes sont nettement majoritaires sont l'enseignement, les soins de santé, les services sociaux et la fabrication de vêtements. Il n'y a qu'un seul secteur où les femmes s'attribuent plus de 80 % de l'emploi total, celui du travail domestique. (*tableau 12*)

**GRAPHIQUE 10:**

Ventilation des hommes et des femmes dans les secteurs d'occupation par degré de féminisation, 2004²⁴



3 travail rémunéré

Les hommes travaillent en plus grand nombre dans les secteurs où les femmes sont (nettement) sous-représentées, que l'inverse. Le graphique 10 indique la répartition des hommes et des femmes dans les différents secteurs d'emploi par degré de féminisation. 40,4 % de tous les hommes actifs travaillent dans un secteur qui emploie moins de 30 % de femmes. Tandis que 25,1 % seulement de toutes les femmes actives travaillent dans un secteur qui emploie moins de 30 % d'hommes. Pour 41,7 % des femmes et 32,5 % des hommes, l'emploi dans leur secteur est plus ou moins également réparti entre les hommes et les femmes. Ce sont les degrés de féminisation 5 et 6, qui emploient 40 % à 60 % de femmes. *(graphique 10)*



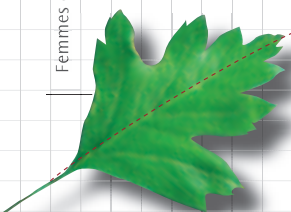
Outre une ségrégation horizontale, il y a une **ségrégation verticale**: les femmes sont sous-représentées dans les fonctions dirigeantes. Pour dresser la carte de cette sous-représentation, le pourcentage de femmes parmi les chefs d'entreprise et les cadres supérieurs est comparé à la part totale des femmes dans le secteur. *(tableau 13)*

24 Source: SPF Économie, DGSIE, EFT (compilation IEFH). Répartition sur la base de la nomenclature NACE des secteurs.

**TABLEAU 3:**

Part des femmes dans l'emploi par secteur, part des femmes parmi les chefs d'entreprise et les cadres supérieurs, déficit relatif de femmes dirigeants en pourcentage, déficit de femmes sur 100 chefs d'entreprise par secteur, 2004, Belgique.²⁵

NACE	Part des femmes total	Part des femmes chefs d'entreprise et cadres supérieurs	Déficit relatif de femmes (%)	Déficit de femmes sur 100 chefs d'entreprise
Agriculture, chasse et exploitation forestière, pêche	29,5	9,8	66,7	20
Extraction de minerais	10,7	19,7	-84,1	-9
Industrie	24,1	20,0	17,0	4
Production et distribution d'électricité, gaz, eau	18,5	12,6	31,9	6
Secteur de la construction	7,3	7,1	2,7	0
Commerce de gros et de détail; réparation autos, articles ménagers	46,7	36,3	22,3	10
Hôtels et restaurants	49,4	38,4	22,3	11
Transport, stockage et communication	21,6	16,7	22,7	5
Institutions financières	47,3	25,9	45,2	21
Biens immobiliers, location et services	42,6	30,3	28,9	12
Administration publique	45,1	34,8	22,8	10
Enseignement	67,4	33,3	50,6	34
Soins de santé et services sociaux	77,1	47,0	39,0	30
Équipements collectifs, services personnels et socioculturels	51,8	34,6	33,2	17
Ménages particuliers et services d'organisations extraterritoriales	64,6	42,4	34,4	22
Total	43,1	30,0	31	13



3 travail rémunéré

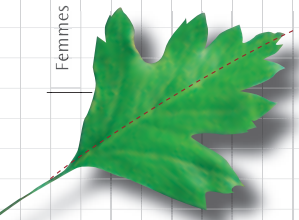
La première colonne du tableau 13 reprend la part des femmes par secteur. La deuxième donne le pourcentage de femmes parmi les chefs d'entreprise et les cadres supérieurs. Il y a 47,0 % de femmes parmi les chefs d'entreprise et les cadres dans le secteur des soins de santé, par exemple, soit près de la moitié. C'est peu cependant par rapport à la part des femmes dans l'emploi total du secteur des soins de santé (77,1 %). En d'autres termes, les femmes arrivent difficilement aux fonctions supérieures. Elles ne parviennent pas à traverser ce que l'on appelle le **plafond de verre**. La comparaison de la part des femmes dans les fonctions dirigeantes et la part totale des femmes dans le secteur permet de calculer le déficit relatif. Si les deux pourcentages correspondent, le déficit relatif est égal à 0. C'est ce que montre la colonne 3. (*tableau 13*)



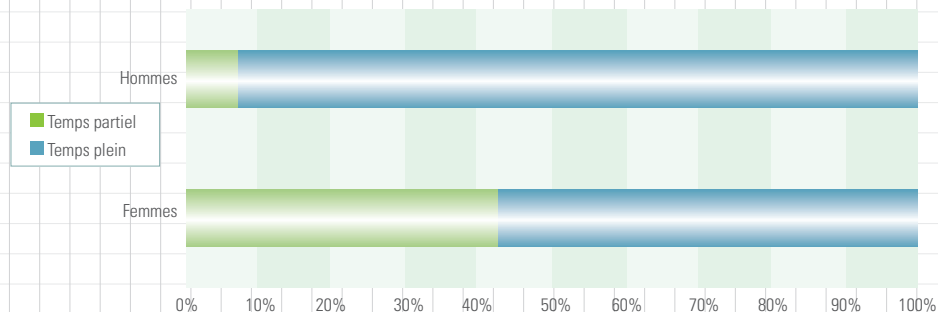
La troisième colonne reprend quelques autres secteurs qui connaissent un déficit relatif de femmes aux postes supérieurs. Dans l'enseignement, la part des femmes parmi les cadres supérieurs (33,3 %) représente à peine la moitié (50,6 %) de la part totale des femmes dans l'enseignement (67,4 %). Le déficit relatif est pratiquement nul dans le secteur de la construction en revanche. 7,1 % seulement des dirigeants de ce secteur sont des femmes. Cela n'a rien d'étonnant, puisqu'il n'emploie que 7,3 % de femmes. Dans le secteur de l'extraction de minerais, il semblerait même y avoir un excédent relatif de femmes. Il convient de remarquer toutefois que ce secteur occupe à peine 7.000 personnes et ne compte que 200 chefs d'entreprise environ. (*tableau 13*)

Dans la dernière colonne, nous calculons le déficit de femmes dirigeantes sur 100 chefs d'entreprise. C'est la différence en points de pourcentage entre la part des femmes dans les métiers dirigeants et dans le secteur. Dans le secteur horeca, il manque 11 femmes dirigeantes par 100 chefs d'entreprise pour avoir une représentation égale des femmes aux postes supérieurs par rapport au nombre total de femmes employées. En d'autres termes, 11 hommes dirigeants devraient être remplacés par 11 femmes dirigeantes. Un faible déficit de femmes dirigeantes sur 100 chefs d'entreprises peut, en termes relatifs, malgré tout être signifiant. (*tableau 13*)

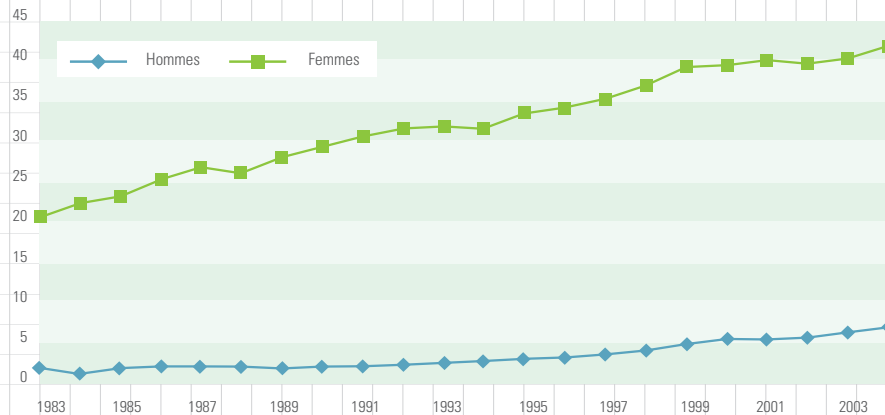
25 Source: SPF Économie, DGSIE, EFT (compilation SEIN).

**GRAPHIQUE 11:**

Répartition en pourcentage des salariés masculins et féminins selon le régime d'emploi (temps plein temps partiel), 2004²⁶

**GRAPHIQUE 12:**

Évolution du taux de travail à temps partiel par sexe, 1983-2004²⁷



3.3 Travail à temps partiel et contrats temporaires ◀

Il y a plus de femmes qui travaillent à temps partiel que d'hommes. En 2004, 652.554 femmes travaillaient comme salariées à temps partiel, pour 135.662 hommes salariés à temps partiel. L'importance du travail à temps partiel n'est pas nécessairement la moitié d'un emploi à temps plein. Toutes les personnes qui déclarent avoir une activité principale à temps partiel (quatre cinquièmes, trois quarts, ...) sont reprises comme travailleurs à temps partiel.

Le **taux de travail à temps partiel** est le pourcentage du nombre de salariés travaillant à temps partiel par rapport au nombre total des salariés. En 2004, le taux de travail à temps partiel était de 41,5 % pour les femmes et 7,0 % pour les hommes. (*graphique 11*)

Le taux de travail à temps partiel a considérablement augmenté pour les deux sexes au fil des années. Il reste toutefois un écart important entre les femmes et les hommes. En outre, les femmes et les hommes travaillent à temps partiel pour des raisons différentes. (*graphique 12*)

26 Source: SPF Économie, DGSIE, EFT (compilation SEIN).

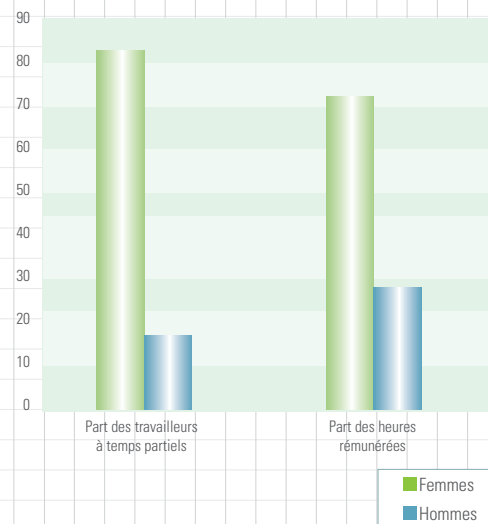
27 Source: 1983-2002: SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF ETCS) (calculs sur la base de l'EFT); 2003-2004: EFT, SPF Économie, Direction générale de la statistique (compilation SEIN).

TABLEAU 14:

Répartition des femmes et des hommes travaillant à temps partiel, par raison du travail à temps partiel, 2004²⁸

Raison du travail à temps partiel	Femmes	Hommes	Total
Retraite (anticipée) et peut travailler à temps partiel uniquement	0,9	3,4	1,3
Pas trouvé de travail à temps plein	18,0	25,5	19,3
Autre occupation à temps partiel en complément de la fonction principale	1,7	7,2	2,6
Combinaison formation/travail	1,3	6,9	2,2
Incapacité de travail	2,5	5,0	2,9
Éducation des enfants	28,4	3,9	24,2
Autres raisons personnelles ou familiales	25,6	22,8	25,1
Pas d'emploi à temps plein souhaité	11,2	9,6	10,9
Autres raisons	10,5	15,7	11,4
Total	100,0	100,0	100,0

GRAPHIQUE 13:

Part des femmes et des hommes dans le nombre de travailleurs à temps partiel et le nombre d'heures rémunérées des travailleurs à temps partiel, 2004²⁹


3 travail rémunéré

Les soins et l'éducation des enfants sont la principale raison invoquée par les femmes pour travailler à temps partiel. 28,4 % des femmes travaillant à temps partiel déclarent le faire pour s'occuper de leurs enfants. Pour les hommes, les enfants sont l'avant-dernière raison par ordre d'importance pour travailler à temps partiel. 3,9 % des hommes seulement restent chez eux un ou plusieurs jours par semaine pour éduquer les enfants. 97,2 % de tous les travailleurs à temps partiel qui invoquent l'éducation des enfants sont des femmes. Les raisons familiales ou personnelles et le fait de ne pas trouver d'emploi à temps plein sont avancées par 25,6 % et 18,0 % des femmes respectivement. Un peu plus d'une femme sur dix (11,2 %) justifie son travail à temps partiel par « ne désire pas travailler à plein temps ». (*tableau 14*)



Un homme sur quatre (25,5 %) travaille à temps partiel parce qu'il ne trouve pas de travail à temps plein. Pour les hommes, c'est la principale raison du travail à temps partiel. Plus d'un homme sur cinq (22,8 %) avance des raisons personnelles ou familiales pour travailler à temps partiel. 15,7 % des hommes invoquent d'autres raisons. Environ un homme sur dix (9,6 %) travaille à temps partiel parce qu'il ne souhaite pas travailler à temps plein. Par ailleurs, les hommes choisissent plus souvent que les femmes de travailler à temps partiel, parce qu'ils combinent ce travail avec une formation. La retraite anticipée et le complément par un autre emploi à temps partiel sont également invoqués plus souvent par les hommes. (*tableau 14*)

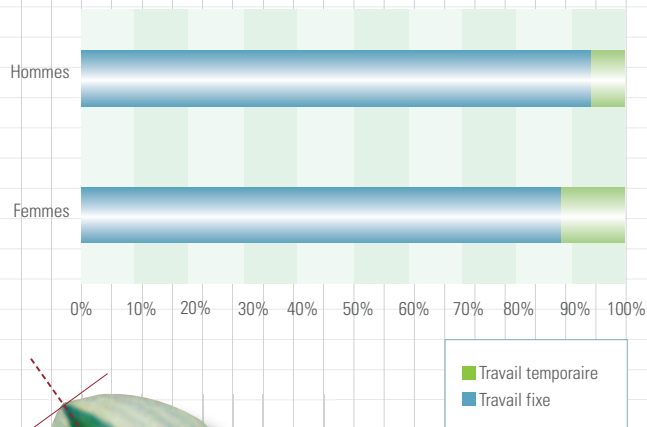
En moyenne, les hommes qui travaillent à temps partiel travaillent plus d'heures. Alors que 17,2 % seulement de tous les travailleurs à temps partiel sont des hommes, ils totalisent en 2004, 28,4 % de toutes les heures de travail rémunérées à temps partiel. (*graphique 13*)

28 Source: 1983-2002: SPF ETCS (calculs sur la base de l'EFT); 2003-2004: SPF Économie, DGSIE, EFT (compilation SEIN).

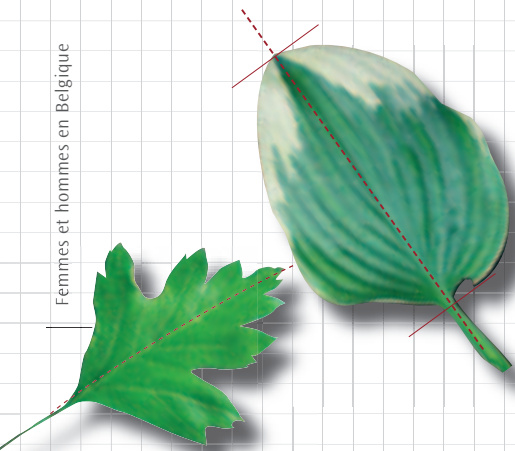
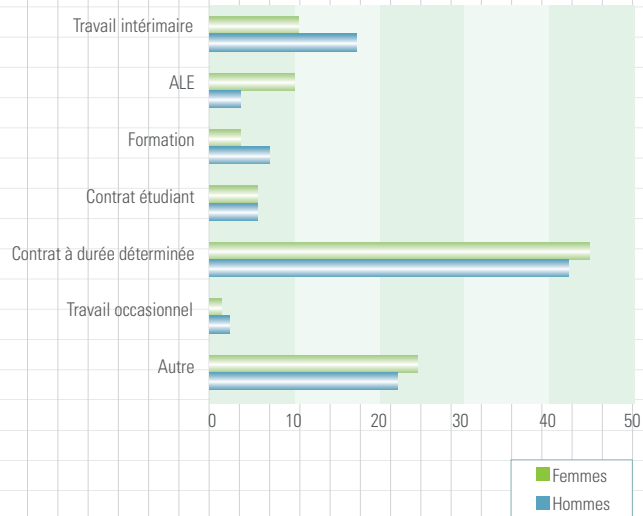
29 Source: ONSS (compilation IEFH).

**GRAPHIQUE 14:**

Répartition en pourcentage des salariés par emploi fixe et temporaire par sexe, 2004³⁰

**GRAPHIQUE 15:**

Répartition en pourcentage des travailleurs temporaires par type de contrat et sexe, 2004³⁰



3 travail rémunéré

Les femmes sont également plus nombreuses à travailler au titre d'un contrat temporaire. Plus d'une femme salariée sur dix (11,7 %) a un contrat temporaire, tandis qu'il ne s'agit que de 6,4 % chez les hommes.

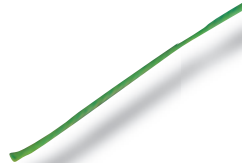
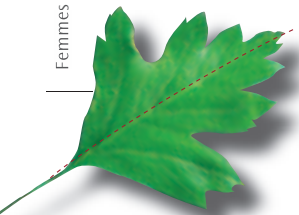


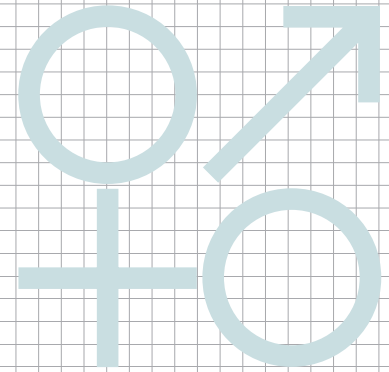
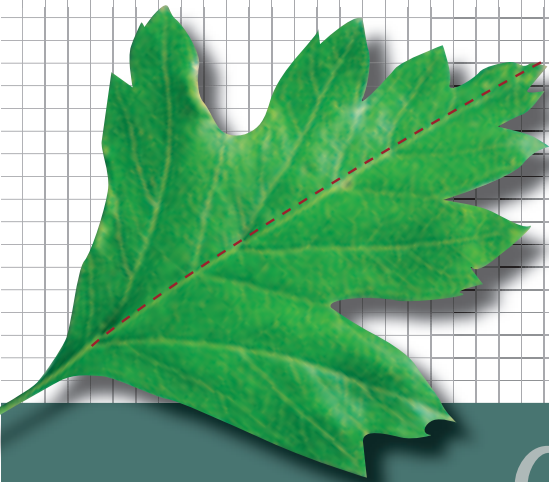
(graphique 14)

Le graphique 15 présente une répartition des travailleurs temporaires par type de contrat. La plupart des travailleurs temporaires, femmes et des hommes, ont un contrat à durée déterminée : respectivement 44,7 % et 42,1 %. Après le groupe « autres », les intérimaires constituent la troisième plus grande catégorie des emplois temporaires, tant chez les femmes que chez les hommes. Les hommes font toutefois plus souvent des intérim que les femmes : 17,3 % pour 10,4 %. Les femmes travaillent plus souvent dans le cadre des Agences locales pour l'emploi (ALE). Ce type de travail temporaire se classe en quatrième position chez les femmes (10,1 %), tandis que chez les hommes, il vient en sixième position seulement, avec 3,5 % à peine. Dans les tableaux de 2004, le travail temporaire dans le cadre des chèques service est repris sous la rubrique « autre ». À partir de 2005, il est comptabilisé avec le travail temporaire du régime ALE. La part des contrats étudiants est de 5,4 % chez les femmes et 5,5 % chez les hommes ayant un contrat temporaire. La part des hommes ayant un travail temporaire dans le cadre d'une formation, d'un stage ou d'un contrat d'apprentissage est de 7,1 %. Chez les femmes, il s'agit de 3,5 % seulement. *(graphique 15)*

Les femmes ayant un contrat temporaire avec des perspectives médiocres sont plus nombreuses que les hommes dans ce cas. Les femmes travaillent plus souvent sous contrat temporaire dans le système ALE. Les hommes en revanche ont des contrats temporaires plus intéressants. Les hommes ont en effet plus souvent un emploi temporaire dans le cadre d'une formation ou d'intérim.

³⁰ Source: SPF Économie, DGSIE, EFT (compilation SEIN).





Esprit d'entreprise

chapitre 4



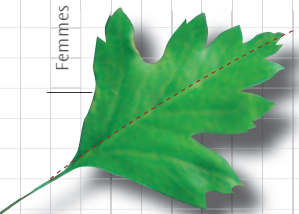
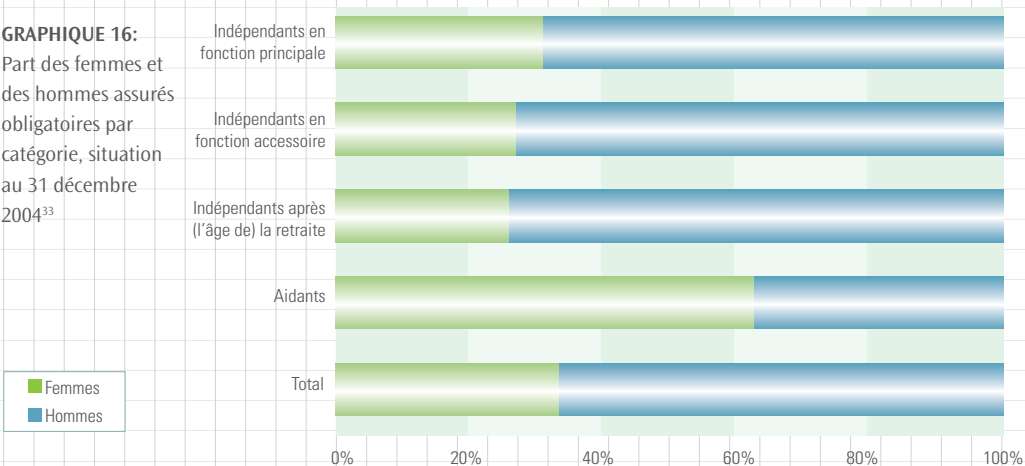
TABEAU 15:

Répartition des assurés obligatoires masculins et féminins par catégorie, situation au 31 décembre 2004³²

Nature de l'activité	Nombres			Répartition		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Indépendants en fonction principale	168.672	375.820	544.492	58,4	65,8	63,3
Indépendants en fonction accessoire	43.271	116.384	159.655	15,0	20,4	18,6
Indépendants après (l'âge de) la retraite	14.763	42.434	57.197	5,1	7,4	6,7
Aidants	61.927	36.446	98.373	21,5	6,4	11,4
Total	288.633	571.084	859.717	100,0	100,0	100,0

GRAPHIQUE 16:

Part des femmes et des hommes assurés obligatoires par catégorie, situation au 31 décembre 2004³³



En ce qui concerne l'esprit d'entreprise, les femmes ont amorcé un mouvement de rattrapage. Les femmes indépendantes restent cependant une minorité. Environ un indépendant sur trois est une femme (33,6 %). Parmi les femmes indépendantes, 21,5 % sont des aidantes. Dans le cas des hommes, il s'agit de 6,4 % seulement. Les femmes chefs d'entreprise se concentrent en outre dans certains secteurs et il est question ici aussi de ségrégation horizontale. Parmi les débutants en fonction principale, la part des femmes est un peu plus grande, 36,7 %. Mais c'est une baisse par rapport à 2001.



Au 31 décembre 2004, l'INASTI recensait 544.492 indépendants en fonction principale, dont 31,0 % de femmes. Chez les indépendants en fonction accessoire, la part des femmes était inférieure : 27,1 %. Seulement 25,8 % des indépendants actifs après la retraite étaient des femmes. Les femmes ne sont majoritaires que parmi les aidants, avec 63,0 %.

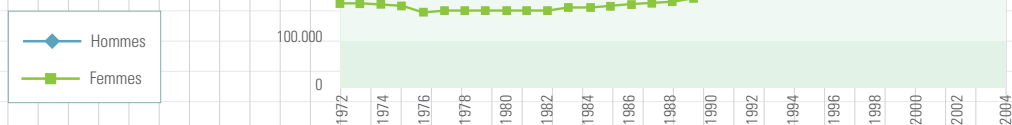
Jusqu'au 1er janvier 2003, le groupe des aidants se composait essentiellement d'hommes. À partir de cette date, il existe un **statut légal pour les conjoints aidants**, qui doivent, au même titre que les autres indépendants et aidants, s'assurer obligatoirement pour pouvoir bénéficier de la sécurité sociale. Avant, ils pouvaient s'assurer volontairement mais, pour des raisons financières, peu de conjoints aidants avaient recours à cette possibilité. S'ils ne s'assuraient pas, ils ne pouvaient faire valoir leurs droits sociaux que par le biais de leur conjoint indépendant, ce qui pouvait avoir des conséquences négatives en cas de décès du conjoint indépendant. Les conjoints aidants sont généralement des femmes dont – au contraire des autres aidants – les prestations ne sont pas rémunérées. La mesure peut être considérée comme un pas dans la bonne direction d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes, mais ce sont surtout les femmes qui relèvent de ce statut.

³¹ L'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) est le principal fournisseur des statistiques analysées ci-après.

³² Source: INASTI, Statistiques des personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants, 2004 (compilation SEIN).

³³ Source: INASTI, Statistiques des personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants, 2004 (compilation SEIN).

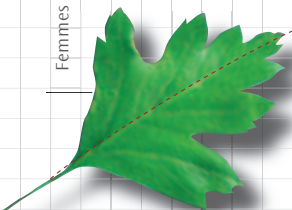
GRAPHIQUE 17:
Évolution du nombre
d'assurés obligatoires
(indépendants et
aidants) par sexe, 1972-
2004³⁴

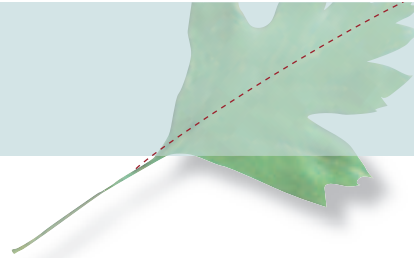


TABEAU 16:
Nombre et répartition des assurés obligatoires hommes et femmes par secteur d'activité, 2004³⁵

Secteur d'activité	Nombre			Répartition		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Agriculture	27.089	61.121	88.210	9,4	10,8	10,3
Pêche	378	1.116	1.494	0,1	0,2	0,2
Production	34.416	136.212	170.628	12,0	24,1	20,0
Commerce	118.917	220.170	339.087	41,4	38,9	39,7
Professions libérales	73.796	103.566	177.362	25,7	18,3	20,8
Services	32.084	42.092	74.176	11,2	7,4	8,7
Divers*	789	1.917	2.706	0,3	0,3	0,3
Total	287.469	566.194	853.663	100,0	100,0	100,0

* Divers = profession pas (encore) connue ou impossible à classer dans un autre code professionnel et dirigeants d'entreprises de ces professions.





Le graphique 17 montre l'évolution du nombre d'assurés obligatoires depuis 1972. En 1972, 516.939 hommes et 177.749 femmes étaient assurés obligatoires. En 2004, l'INASTI recensait 571.084 hommes assurés obligatoires et 288.633 femmes. Au cours de la période 1972-2004, leur nombre a donc augmenté de 10,5 % chez les hommes et de 62,4 % chez les femmes. Bien que les femmes aient nettement amorcé un mouvement de rattrapage, elles restent sous-représentées. Par rapport à la part des femmes dans la population active totale (43,1 %), la part des femmes enregistrées comme assurées obligatoires (33,6 %) est nettement inférieure.

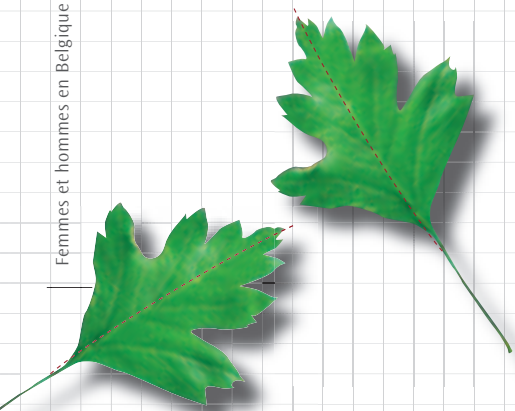


La hausse spectaculaire du nombre de femmes assurées obligatoires entre 2002 et 2003 est imputable surtout à une augmentation inhabituelle du nombre de femmes aidantes. Depuis le 1er janvier 2003, les conjoints aidants sont obligés de s'inscrire comme aidants (voir p. 55). Le nombre de femmes assurées obligatoires a progressé de 58.239, dont 3.925 indépendantes et 54.314 aidantes. Avant 2003, les conjoints aidants n'étaient pas repris dans les statistiques s'ils ne s'assuraient pas volontairement.

Sur le marché du travail, les femmes et les hommes se concentrent dans des secteurs et métiers spécifiques. Il en va de même pour les indépendants. Le tableau 16 et le graphique 18 illustrent la ségrégation horizontale. Les hommes assurés obligatoires sont majoritaires dans tous les secteurs. Le secteur des services, les professions libérales et intellectuelles, ainsi que le commerce comptent toujours une part assez importante de femmes, respectivement 43,3 %, 41,6 % et 35,1 % de femmes. 78,3 % des femmes assurées obligatoires sont actives dans un de ces secteurs. Les femmes sont très nettement sous-représentées dans le secteur de la production, l'agriculture et la pêche.

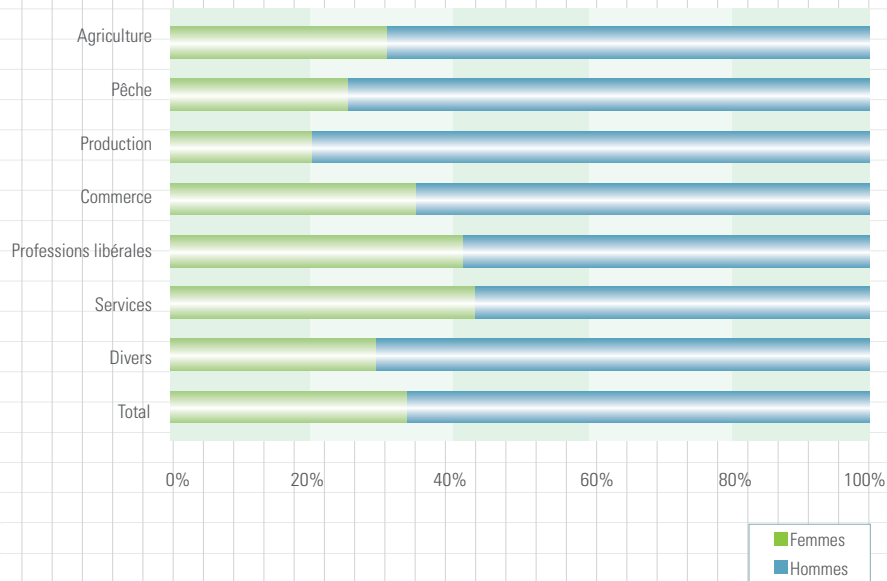
34 Source: www.inasti.be
(compilation SEIN).

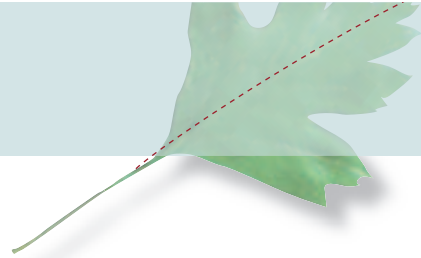
35 Source: INASTI,
*Statistiques des personnes
assujetties au statut
social des travailleurs
indépendants, 2004*
(compilation SEIN).



GRAPHIQUE 18:

Part des femmes et des hommes assurés obligatoire par secteur d'activité, 2004³⁵





Seuls quelques sous-secteurs affichent une prépondérance féminine. Ces sous-secteurs typiquement 'féminins' sont l'industrie textile et du vêtement, les pharmaciens, les paramédicaux, les soins esthétiques, l'enseignement privé et les géologues, chimistes et physiciens indépendants. Les sous-secteurs où les indépendants masculins l'emportent, sont notamment les banques et les assurances, divers services manuels (notamment les garagistes, réparateurs radio et TV), les géomètres, ingénieurs, comptables et architectes.



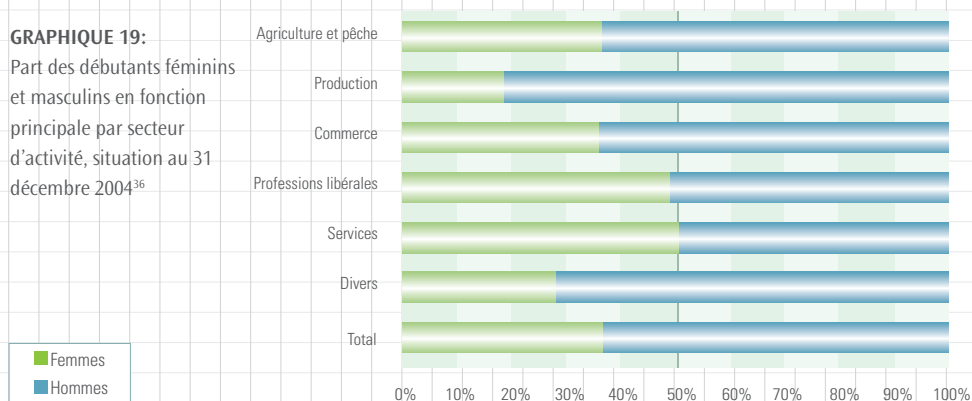
41,4 % de toutes les femmes indépendantes ou aidantes travaillent dans le secteur du commerce. Nous retrouvons les femmes surtout dans le petit commerce, l'horeca ou comme intermédiaire indépendant (délégés commerciaux, courtiers, etc.). Les professions libérales et intellectuelles totalisent 25,7 % de toutes les femmes indépendantes. Il s'agit surtout de fonctions paramédicales : psychologues, infirmières, accoucheuses et thérapeutes. (*tableau 16*)

Parmi les hommes indépendants aussi, le secteur du commerce se taille la part du lion (38,9 %). Avec 24,1 %, le secteur de la production se classe en deuxième position. Environ un tiers concerne des entreprises du secteur de la construction. Les femmes indépendantes du secteur de la production dirigent surtout des entreprises du sous-secteur alimentaire. (*tableau 16*)

Le problème de la ségrégation horizontale est que les femmes travaillent plus souvent dans les (sous-)secteurs où les revenus sont les plus bas ou les plus incertains, comme l'horeca et le petit commerce. Les hommes en revanche développent plutôt leur entreprise dans des secteurs lucratifs, comme la banque et les assurances.

GRAPHIQUE 19:

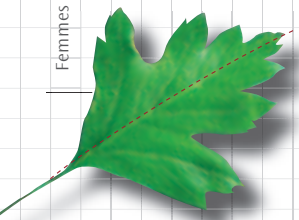
Part des débutants féminins et masculins en fonction principale par secteur d'activité, situation au 31 décembre 2004³⁶


TABLEAU 17:

Évolution et pourcentages de croissance du nombre de débutants féminins et masculins en fonction principale par secteur d'activité, 2001-2004³⁶

Secteur d'activité	Nombres 2001		Nombres 2004		Pourcentage de croissance	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agriculture et pêche	670	846	426	739	-36,4	-12,6
Production	1.145	4.263	1.342	5.664	17,2	32,9
Commerce	6.543	10.406	6.197	11.037	-5,3	6,1
Professions libérales	3.941	3.817	4.125	4.278	4,7	12,1
Services	1.262	1.340	1.254	1.211	-0,6	-9,6
Divers*	57	76	73	184	28,1	142,1
Total	13.618	20.748	13.417	23.113	-1,5	11,4

*Divers = profession pas (encore) connue ou impossible à classer dans un autre code professionnel et dirigeants d'entreprises de ces professions.



Le graphique 19 reprend pour chaque secteur d'activité la part des « débutants » féminins et masculins. De tous les individus qui ont créé une entreprise en 2004, en fonction principale, 36,7 % sont des femmes. La part des femmes qui ont créé leur entreprise est en équilibre par rapport aux hommes qui ont commencé à travailler en tant qu'indépendant dans les professions libérales et intellectuelles uniquement, et dans le secteur des services en 2004. La part des femmes débutantes est la plus faible dans le secteur de la production avec moins d'une sur cinq (19,2 %). 93,0 % de toutes les femmes débutantes et 94,8 % de tous les hommes débutants sont des indépendants sans employés.



De 1995 à 2001, le nombre d'entrepreneurs débutants en Belgique a baissé de 27,0 %.³⁷ Le tableau 17 reprend, par secteur, le pourcentage de croissance des débutants masculins et féminins en fonction principale, pour la période 2001-2004. Il est frappant de constater que le nombre de débutants masculins a progressé de quelque 11,4 % au cours de cette période, tandis que le nombre de femmes débutantes baissait de 1,5 % au cours de la même période. Apparemment, les femmes sont découragées de choisir une carrière d'indépendante.

36 Source: INASTI, *Statistiques des personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants, 2004* (compilation SEIN).

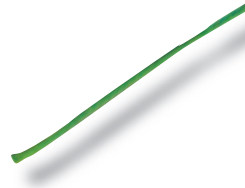
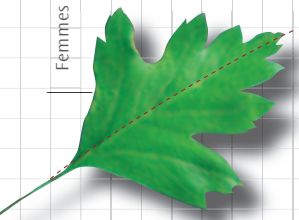
37 G. Goffin, I., T. Mertens et M. Van Haegendoren (2003). *Diane – Entrepreneuriat en Belgique: faits et chiffres*. Diepenbeek: SEIN/ Université Hasselt, p. 29.

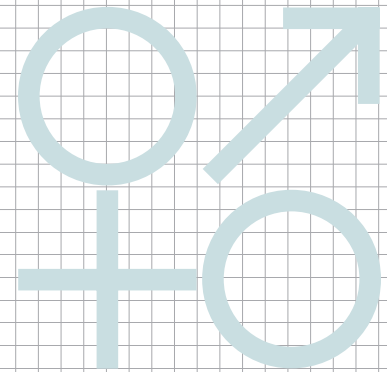


REVENUS

62

Femmes et hommes en Belgique



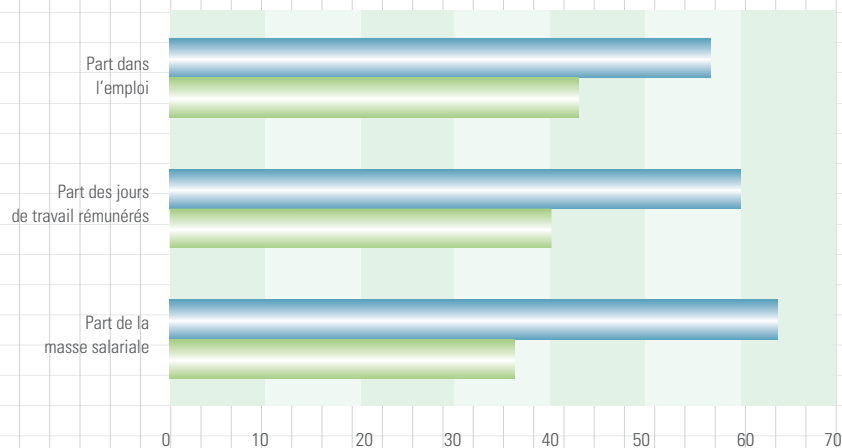


Revenus

chapitre 5

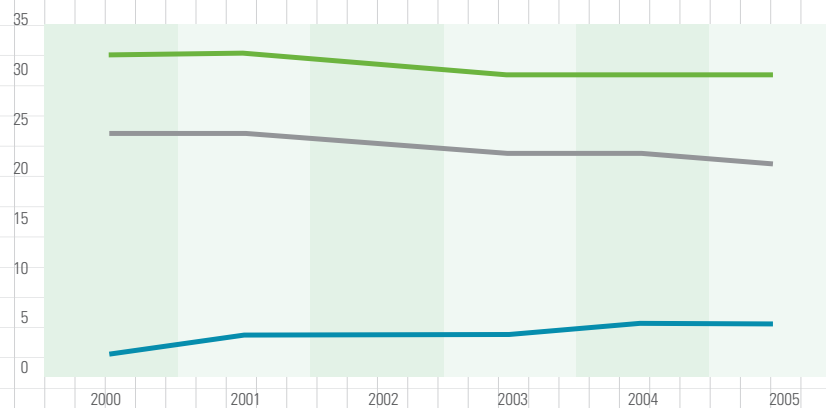
GRAPHIQUE 20:
Part des femmes et
des hommes dans
l'emploi, les jours de
travail rémunérés et
la masse salariale,
2004³⁹

■ Femmes
■ Hommes



GRAPHIQUE 21:
Évolution du
fossé salarial pour
ouvriers, employés et
fonctionnaires,
2000-2005⁴⁰

— Employés
— Ouvriers
— Fonctionnaires





chapitre 5 Revenus³⁸

Le revenu des Belges est généralement examiné au niveau des ménages et il n'est donc pas toujours simple de comparer la situation des femmes et des hommes. Dans ce chapitre, nous nous penchons spécifiquement sur le revenu du travail et les différences de retraites.



5.1 L'écart salarial



Les femmes gagnent généralement moins que les hommes. Cet écart salarial peut se calculer de plusieurs façons. Une manière de cartographier **l'écart salarial total**, consiste à comparer la part des femmes et des hommes dans la masse salariale avec leur part du nombre total de jours de travail prestés. En 2004, un total de 83.553.224.000 euros ont été payés en salaires bruts en Belgique. 36,16 % ont été versés aux femmes, qui totalisaient 40,07 % de toutes les heures ouvrées. L'écart salarial total – pour toutes les employées – était de **3,267 milliards d'euros** en Belgique en 2004. (*graphique 20*)

Une grande partie des différences salariales entre les hommes et les femmes résulte du fait que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel. Les femmes, qui représentent 43,12 % de tous les actifs, ne totalisent 'que' 40,07 % de l'ensemble des jours de travail rémunérés. Si nous tenons compte de l'effet de la répartition inégale du travail à temps partiel sur l'écart salarial et que nous comparons la part des femmes dans la masse salariale avec leur part dans l'emploi, c'est-à-dire 43,12 %, l'écart salarial total est de 5,816 milliards d'euros. (*graphique 20*)

³⁸ Les chiffres de ce chapitre proviennent de l'Office national de sécurité sociale (ONSS), l'Office national des pensions (ONP) et le SPF Économie, DGSIE.

³⁹ Source: ONSS et SPF Économie, DGSIE, EFT (compilation IEFH).

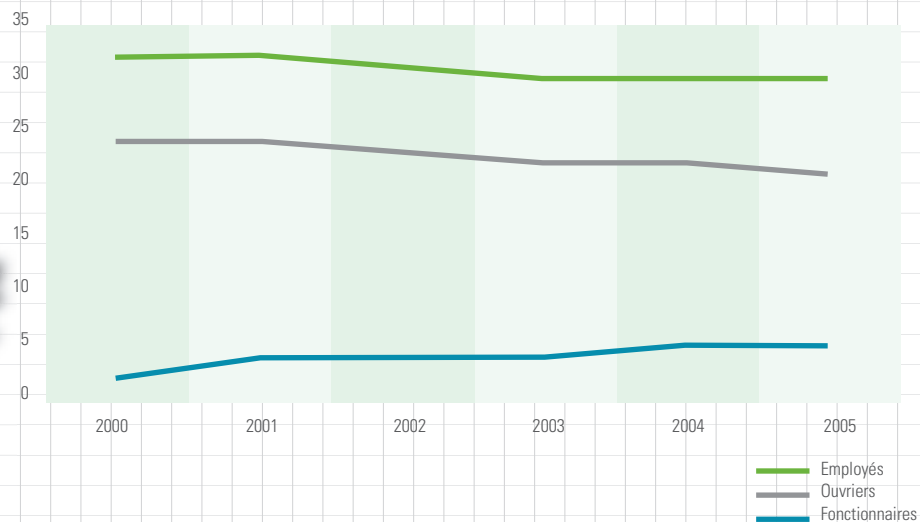
⁴⁰ Source: ONSS, calcul Meulders, D. et S. O'Dorchai (2006). 'The gender pay gap in Belgium', rapport non publié (compilation IEFH).

TABLEAU 18:

Salaires mensuels bruts moyens en euro, 2005 ⁴¹

	Hommes	Femmes	L'écart salarial (%)
Employés	3483,8	2454,7	30
Ouvriers	2119,6	1670,4	21
Fonctionnaires	2976,1	2833,0	5

GRAPHIQUE 21:

évolution de l'écart salarial pour ouvriers, employés et fonctionnaires, 2000-2005 ⁴²


Généralement, l'**écart salarial** s'exprime en fonction de la différence des salaires bruts moyens des hommes et des femmes. Les salaires nets reflètent en partie l'intervention du fisc et les corrections sociales. La différence entre le salaire brut moyen des hommes et des femmes est beaucoup plus grande dans le secteur privé que dans le secteur public. Au point que la part des femmes employées dans le secteur public a un effet sur le calcul du fossé salarial. Dans le secteur privé, il existe encore une grande différence d'écart salarial chez les ouvriers et les employés. Les chiffres présentés ci-contre (*tableau 18 et graphique 21*) sont calculés sur la base des données ONSS. Aucune correction n'est apportée pour le travail à temps partiel.



Ces cinq dernières années, les différences salariales entre les femmes et les hommes ont peu évolué. Les salaires bruts moyens des femmes sont nettement plus élevés dans le secteur public que dans le secteur privé. L'écart salarial est nettement moindre aussi : 5 % au lieu de 30 % et 21 % respectivement pour les employés et les ouvriers du secteur privé. L'évolution est négative toutefois : entre 2000 et 2005, on note un doublement. Chez les fonctionnaires, l'écart salarial est surtout imputable au travail à temps partiel fréquent chez les femmes et à la sous-représentation des femmes aux postes supérieurs. Dans le secteur privé, il existe des différences plus grandes entre hauts et bas salaires. Chez les employés, il existe aussi une plus grande diversité de fonctions que chez les ouvriers, ce qui se traduit par un profond écart salarial entre les hommes et les femmes, parce que les femmes sont surreprésentées dans les fonctions inférieures et sous-représentées dans les supérieures. (*tableau 18 et graphique 21*)

Différentes causes sont à l'origine de l'écart salarial. Le travail effectué par les hommes est souvent plus apprécié et demandé que le travail des femmes. Les femmes occupent moins souvent que les hommes des postes plus élevés et donc mieux payés. Elles sont souvent employées dans des secteurs où les rémunérations sont nettement inférieures. Le travail à temps partiel a également un effet négatif sur la formation du salaire. Une partie de l'écart salarial peut s'expliquer ainsi. Mais même en tenant compte de tous ces facteurs, une partie de l'écart salarial subsiste. À travail égal, les femmes gagnent toujours moins.

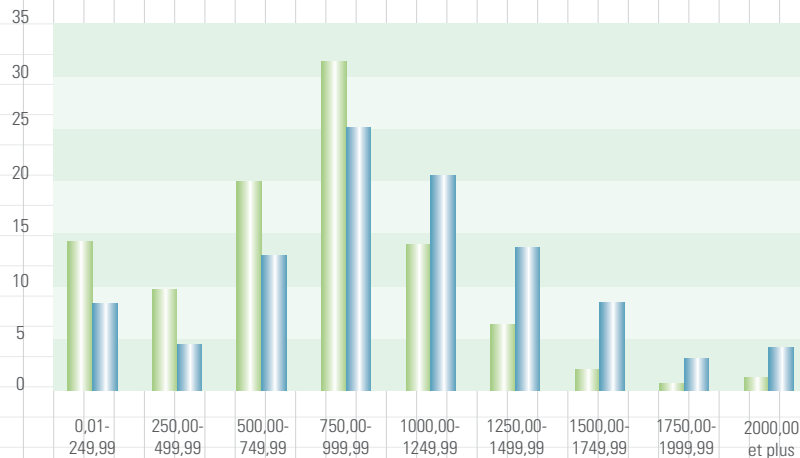
41 Source: ONSS, calcul Meulders, D. et S. O'Dorchai (2006). 'The gender pay gap in Belgium', rapport non publié (compilation IEFFH).

42 Meulders, D. et S. O'Dorchai (2006). 'The gender pay gap in Belgium', rapport non publié.



GRAPHIQUE 22:
Répartition en
pourcentage du
nombre de bénéficiaires
de pension selon
l'importance du montant
mensuel et par sexe,
situation au 1 janvier
2004⁴³

■ Femmes
■ Hommes



TABEAU 19:
Répartition du nombre de bénéficiaires de pension selon l'importance du montant mensuel et par sexe, situation au 1 janvier 2004⁴³

Montant mensuel	Nombre			Ventilation par sexe		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
0,01-249,99	133.050	65.332	198.382	14,3	8,2	11,5
250,00-499,99	91.009	35.206	126.215	9,8	4,4	7,3
500,00-749,99	185.678	102.243	287.921	19,9	12,9	16,7
750,00-999,99	292.258	198.206	490.464	31,4	24,9	28,4
1000,00-1249,99	130.198	162.727	292.925	14,0	20,5	17,0
1250,00-1499,99	59.360	107.521	166.881	6,4	13,5	9,7
1500,00-1749,99	19.718	67.207	86.925	2,1	8,4	5,0
1750,00-1999,99	7.680	24.580	32.260	0,8	3,1	1,9
2000,00 et plus	12.735	32.564	45.299	1,4	4,1	2,6
Total	931.686	795.586	1.727.272	100,0	100,0	100,0

5.2 L'écart de pension ◀

Les inégalités sur le marché du travail se traduisent en fin de carrière par un **écart de pension** entre les femmes et les hommes. Pour les générations actuelles de retraités, les différences de situation de travail étaient souvent plus grandes que pour les jeunes générations. Des salaires inférieurs et moins d'ancienneté se traduisent par des montants de pension mensuelle inférieurs. La ségrégation horizontale et verticale, le travail à temps partiel plus fréquent, l'interruption de carrière et le caractère moins linéaire de la carrière se paient après la retraite aussi.

Le graphique 22 illustre la répartition des femmes et des hommes selon les montants mensuels de la pension légale, par paliers de 250 euros. Il ne s'agit pas de pensions complémentaires résultant d'une épargne pension ou financées par l'employeur.

Les femmes retraitées se situent essentiellement dans les catégories ayant les montants mensuels les plus bas. Près d'une femme sur quatre (24,0 %) a une pension de moins de 500,00 EUR par mois. Parmi les hommes retraités, un sur huit seulement (12,6 %) se trouve dans ces catégories inférieures. La moitié des femmes bénéficiaires a une pension de 500,00 à 999,99 EUR. Cela signifie que trois femmes sur quatre reçoivent moins de 1000 EUR de pension par mois. La part des hommes qui bénéficient d'une pension de moins de 1000 EUR par mois est de 50,4 %. En d'autres termes: une femme sur quatre seulement a une pension de plus de 1000 EUR par mois et environ la moitié des hommes touche une pension mensuelle de plus de 1000 EUR. Un homme sur quatre a même une pension supérieure à 1250 EUR, tandis qu'une femme sur dix (10,7 %) seulement touche une pension si élevée. *(graphique 22 et tableau 19)*

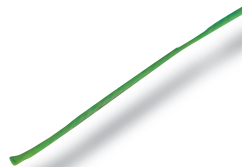
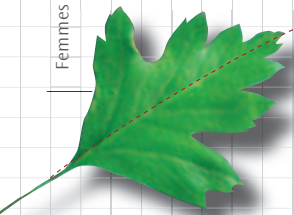
43 Source: ONP
(compilation SEIN).

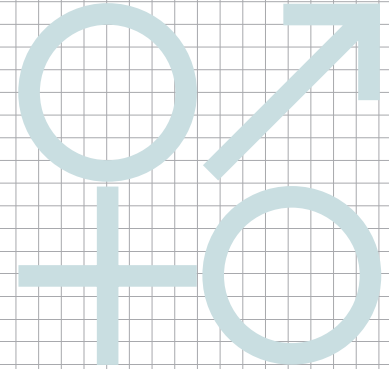
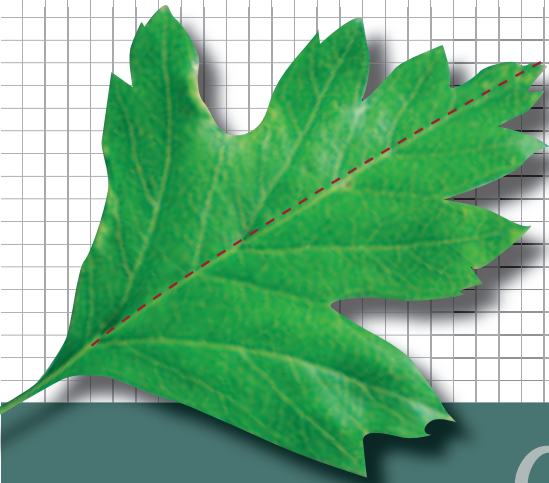


PAUVRETÉ

70

Femmes et hommes en Belgique





Pauvreté

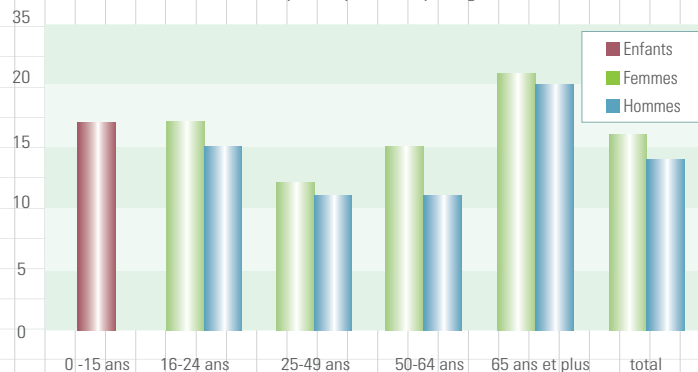
chapitre 6

TABLEAU 20:

Risque de pauvreté par âge et sexe, 2004⁴⁵

	Âge	Femmes	Hommes
	Population totale	16	14
	0 à 15 ans	-	-
	16 à 24 ans	17	15
	25 à 49 ans	12	11
	50 à 64 ans	15	11
	65 ans et plus	21	20

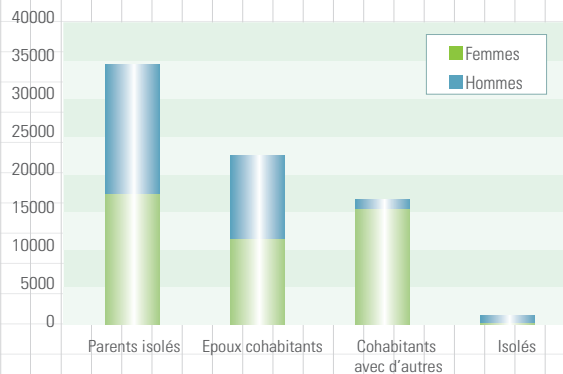
GRAPHIQUE 23:

Risque de pauvreté par âge et sexe, 2004⁴⁵

TABLEAU 21:

Répartition des ayants droit au revenu d'intégration par catégorie et par sexe, décembre 2004⁴⁷

Sexe	Catégorie	Nombre	Part
Femmes	Époux cohabitants	11.426	15,3
	Parents isolés	17.449	23,3
	Isolés	267	0,4
	Cohabitants avec d'autres	15.439	20,7
Hommes	Époux cohabitants	10.909	14,6
	Parents isolés	17.171	23,0
	Isolés	829	1,1
	Cohabitants avec d'autres	1.244	1,7
Total		74.734	100,0

GRAPHIQUE 24:

Nombre de femmes et d'hommes dans les quatre catégories d'ayants droit au revenu d'intégration, décembre 2004⁴⁷


Comme les revenus, la pauvreté est généralement étudiée au niveau du ménage en Belgique. Bien que le manque de moyens de subsistance et la précarité soient des données centrales dans la pauvreté, il est impossible de séparer diverses formes d'exclusion sociale du problème. L'annexe des indicateurs du Plan d'action national Inclusion sociale expose ces différents aspects. Ce chapitre reprend les chiffres concernant les pourcentages de risque de pauvreté, le revenu vital et le chômage de longue durée.

Le **pourcentage de risque de pauvreté** est la fraction de la population dont le revenu est inférieur au **seuil de pauvreté**.⁴⁶ Ce seuil de pauvreté équivaut à 60 % du revenu médian, le revenu par rapport auquel exactement la moitié des Belges a plus et exactement la moitié a moins. Quiconque a moins de 60 % de ce revenu, risque d'être pauvre, compte tenu aussi de la composition du ménage.

Bien que les pourcentages de risque de pauvreté soient plus élevés pour les femmes que pour les hommes dans toutes les catégories d'âge, les différences sont assez minimes, sauf pour la tranche d'âge 50-64 ans. On peut difficilement dire que la Belgique compte, globalement, (beaucoup) plus de femmes que d'hommes pauvres. Certaines catégories d'hommes et de femmes courent cependant un risque plus élevé de se retrouver en situation de pauvreté. *(tableau 20 et graphique 23)*

En décembre 2004, 74.734 personnes avaient droit au revenu d'intégration: 44.581 femmes et 30.153 hommes. La part des femmes y ayant droit était de 59,7 %, pour 40,3 % d'hommes. Tant le nombre d'hommes que de femmes ayants droit a progressé entre octobre 2002 et décembre 2004. *(tableau 21 et graphique 24)*

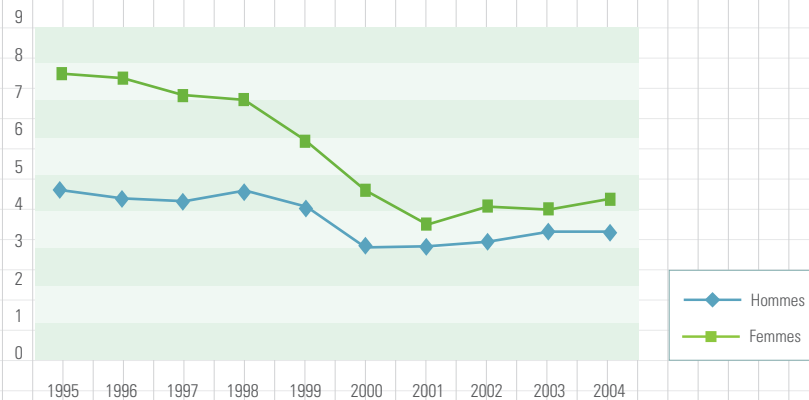
44 Sources: enquête UE-SILC; SPP Intégration sociale et les Indicateurs du Plan d'action national Inclusion sociale.

45 Source: SILC 2004 (compilation IEFH).

46 Bauwens, E. et al. (2005). 'EU-SILC: een nieuw Europees instrument ter ondersteuning van de strijd tegen armoede', dans: J. Vranken, K. De Boyser et D. Dierckx (réd.), *Armoede en Sociale Uitsluiting Jaarboek 2005*, Leuven/Voorburg: Acco, p. 309.

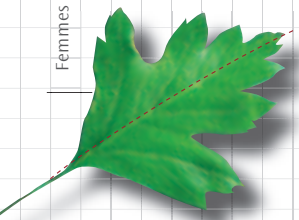
**GRAPHIQUE 25:**

Évolution du taux de chômage de longue durée par sexe,
1995-2004⁴⁹

**TABEAU 22:**

Évolution du taux de chômage de longue durée par sexe, 1995-2004⁴⁹

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
femmes	7,7	7,6	7,1	7,0	5,9	4,6	3,6	4,1	4,0	4,3
hommes	4,5	4,3	4,2	4,5	4,1	3,0	3,0	3,1	3,4	3,4



46,3 % des ayants droit étaient des parents isolés. 57 % des hommes ayants droit sont des pères isolés. 39 % des femmes ayants droit sont des mères isolées. Si 59,7 % de tous les bénéficiaires du revenu d'intégration sont des femmes, presque autant de pères isolés que de mères isolées en bénéficient. Par rapport au nombre total de pères isolés et de mères isolées, les pères isolés sont fortement surreprésentés parmi les ayants droit au revenu d'intégration. (*tableau 21 et graphique 24*)



Dans la catégorie des époux cohabitants, la ventilation des hommes et des femmes est à peu près égale. Les ayants droit qui cohabitent avec d'autres sont essentiellement des femmes (92,5 %). De tous les bénéficiaires isolés du revenu d'intégration, 75,6 % sont des hommes. En pourcentage, les isolés sans enfants à charge ne constituent qu'une toute petite catégorie. (*tableau 21 et graphique 24*)

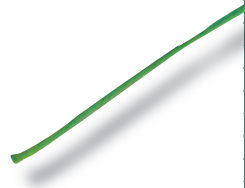
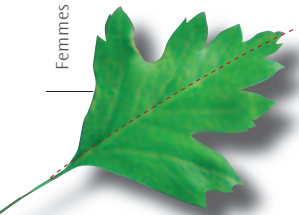
Parmi les ménages avec enfants, sans aucun revenu du travail, 70 % vivent sous le seuil de pauvreté. Le chômage de longue durée est un bon pronostiqueur du risque de pauvreté. Le **taux de chômage de longue durée** est le pourcentage de la population active totale sans emploi depuis plus de douze mois.

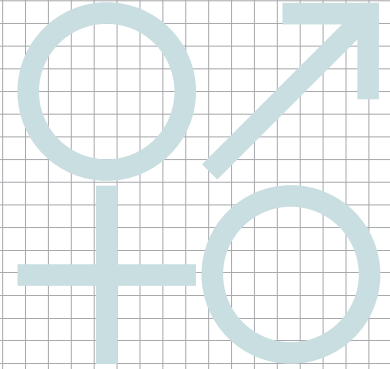
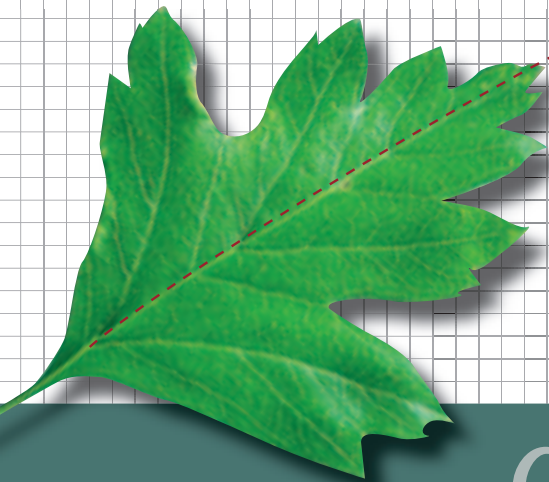
En 1995, 7,7 % des femmes actives en Belgique étaient sans emploi depuis plus de douze mois, pour 4,5 % des hommes professionnellement actifs. Entre 1995 et 2002, le taux de chômage de longue durée a baissé à 4,3 % chez les femmes actives et 3,4 % chez les hommes actifs. En 2001, le chômage de longue durée était le plus bas, à la fois pour les hommes et les femmes. La différence entre le taux de chômage de longue durée des femmes et des hommes s'est systématiquement réduite entre 1995 et 2001. Depuis, la différence semble se stabiliser. (*tableau 22 et graphique 25*)

47 Source: SPP Intégration sociale (compilation IEFH).

48 Source: UE-SILC 2004.

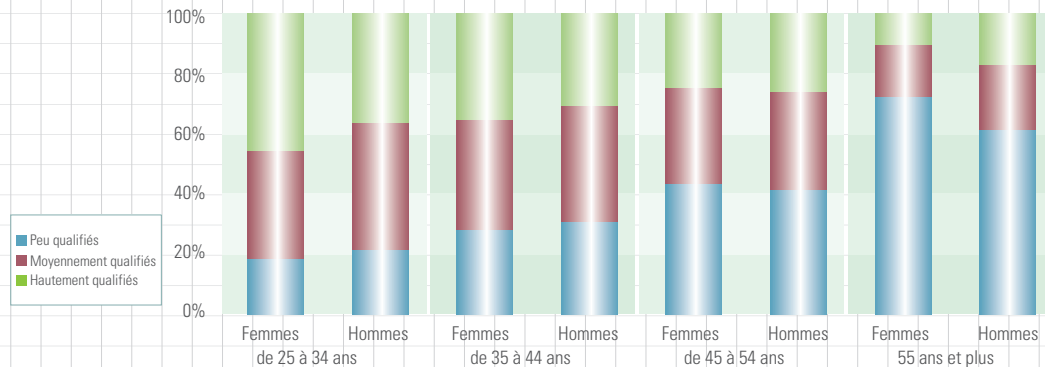
49 Source: Plan d'action national Inclusion sociale, annexe indicateurs 2005.





Formation

chapitre 7

**GRAPHIQUE 26:**Répartition en pourcentage de la population belge de plus de 25 ans par niveau de formation, âge et sexe en 2004⁵¹**TABEAU 23:**Population belge de plus de 25 ans par niveau de formation, âge et sexe en 2004, chiffres absolus⁵¹

	De 25 à 34 ans		De 35 à 44 ans		De 45 à 54 ans		55 ans et plus	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Peu qualifiés	127.635	151.153	221.257	253.780	313.415	302.898	1.177.704	780.569
Moyennement qualifiés	246.179	295.536	286.677	302.902	229.051	239.985	284.513	280.674
Hautement qualifiés	309.393	254.458	278.689	253.897	178.175	191.080	165.826	217.245
Total	683.207	701.147	786.623	810.579	720.641	733.963	1.628.043	1.278.488

Une des causes de la ségrégation horizontale sur le marché du travail est la ségrégation sexuelle dans l'enseignement. Les filles et les garçons optent très souvent pour une orientation d'études stéréotypée par sexe. La politique de l'enseignement est une compétence des communautés et sujette à des différences régionales. Vous trouverez des informations plus spécifiques dans les publications des communautés.

Les différences de la mesure dans laquelle les employeurs sont disposés à investir dans la formation permanente de leur personnel masculin et féminin contribuent à la ségrégation verticale sur le marché du travail. Ce chapitre donne une vue d'ensemble du niveau d'études général des Belges et des différences sexuelles en matière de formation permanente.

7.1 Niveau d'études des Belges

Le degré d'instruction est le plus bas chez les femmes belges de 55 ans ou plus. Près de trois quarts (72,3 %) de ce groupe a obtenu tout au plus un diplôme d'enseignement secondaire inférieur. La majorité des hommes de 55 ans ou plus (61,1 %) appartient au groupe des peu qualifiés. Une femme plus âgée sur dix seulement (10,2 %) est titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur, pour 17,0 % des hommes de 55 ans ou plus. (*graphique 26*)

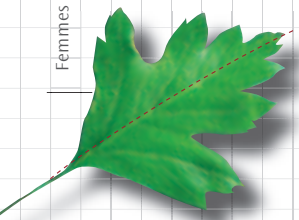
50 Sources: Eurostat, Banque nationale de Belgique (BNB) et SPF ETCS.

51 Peu qualifiés = enseignement primaire, enseignement secondaire inférieur ou pas de diplôme; moyennement qualifiés = enseignement secondaire supérieur; hautement qualifiés = enseignement supérieur, c.-à-d. enseignement supérieur non universitaire de type court, enseignement supérieur non universitaire de type long et enseignement universitaire.

**TABLEAU 24:**

Pourcentage de travailleurs qui ont suivi une formation, nombre d'heures de formation et coûts de formation par secteur et sexe, 2003⁵²

	Pourcentage de travailleurs		Nombre moyen d'heures de formation		Coûts moyens de formation	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agriculture	19,8	7,6	24,7	39,8	911	1.757
Industrie	37,5	46,2	31,9	35,6	1.396	1.601
Industrie extractive	15,7	22,8	43,9	28,2	3.644	897
Industrie manufacturière	37,5	46,3	32,1	36	1.400	1.614
Énergie et eau	42,2	51,6	20,7	21,6	1.145	1.249
Construction	11,8	14,2	25	25,7	853	778
Commerce, transport et communication	27,5	34,7	30,6	41,3	927	1.555
Transport et communication	42,6	46	33,9	45,7	1.172	1.777
Commerce et réparations	23,9	23,7	27,9	30,5	773	1.048
Horeca	8,1	7,1	38,4	43,1	495	613
Services financiers, immobilier et services aux entreprises	38,4	41,4	26,5	32,4	1.905	2.174
Services financiers et assurances	56,6	55,9	26,5	29,5	2.422	2.785
Immobilier et services aux entreprises	24,6	31,8	26,6	35,7	1.004	1.464
Autres services	47,8	34,6	18,2	21,4	449	599
Soins de santé et services sociaux	49,8	37,5	18,1	21,7	446	603
Services collectifs, sociaux et personnels	15,2	23,1	22,5	19,1	609	572



Dans le groupe des 45 à 54 ans aussi, les femmes sont « peu qualifiées » plus souvent que les hommes. 43,5 % des femmes et 41,3 % des hommes de 45 à 54 ans ont un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur tout au plus. 75,3 % de ces femmes n'ont pas fait d'études supérieures, pour 68,7 % des hommes de 45 à 54 ans. *(graphique 26)*



Pour les Belges de la dernière génération, la situation est inverse. Le nombre de femmes peu qualifiées dans le groupe des 25 à 34 ans est de 18,7 %. Chez les hommes, ce pourcentage est encore supérieur à 20 %, plus précisément 21,6 %. La différence est encore plus grande si nous examinons les hautement qualifiés : quelque 45,3 % des femmes de 25 à 34 ans ont fait des études supérieures universitaires ou non pour 36,3 % seulement des hommes de 25 à 34 ans. Les jeunes femmes ont généralement une formation supérieure à celle des hommes. *(graphique 26)*

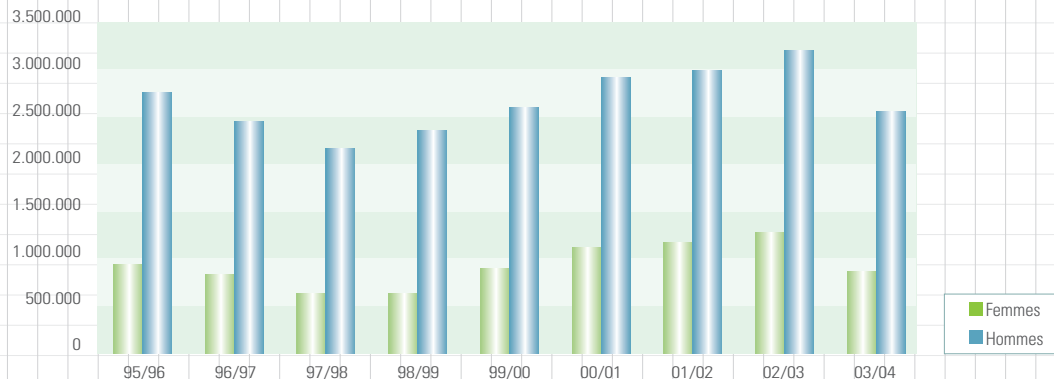
7.2 Apprentissage tout au long de la vie



Dans la plupart des secteurs, en 2003, les femmes suivaient des formations dans une mesure moindre que les hommes. Nous constatons de grandes différences à l'avantage des travailleurs masculins dans le secteur industriel surtout : 46,2 % des travailleurs masculins ont suivi une formation en 2003, pour 37,5 % de femmes. Dans le secteur agricole et des soins de santé, la participation des femmes aux formations est nettement plus élevée que le pourcentage de travailleurs masculins ayant suivi une formation. 19,8 % des femmes du secteur agricole ont bénéficié d'une formation professionnelle en 2003, pour 7,6 % des hommes. Dans les soins de santé, 49,8 % des femmes et 34,6 % des hommes suivent une formation. *(tableau 24)*

53 Bron: NBB,
Balanscentrale en FOD
Economie, ADSEI
(bewerking SEIN).

GRAPHIQUE 27:

Évolution du nombre d'heures, par sexe, pour lesquelles un remboursement a été demandé dans le cadre du congé éducation payé, 1995-2004⁵³

TABLEAU 25:

Évolution du nombre d'heures par sexe pour lesquelles un remboursement a été demandé dans le cadre du congé éducation payé, 1995-2004⁵³

	Nombre			Part		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
95/96	938.046	2.751.606	3.689.652	25,4	74,6	100,0
96/97	837.099	2.457.014	3.294.113	25,4	74,6	100,0
97/98	631.152	2.155.181	2.786.333	22,7	77,3	100,0
98/99	631.994	2.349.317	2.981.311	21,2	78,8	100,0
99/00	880.256	2.594.904	3.475.160	25,3	74,7	100,0
00/01	1.110.493	2.910.198	4.020.691	27,6	72,4	100,0
01/02	1.167.102	2.979.937	4.147.039	28,1	71,9	100,0
02/03	1.275.741	3.203.875	4.479.616	28,5	71,5	100,0
03/04	855.258	2.555.208	3.410.466	25,1	74,9	100,0

En moyenne, les hommes bénéficient de formations plus longues. La différence est la plus grande dans le secteur des transports et des communications. En 2003, les hommes ont suivi 45,7 heures de formation en moyenne, pour 33,9 heures chez les femmes. Annuellement, cela représente une différence de 11,8 heures. (tableau 24)

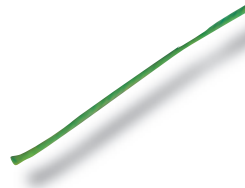


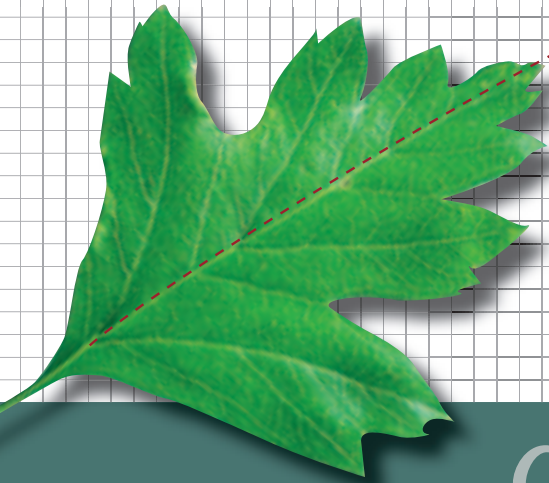
Le coût financier aussi montre que les femmes sont désavantagées. Dans la plupart des secteurs, les entreprises investissent plutôt dans leurs travailleurs masculins. Les différences en coûts de formation sont souvent plus grandes encore que les différences du nombre moyen d'heures de formation. Par exemple, dans le secteur des transports et des communications, le nombre d'heures de formation dont bénéficient les femmes est inférieur de 25,8 % en moyenne (33,9 heures pour 45,7 heures) à celui des travailleurs masculins qui ont bénéficié d'une formation, tandis que les coûts moyens de formation sont même inférieurs de 34,0 % pour les femmes qui ont suivi une formation. Dans les soins de santé aussi, où les femmes suivent en moyenne 16,6 % d'heures de formation de moins que les hommes, la différence financière est plus grande. Les coûts de formation moyens des travailleurs féminins du secteur de la santé sont inférieurs de 26 %. (tableau 24)

Au titre du congé éducatif payé, les travailleurs bénéficient d'heures de congé supplémentaires pour des formations qu'ils suivent pendant leur temps libre ou des congés leur sont attribués pour assister aux cours qui coïncident avec les heures de travail. Les formations suivies ne doivent pas nécessairement être en rapport avec le métier exercé actuellement. Elles peuvent également être de nature générale.

Les femmes sont fortement sous-représentées dans le régime du congé éducatif payé. Ce système est pourtant destiné à faire disparaître les inégalités sociales, notamment la position plus faible des femmes sur le marché du travail. 25,1 % seulement des heures pour lesquelles un remboursement a été demandé en 2003-2004 ont été utilisés par des femmes. (graphique 27, tableau 25)

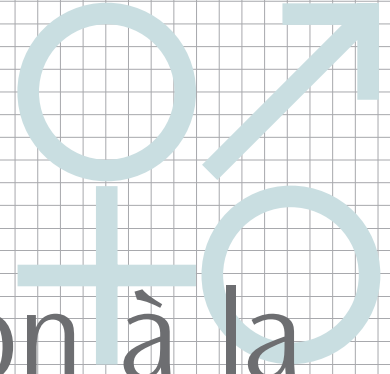
53 Source: SPF ETCS,
Direction congé
éducation payé.



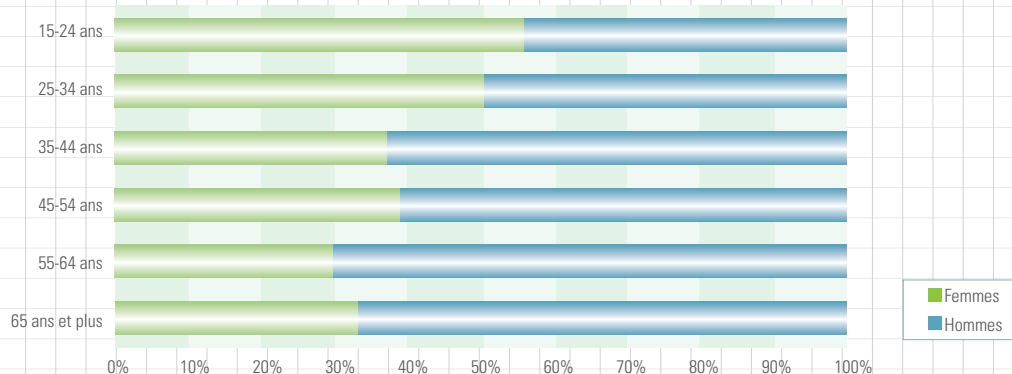


Participation à la science et la technologie

chapitre 8



GRAPHIQUE 28:

Part des femmes et des hommes dans la population Internet par groupe d'âge, 2004⁵⁵

TABLEAU 26:

Composition de la population Internet belge par âge et sexe, 2004⁵⁵

Ventilation par groupe d'âge	Composition en pourcentage			Nombre		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
15-24 ans	12	10	23	496.000	392.000	920.000
25-34 ans	16	15	31	624.000	616.000	1.240.000
35-44 ans	8	14	21	316.000	540.000	840.000
45-54 ans	6	9	15	232.000	364.000	596.000
55-64 ans	2	6	8	96.000	228.000	324.000
65 ans et plus	1	2	2	40.000	80.000	96.000
Total	45	55	100	1.780.000	2.200.000	4.000.000



chapitre 8 Participation à la science et la technologie⁵⁴

Dans la société de l'information, l'accès à la connaissance et à la production de connaissances est essentiel. Ce chapitre aborde plusieurs aspects : l'accès à Internet, la représentation des femmes dans les professions TIC, dans la recherche et dans le personnel académique.

8.1 Société de l'information

Ne pas avoir d'accès à Internet peut miner les chances sur le marché du travail et dans la vie sociale, créant ainsi un **fossé numérique**. En 2004, environ quatre Belges sur dix avaient accès au World Wide Web, à raison de 45 % de femmes et 55 % d'hommes. Dans les jeunes générations, il n'y a pas de fracture numérique entre les sexes. (tableau 26)

Dans les tranches d'âge les plus jeunes (15 à 24 ans et 25 à 34 ans), les femmes disposent plus souvent d'Internet que les hommes. À partir du groupe d'âge de 35 à 44 ans, il y a plus d'hommes que de femmes sur l'autoroute numérique. Parmi les 65 ans et plus, il y a même deux fois plus d'hommes que de femmes qui surfent sur Internet. Leur part reste toutefois très modeste : la fracture numérique sépare les jeunes et les personnes âgées, plutôt que les hommes et les femmes. (graphique 28, tableau 26)

54 Les données quantitatives sur les femmes en science, technique et technologie ne sont pas faciles à enregistrer. Comme les chiffres concernant les hommes et les femmes dans la société de la connaissance ne peuvent pas faire défaut, ce chapitre exploite aussi des données empiriques d'une étude unique.

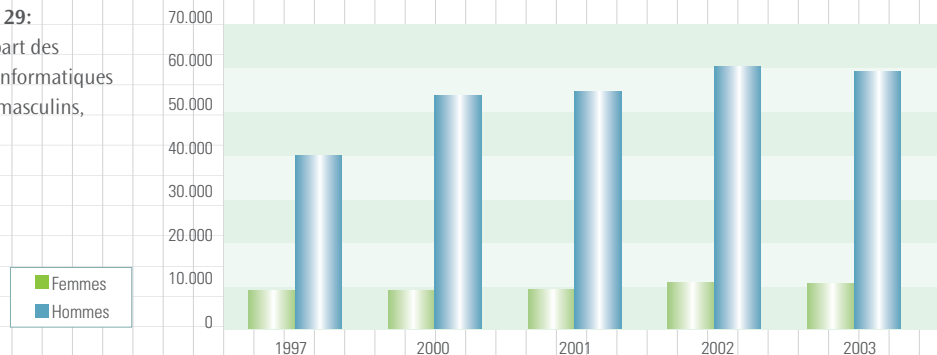
55 Source: Vloeberghs, E. (2005). 'Hommes, femmes et Internet, Info Flash (60) (SPF Économie, DGSIE). Voir également: Claeys, L. et S. Spee (2005). Een virtuele illusie of reële kansen? Gender in de netwerkmaatschappij, Anvers: Steunpunt Gelijkekansenbeleid. Il s'agit d'une analyse par la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Économie sur la base de chiffres d'InSites Consulting.

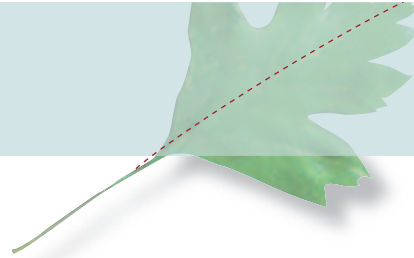
TABLEAU 27:

Utilisation d'Internet en Belgique, par fréquence et sexe, à domicile ou au travail, 2004⁵⁵

Nombre d'utilisations d'Internet pendant la semaine de référence (pas uniquement pour envoyer du courrier électronique)	À domicile			Au travail		
	Femmes	Hommes	Ratio H/F	Femmes	Hommes	Ratio H/F
Jamais	16,7	11,2	0,67	35,9	32,0	0,89
Moins de 1 jour par semaine	7,0	6,3	0,90	6,9	7,2	1,04
1 jour par semaine	7,7	7,2	0,94	4,8	5,8	1,21
2 jour par semaine	6,4	8,8	1,38	4,8	6,4	1,33
3 jour par semaine	10,3	8,0	0,78	5,6	5,6	1,00
4 jour par semaine	6,9	6,1	0,88	5,4	4,3	0,80
5 jour par semaine	6,9	7,8	1,13	29,8	29,5	0,99
6 jour par semaine	6,2	7,0	1,13	1,4	1,8	1,29
7 jour par semaine	31,9	37,6	1,18	5,3	7,5	1,42
Total	100,0	100,0		100,0	100,0	

GRAPHIQUE 29:

Nombre et part des spécialistes informatiques féminins et masculins, 1997-2003⁵⁶




Les femmes et les hommes diffèrent aussi par la fréquence d'utilisation d'Internet. Les femmes qui n'utilisent jamais Internet sont plus nombreuses que les hommes. Au travail, la part des femmes et des hommes qui utilisent Internet tous les jours est environ égale. À domicile, les hommes sont plus nombreux que les femmes à utiliser Internet tous les jours de la semaine. Les personnes qui surfent le plus souvent semblent, en majorité, être des hommes. (*tableau 27*)



En 2003, l'Enquête sur les forces de travail évalue le nombre d'informaticiens à 69.439, 10.361 femmes et 59.078 hommes. 14,9 % seulement de tous les informaticiens sont donc des femmes, 85,1 % sont des hommes. En 1997, la part des informaticiennes était un peu plus importante : 18,1 %. (*graphique 29*)

8.2 Femmes dans la recherche et le monde académique



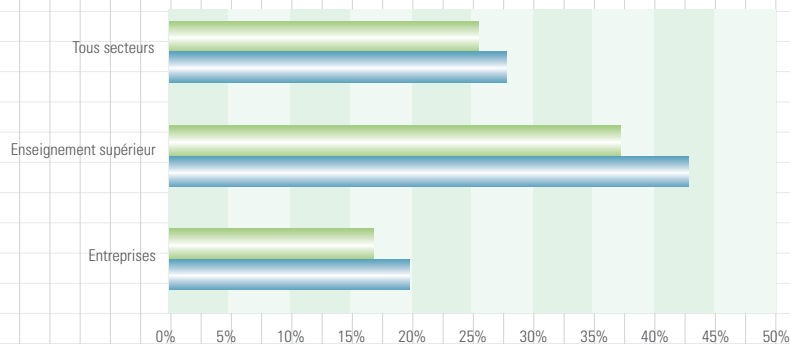
La **recherche et le développement (R&D)** constituent une part essentielle de l'économie de la connaissance. Le graphique 30 montre que les femmes sont sous-représentées dans le personnel R&D. Alors que la participation à l'enseignement supérieur est égale, la part des femmes dans la recherche et le développement dans l'enseignement supérieur plafonne à 42,8 % (UTP). Dans les entreprises, leur part n'est que de vingt pour cent environ. Pour tous les secteurs réunis, la part des femmes dans le Personnel R&D est de 27,8 % (2001). (*graphique 30*)

Les calculs ont été faits sur la base d'**unités temps plein (UTP)**. En d'autres termes, les membres du personnel travaillant à temps partiel (principalement des femmes) ont été ramenés à des demi unités temps plein s'ils travaillent à 50 % par exemple.

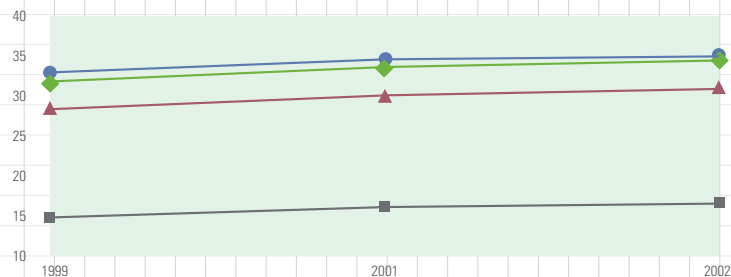
56 Source: SPF Économie, DGSIE, EFT (compilation par ADA et SEIN).


GRAPHIQUE 30:

Part des femmes dans le nombre total de chercheurs et le total du personnel R&D en unités temps plein, 2001⁵⁷


GRAPHIQUE 31:

Pourcentage de femmes dans le personnel académique en Flandre, en Wallonie, en Belgique et dans l'Union européenne, 1999/2001/2002⁵⁸


TABEAU 28:

Nombre et part des spécialistes informatiques féminins et masculins, 1997-2003

	1997	2000	2001	2002	2003
Femmes	8.702	9.058	9.260	10.309	10.361
Hommes	39.440	53.179	54.203	60.151	59.078
% Femmes	18,1	14,6	14,6	14,6	14,9
% Hommes	81,9	85,4	85,4	85,4	85,1

8 Participation à la science et la technologie

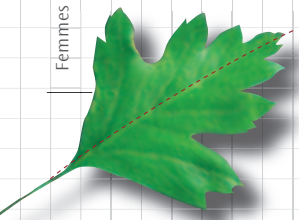
Le personnel R&D peut être ventilé par profession : chercheurs et techniciens. Les chercheurs sont des experts qui s'occupent directement de la création de nouvelles connaissances. La part des femmes parmi les chercheurs est toujours plus petite que chez les techniciens et l'on observe donc ici aussi une certaine ségrégation verticale. Dans les entreprises, la part des femmes parmi les chercheurs n'est que de 16,8 % (UTP). *(graphique 30)*



Les filles participent autant à l'enseignement universitaire que les garçons, voire plus. Pourtant, les femmes restent sous-représentées dans le personnel académique. En 2002, 15.103 personnes travaillaient dans les universités belges ; les femmes constituaient 30,9 % du personnel académique. La Belgique affiche de moins bons résultats que l'Union européenne. Sur les 861.191 membres du personnel académique de l'Union européenne, 34,8 % étaient des femmes. Si nous examinons les régions, c'est surtout la Wallonie qui accuse un retard. En 2001, 16,3 % à peine des universitaires wallons étaient des femmes, pour 34,4 % des universitaires en Flandre. En 2001, la Flandre était donc juste en dessous du niveau de l'Union européenne. Depuis 1999, il y a toutefois des progrès en matière d'emploi des femmes dans le milieu universitaire. La part des femmes dans les universités flamandes, par exemple, est passée de 31,8 % en 1999 à 33,4 % en 2001 et 34,4 % en 2002. En Wallonie, le pourcentage de femmes universitaires est passé de 14,7 % en 1999 à 16,3 % en 2002, mais cette augmentation est attribuable surtout à la baisse du nombre d'hommes universitaires. *(graphique 31 et tableau 29)*

57 Source: Politique scientifique fédérale (2005). *Rapport belge en matière de science, technologie et innovation (BRISTI)* – 2004. Bruxelles: Politique scientifique fédérale (compilation SEIN).

58 Source: Commission européenne, Direction générale Recherche, Unité femmes & sciences (compilation SEIN).

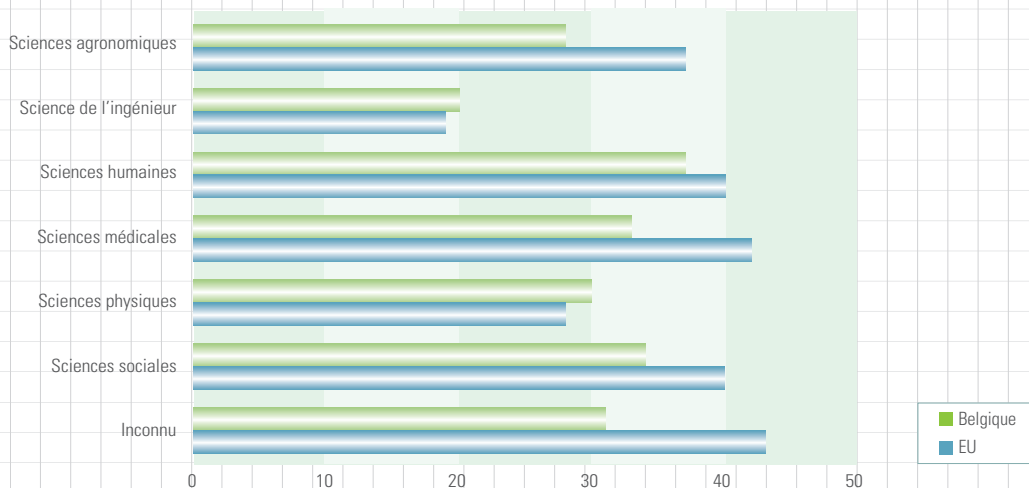
**TABLEAU 29:**

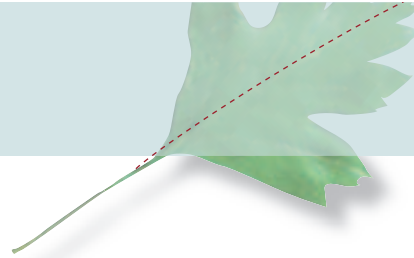
Pourcentage de femmes dans le personnel académique en Flandre, en Wallonie, en Belgique et dans l'Union européenne, 1999/2001/2002⁵⁸

	1999			2001			2002		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T
Flandre	3.547	7.620	11.167	4.022	8.016	12.038	4.180	7.973	12.153
Wallonie	443	2.576	3.019	467	2.476	2.943	481	2.469	2.950
Belgique	3.990	10.196	14.186	4.489	10.492	14.981	4.661	10.442	15.103
Europe	263.899	540.203	804.102	282.794	538.472	821.266	300.083	561.108	861.191

GRAPHIQUE 32:

Pourcentage de femmes dans le personnel académique par discipline en Belgique et dans l'UE, 2002⁵⁹





Outre la sous-représentation des femmes, il existe également une forte ségrégation horizontale et verticale dans le personnel académique.



Tant en Belgique qu'au niveau européen, la part des femmes est la plus faible en sciences appliquées. Cela signifie notamment que les futurs ingénieurs civils sont essentiellement formés par des hommes. La deuxième part la plus faible de femmes se situe, tant en Belgique que dans l'Union européenne, dans les sciences exactes. En Belgique, les sciences sociales et les sciences humaines comptent la part la plus importante de personnel académique féminin, respectivement 34 % et 37 %. À l'échelle européenne, 40 % de femmes travaillent dans ces deux domaines. Dans l'Union européenne, les femmes sont le mieux représentées dans les sciences médicales (42 %). *(graphique 32)*

Le graphique 33 illustre la ségrégation verticale parmi le personnel universitaire. Plus le grade est élevé, plus faible est la part de personnel féminin. Au grade D, auquel appartiennent les chercheurs sans doctorat, la part des femmes est de 62 % en Belgique. On ne peut donc pas dire que la part des femmes se limite à 16 % dans le grade A (professeur et professeur titulaire), par manque de potentiel. Ce graphique montre clairement l'existence d'un 'plafond de verre'. Par rapport à l'UE, nous pouvons cependant dire que la Belgique a d'excellents résultats aux grades inférieurs. Parmi les assistants docteurs, les collaborateurs post-doctoraux (grade C) et les chercheurs prédoctoraux (grade D), la part des femmes est respectivement de 54 % et 62 % pour une moyenne européenne de 40 % et 41 %. *(graphique 33)*

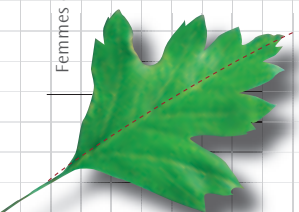
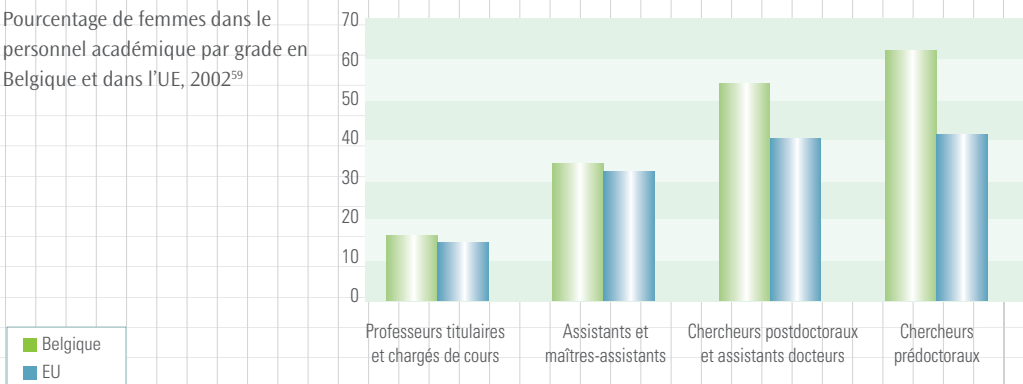
La sous-représentation des femmes dans le personnel universitaire, ainsi que dans la recherche et le développement, témoigne en réalité d'un gaspillage de talent et de potentiel humain.

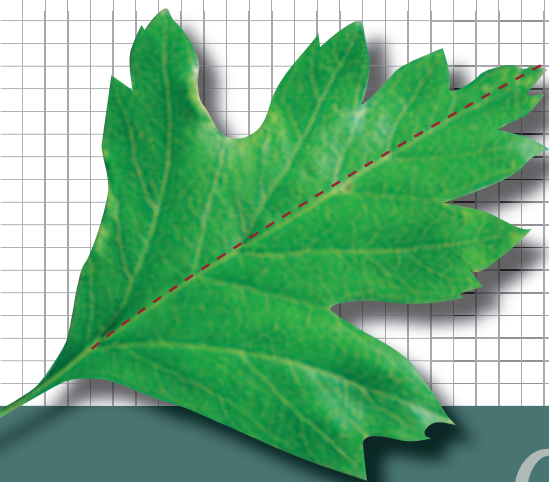
58 Source: Commission européenne, Direction générale Recherche, Unité femmes & sciences (compilation SEIN).

59 Source: Commission européenne, Direction générale Recherche, Unité femmes & sciences (compilation SEIN).



GRAPHIQUE 33:
Pourcentage de femmes dans le
personnel académique par grade en
Belgique et dans l'UE, 2002⁵⁹





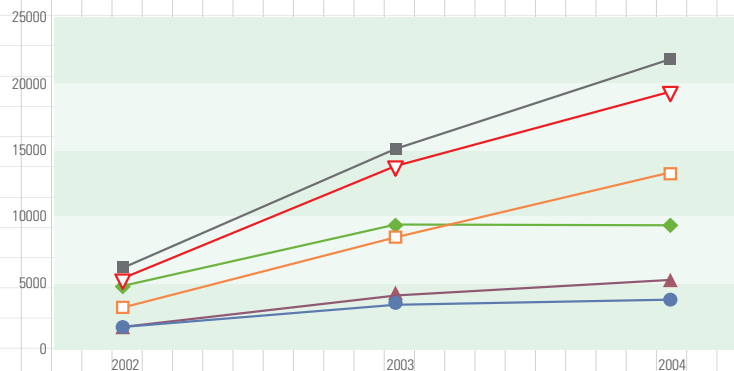
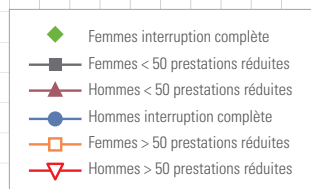
Conciliation vie professionnelle/ familiale



chapitre 9

GRAPHIQUE 34:

Évolution du nombre d'hommes et de femmes en interruption complète ou prestations réduites dans le secteur privé⁶¹


TABLEAU 30:

Évolution du nombre d'hommes et de femmes prenant du crédit temps dans le secteur privé⁶²

	Interruption complète		Prestations réduites				Total		
	Hommes	Femmes	Hommes		Femmes		Hommes	Femmes	Total
			- 50 ans	50+ ans	- 50 ans	50+ ans			
2002	1.837	4.799	1.618	5.413	6.320	3.178	8.868	14.297	23.165
2003	3.492	9.403	4.085	13.820	15.077	8.578	21.397	33.058	54.455
2004	3.754	9.456	5.254	19.424	21.880	13.323	28.432	44.659	73.091

TABLEAU 31:

Part des hommes et des femmes prenant du crédit temps dans le secteur privé, 2004⁶³

	Prestations réduites	Interruption complète	Total
Hommes	1,7	0,3	1,9
Femmes	3,5	0,9	4,4
Total	2,4	0,5	3,0

Les autorités ont pris une série de mesures pour faciliter la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Il faut faire une distinction entre l'interruption de carrière dans le secteur public, le crédit temps dans le secteur privé et les congés thématiques.⁶⁰



Dans le secteur public comme dans le privé, on peut choisir d'interrompre entièrement sa carrière, de travailler à mi-temps ou à quatre cinquièmes temps. La durée de l'interruption varie de trois mois à six ans. Dans certains cas, les personnes de 50 ans et plus peuvent opter pour une interruption à temps partiel jusqu'à l'âge de la retraite. L'âge détermine aussi l'allocation versée.

60 Jusque fin 2001, pause-carrière était l'appellation générale de tous les types d'interruptions de la carrière professionnelle.

61 Source: ONEM, Annuaire statistiques 2002-2004 (compilation SEIN et IEFH).

62 Source: ONEM, Annuaire statistiques 2002-2004 (compilation SEIN et IEFH).

63 Source: ONEM, Annuaire statistique 2004. La part des travailleurs qui optent pour le crédit temps a été calculée sur la base de l'EFT 2004 (compilation SEIN et IEFH).

9.1 Crédit temps

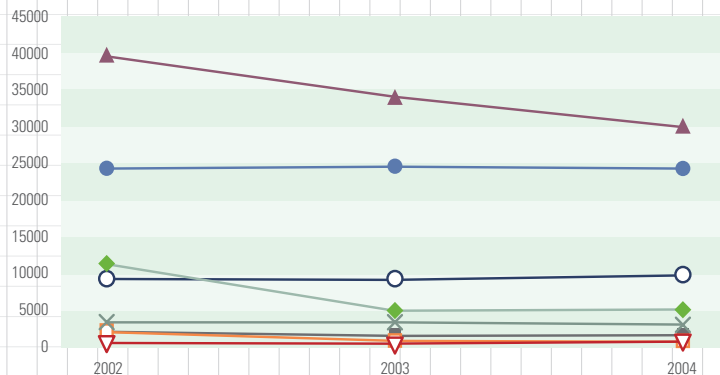


Entre 2002 et 2004, le nombre de personnes prenant du crédit temps dans le secteur privé a plus que triplé. Pour la majorité d'entre elles (81,93 %), il s'agissait d'une diminution des prestations. Le nombre d'hommes et de femmes qui prennent du crédit temps de type interruption complète a doublé en 2003 par rapport à 2002, mais cette tendance ne se poursuit pas en 2004. (*graphique 34 et tableau 30*)

GRAPHIQUE 35:

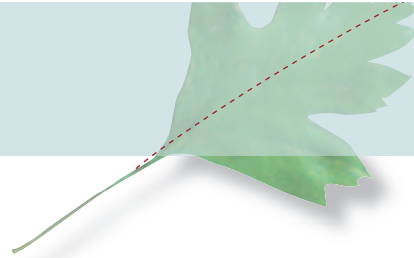
Évolution du nombre de femmes et d'hommes en interruption de carrière par âge (secteur public)⁶⁴

- ◆ Femmes <50 interruption complète
- Femmes >50 interruption complète
- ▲ Femmes <50 prestations réduites
- Femmes >50 prestations réduites
- Hommes <50 interruption complète
- ▽ Hommes >50 interruption complète
- × Hommes <50 prestations réduites
- Hommes >50 prestations réduites


TABLEAU 32:

Évolution du nombre de personnes optant pour une interruption de carrière totale ou une réduction des prestations par sexe et âge (secteur public)⁶⁵

	Interruption complète				Prestations réduites				Total		
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	Femmes	Total
	- 50 ans	50+ ans	- 50 ans	50+ ans	- 50 ans	50+ ans	- 50 ans	50+ ans			
2002	2.115	737	11.273	2.133	3.440	9.703	39.486	24.589	15.995	77.481	93.476
2003	903	432	5.385	1.746	3.466	9.510	33.804	24.660	14.311	65.595	79.906
2004	833	858	4.869	1.792	3.172	9.850	29.900	24.590	14.713	61.151	75.864



Le plus grand groupe de personnes prenant du crédit temps se compose de jeunes femmes qui optent pour des prestations réduites. Les hommes de plus de 50 ans constituent le deuxième plus grand groupe. En 2004, 36,5 % du type prestations réduites ont été pris par des femmes de moins de 50 ans et 32,4 % par des hommes de plus de 50 ans. Les jeunes hommes sont le moins enclins à prendre du crédit temps. *(graphique 34 et tableau 30)*



En 2004, 3,0 % des travailleurs du secteur privé ont pris du crédit temps à temps plein ou à temps partiel. Pour les femmes, il s'agissait de 4,4 %, pour les hommes, de 1,9 %. *(tableau 31)*

9.2 Interruption de carrière



Dans le secteur public, le schéma est différent. Au contraire du secteur privé, le nombre de fonctionnaires prenant une interruption de carrière a diminué ces dernières années. La baisse se manifeste surtout chez les femmes de moins de cinquante ans, tant pour l'interruption complète que pour la diminution des prestations. 88,99 % de toutes les interruptions de carrière consistent en prestations réduites. *(graphique 35 et tableau 32)*

Les jeunes femmes qui optent pour une diminution temporaire des prestations restent le plus grand groupe, malgré la baisse : 39,41 %. 45,83 % de toutes les interruptions de carrière, à temps plein ou à temps partiel, sont demandées par des femmes de moins de cinquante ans. Le deuxième groupe par ordre d'importance est constitué, dans le secteur public, par les femmes de plus de cinquante ans. Elles totalisent 34,78 %

64 Source: ONEM, *Annuaire statistiques 1999-2004* (compilation SEIN et IEFH).

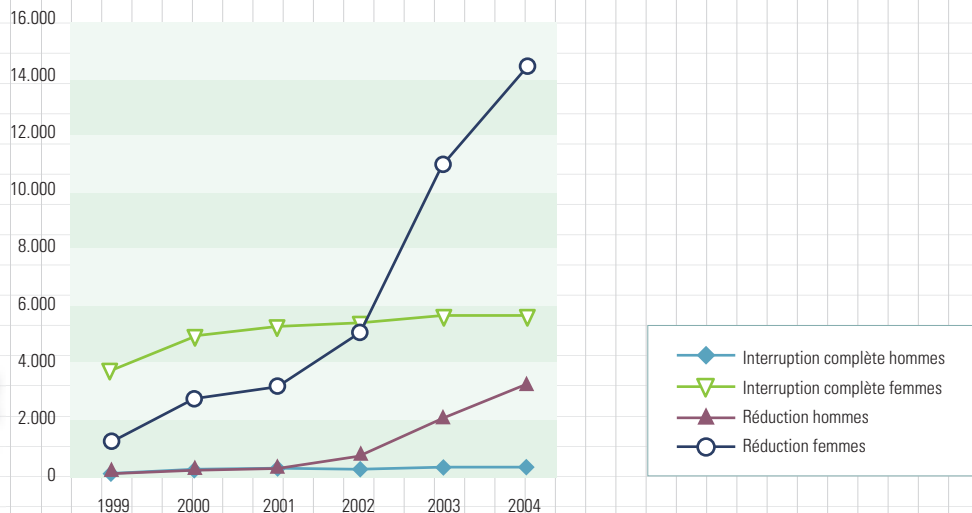
65 Source: ONEM, *Annuaire statistiques 1999-2004* (compilation SEIN et IEFH).

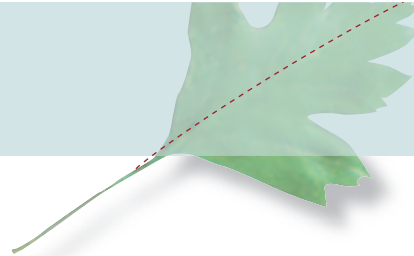
TABLEAU 33:

Part des hommes et des femmes qui prennent une interruption de carrière dans le secteur public 2004⁶⁶

	Prestations réduites	Interruption complète	Total
Hommes	2,7	0,3	3,0
Femmes	9,7	1,2	10,9
Total	6,4	0,8	7,2

GRAPHIQUE 36:

Évolution du nombre et part de personnes prenant un congé parental par sexe et type⁶⁷




de toutes les interruptions de carrière. Les hommes de plus de cinquante ans ne totalisent que 14,11 % des interruptions de carrière. Les jeunes hommes sont le moins représentés, comme dans le privé : 5,3 % seulement des interruptions de carrière sont prises par des hommes de moins de cinquante ans. *(graphique 35 et tableau 32)*



La part des travailleurs en interruption de carrière est nettement plus grande dans le secteur public que dans le secteur privé. Au total, 7,2 % des fonctionnaires ont pris une interruption de carrière en 2004. En 2002, il s'agissait encore de 12,4 %. La baisse résulte en partie du changement de la réglementation. *(tableau 33)*

9.3 Congés thématiques



Outre l'interruption de carrière et le crédit temps, il y a les congés thématiques. Dans les congés thématiques, on fait une distinction entre le congé parental, le congé pour soins palliatifs, le congé pour assistance et l'octroi de soins médicaux. Il s'agit ici de formes spécifiques d'interruption de carrière à temps partiel ou à temps complet.

On note une augmentation considérable du nombre de personnes qui prennent un congé parental de type réduction des prestations et ce, à la fois chez les hommes et les femmes. En 2003, le nombre de femmes en congé de ce type a doublé par rapport à 2002. Chez les hommes, le nombre de travailleurs en interruption de carrière partielle en 2003 était 2,7 fois supérieur à 2002. Quant au nombre de personnes prenant un congé parental de type interruption complète, il augmente à peine depuis 2002. Ce sont essentiellement les femmes qui optent pour le congé parental: en

66 Source: ONEM, *Annuaire statistique 2004. La part des travailleurs qui optent pour une interruption de carrière a été calculée sur la base de l'EFT 2004 (compilation SEIN).*

67 Source: ONEM, *Annuaire statistiques 1999-2004 (compilation SEIN).*



TABLEAU 34:

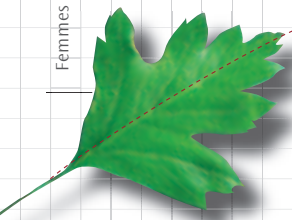
Évolution du nombre et part de personnes prenant un congé parental par sexe et type⁶⁷

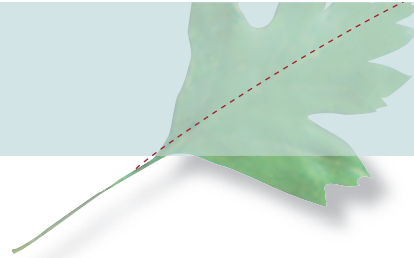
Année	Nombre					Part				
	Temps plein		Réduction		Total	Temps plein		Réduction		Total
	H	F	H	F		H	F	H	F	
1999	146	3.822	99	1.249	5.316	2,8	71,9	1,9	23,5	100,0
2000	212	4.935	220	2.704	8.071	2,6	61,1	2,7	33,5	100,0
2001	245	5.364	339	3.190	9.138	2,7	58,7	3,7	34,9	100,0
2002	266	5.477	753	5.110	11.606	2,3	47,2	6,5	44,0	100,0
2003	307	5.632	2.091	11.089	19.119	1,6	29,5	10,9	58,0	100,0
2004	338	5.642	3.257	14.582	23.819	1,4	23,7	13,7	61,2	100,0

TABLEAU 35:

Évolution du nombre et part des personnes prenant un congé pour assistance médicale par sexe et type⁶⁸

Année	Nombre					Part				
	Temps plein		Réduction		Total	Temps plein		Réduction		Total
	H	F	H	F		H	F	H	F	
1999	49	418	48	204	719	6,8	58,1	6,7	28,4	100,0
2000	81	580	141	530	1.332	6,1	43,5	10,6	39,8	100,0
2001	114	676	215	775	1.780	6,4	38,0	12,1	43,5	100,0
2002	124	788	326	1.068	2.306	5,4	34,2	14,1	46,3	100,0
2003	133	804	509	1.511	2.957	4,5	27,2	17,2	51,1	100,0
2004	140	805	695	1.837	3.477	4,0	23,2	20,0	52,8	100,0





2004 84,9 % des congés parentaux ont été pris par des femmes, pour 95,4 % en 1999. Le congé parental commence donc à faire son chemin chez les hommes. En 2004, près de 15 fois plus d'hommes ont pris un congé parental qu'en 1999. *(graphique 36 et tableau 33)*



Les règles relatives au congé parental ont été modifiées en janvier 2002 : dans le secteur privé le congé parental pouvait dès lors être pris à raison d'un jour par semaine durant 15 mois ; cette possibilité a eu la faveur des hommes. Depuis 2006, de nouvelles modifications permettent un fractionnement de congé parental du type un mois à temps plein, puis plus tard deux mois à mi-temps et le dernier morceau à raison d'un jour par semaine ; de même l'âge de l'enfant a été porté à 6 ans.

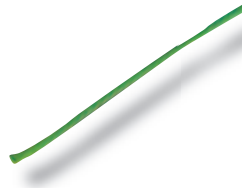
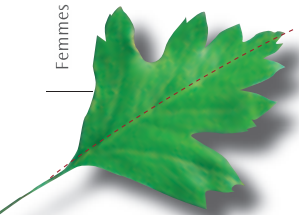
En 2004, 76,0 % de l'ensemble des congés pour assistance médicale ont été pris par des femmes. Peu d'hommes optent pour le congé pour assistance médicale. On note toutefois une augmentation, à la fois en nombre et en part. En 2004, 24,0 % de tous les congés pour assistance médicale ont été pris par des hommes; en 1999 il s'agissait de 13,5 %. *(tableau 35)*

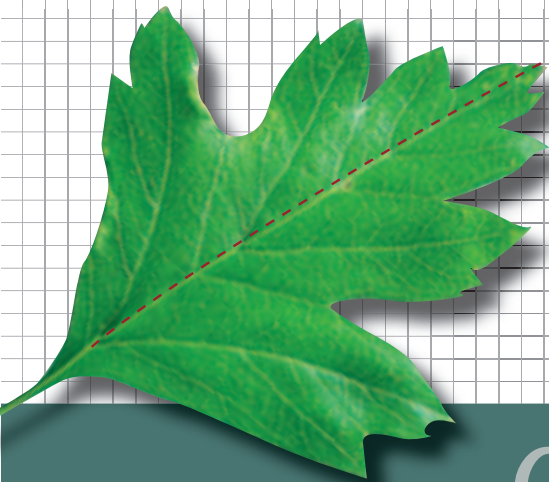
Hommes et femmes peuvent également prendre un congé pour soins palliatifs à une personne souffrant d'une maladie incurable. Peu de personnes font usage de ce congé. En 2004, 127 femmes ont pris congé pour soins palliatifs, 96 à temps plein et 31 par une réduction des prestations. En 2004, 36 hommes ont pris un congé pour soins palliatifs, 27 à temps plein et 9 par réduction des prestations.

Depuis le 1er juillet 2002, un **congé de paternité** de 10 jours (à prendre dans le mois de la naissance) a été instauré en Belgique. Ces 10 jours sont rémunérés mais tous les employeurs publics n'ont pas encore transcrits ce congé spécifique dans leur régime de congé.

67 Source: ONEM, *Annuaire statistique 1999-2004 (compilation SEIN)*.

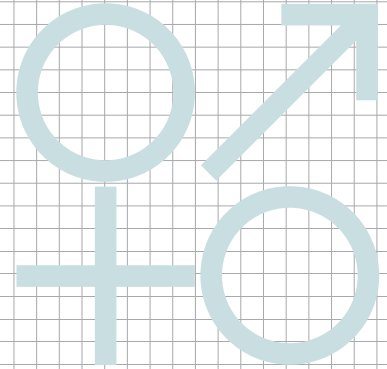
68 Source: ONEM, *Annuaire statistique 1999-2004 (compilation SEIN)*.

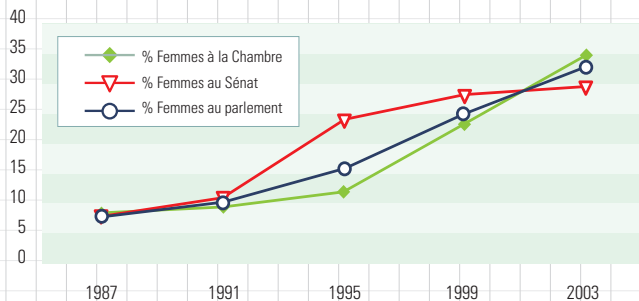




Processus décisionnel

chapitre 10



**GRAPHIQUE 37:**Pourcentage de femmes au Parlement fédéral, 1987-2003⁷¹**TABLEAU 36:**Pourcentage de femmes au Parlement fédéral, 1987-2003⁷¹

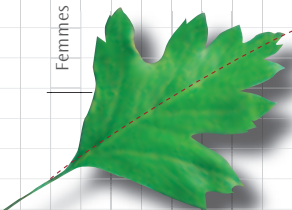
	% Femmes à la Chambre	% Femmes au Sénat	% Femmes au Parlement
1987	8,4	8,1	8,3
1991	9,4	10,8	10,1
1995	12,0	23,9	15,8
1999	23,3	28,2	24,9
2003	34,6	29,6	33,0

TABLEAU 37:Évolution du nombre de ministres fédéraux masculins et féminins, 1991-2005⁷³

Année	Hommes	Femmes	Total
1991	17	0	17
1992	12	3	15
1998	13	2	15
1999	12	3	15
2003	12	3	15
2004	10	5	15
2005	12	3	15

TABLEAU 38:Évolution du nombre de secrétaires d'État masculins et féminin, 1991-2005⁷⁴

Année	Hommes	Femmes
1991	6	4
1992	1	0
1998	2	0
1999	2	0
2003	4	2
2004	4	2
2005	4	2



La Plate-forme d'action de Pékin affirme que la participation égale des femmes au processus décisionnel est une condition indispensable à l'autonomie ('empowerment') des femmes.⁶⁹ Le premier paragraphe examine la représentation des femmes au niveau national, provincial, local et européen.⁷⁰ Le processus décisionnel est plus vaste que la politique, qui en constitue toutefois une partie importante. Le deuxième paragraphe examine la présence des femmes dans le pouvoir judiciaire. Enfin, quelques autres instances importantes du processus décisionnel sont abordées, notamment le Conseil national du travail et la Banque nationale de Belgique. Les femmes au sommet de la fonction publique, dans les administrations des CPAS et dans la diplomatie sont examinées également.

10.1 Pouvoir politique

Le nombre de femmes au Parlement fédéral a augmenté, passant de 8,3 % en 1987 à 33,0 % en 2003. *(graphique 37 et tableau 36)*

Pour soutenir la participation des femmes à la politique en Belgique, des lois de quota ont été mises en application à partir de 2002. Les lois de quota disposent que la moitié seulement plus un candidat des listes électorales peut être du même sexe. Cela s'applique à tous les niveaux électoraux.⁷²

69 *Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport 2005.*

70 *Pour les chiffres relatifs aux communautés et régions, nous vous prions de consulter leurs propres publications.*

71 Source: Meier, P. (2005). 'De hervorming van de kieswet, de nieuwe quota en de m/v verhoudingen na de verkiezingen van mei 2003', www.rosadoc.be (compilation SEIN).

72 *Loi du 18 juillet 2002 assurant une présence égale des hommes et des femmes sur les listes de candidatures aux élections des chambres législatives fédérales et du Conseil de la Communauté germanophone (Moniteur belge, 28/08/2002).*

73 Source: *Mémento politique/Politocographie 1991, 1992, 1998, 1999, 2003, 2004 en 2005* (compilation SEIN).

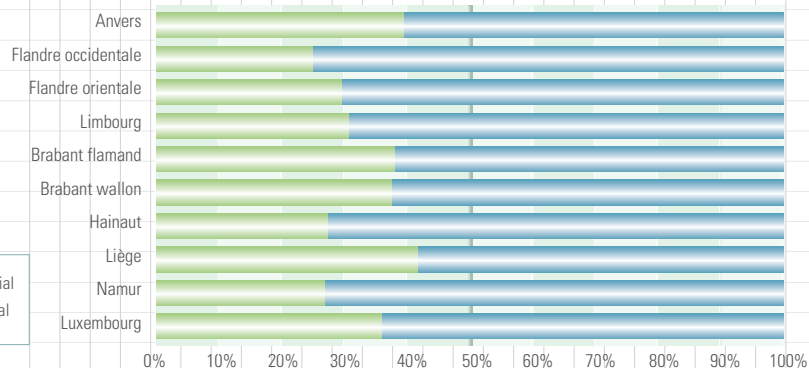
**TABEAU 39:**

Nombre de femmes et d'hommes
dans les administrations provinciales, 2005⁷⁵

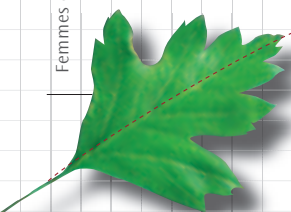
Province	Sexe du gouverneur	Nombre de femmes dans la députation permanente	Nombre de femmes au conseil provincial
Anvers	Homme	1/7	33/84
Flandre occidentale	Homme	1/7	21/84
Flandre orientale	Homme	1/7	25/84
Limbourg	Homme	1/7	23/75
Brabant flamand	Homme	1/7	32/84
Brabant wallon	Homme	1/7	21/56
Hainaut	Homme	1/7	23/84
Liège	Homme	0/7	35/84
Namur	Homme	2/7	15/56
Luxembourg	Homme	0/7	17/47

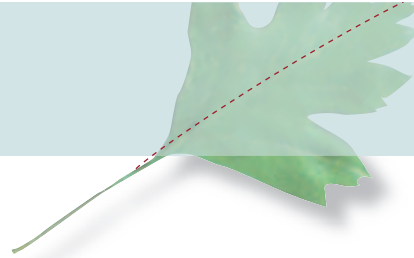
GRAPHIQUE 38:

Pourcentage d'hommes et
de femmes dans les conseils
provinciaux, 2005⁷⁵



■ Pourcentage de femmes au conseil provincial
■ Pourcentage d'hommes au conseil provincial





En 1991, il n'y avait pas encore de ministres féminins au gouvernement fédéral. Depuis, il y a toujours eu au moins deux femmes ministres. En 2004, nous avons le plus de femmes ministres, cinq sur un total de quinze ministres. (*tableau 37*)



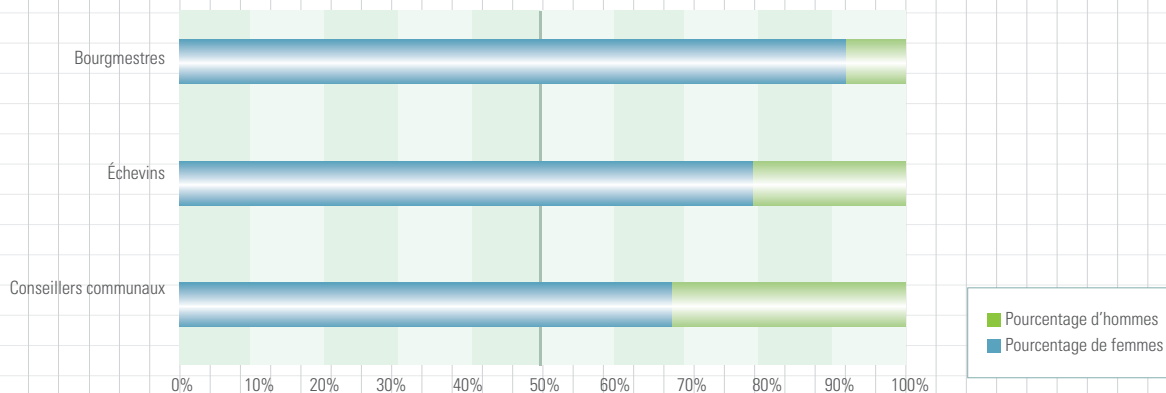
En 1991, il y avait dix secrétaires d'État : quatre femmes et six hommes. De 1992 à 1999, il n'y a pas eu de femmes secrétaires d'État. Depuis 2003, il y a six secrétaires d'État, deux femmes et quatre hommes. (*tableau 38*)

Tous les gouverneurs des provinces belges sont des hommes. Dans sept des dix provinces, une femme siège à la députation permanente. Seule la province de Namur compte deux femmes membres de la députation permanente. Dans les provinces de Liège et Luxembourg, il n'y en a aucune. (*tableau 39*)

Les femmes sont mieux représentées dans les conseils provinciaux. La province de Liège compte le plus grand nombre de conseillers provinciaux féminins : 41,7 %. La province d'Anvers se classe en deuxième position, avec 39,3 % de femmes conseillers provinciaux. Proportionnellement, le Brabant flamand et le Brabant wallon se classent relativement bien. Au Brabant flamand, 38,1 % des conseillers provinciaux sont des femmes. Au Brabant wallon, elles sont 37,5 %. Les femmes sont le moins bien représentées au conseil provincial de Flandre occidentale : 25,0 % seulement des conseillers sont des femmes. Avec 26,8 %, la province de Namur a le deuxième pourcentage le plus bas de conseillers provinciaux féminins, suivie du Hainaut avec 27,4 %. (*graphique 38, tableau 39*)

74 Bron: Politiek Zakboekje/ Politicograaf 1991, 1992, 1998, 1999, 2003, 2004 en 2005 (bewerking SEIN).

75 Bron: websites provincies, 2005 (bewerking SEIN).

**GRAPHIQUE 39:**Pourcentage d'hommes et de femmes dans les administrations locales, 2005⁷⁶**TABEAU 40:**Nombre et pourcentage d'hommes et de femmes dans les administrations locales, 2005⁷⁶

Niveau de pouvoir	Nombre			Pourcentage		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Bourgmestre	48	541	589	8,1	91,9	100,0
Échevins	596	2.242	2.838	21,0	79,0	100,0
Conseillers communaux	3.065	6.513	9.578	32,0	68,0	100,0

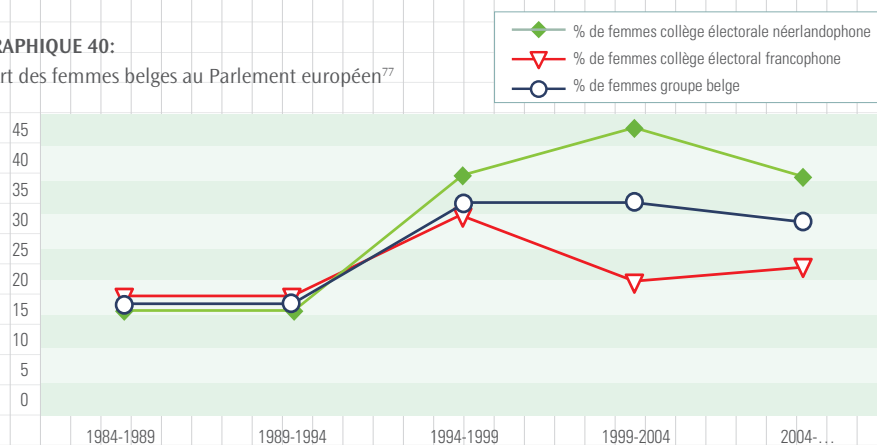
10 Processus décisionnel

Les positions les plus élevées dans le processus décisionnel local sont, comme aux niveaux décisionnels provincial et fédéral, essentiellement réservées aux hommes.



8,1 % de tous les bourgmestres belges sont des femmes ; 21,0 % des échevins belges sont des femmes. 32,0 % de femmes siègent dans les conseils communaux. *(graphique 39, tableau 40)*

GRAPHIQUE 40:

Part des femmes belges au Parlement européen⁷⁷

TABLEAU 41:

Part des femmes belges au Parlement européen⁷⁷

Législature	% Femmes collège électoral néerlandophone	% Femmes collège électoral francophone	Total % Femmes groupe belge
1984-1989	15,4	18,0	16,6
1989-1994	15,4	18,0	16,6
1994-1999	36,0	30,0	32,0
1999-2004	42,8	20,0	32,0
2004-...	35,7	22,2	29,2

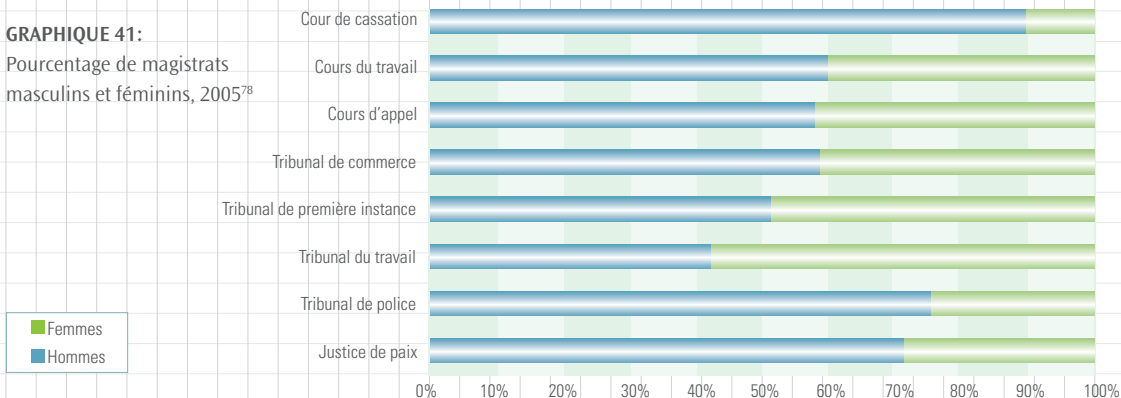
Le nombre total de femmes dans le groupe belge du Parlement européen a augmenté depuis 1984, passant de 16,6 % à 29,2 %. Les femmes sont mieux représentées dans le collège électoral néerlandophone. Le pourcentage de femmes y augmente de 15,4 % en 1984 à 35,7 % en 2004. Nous trouvons le pourcentage le plus élevé (42,8 %) de femmes dans le collège électoral néerlandophone au cours de la législature 1999-2004. Dans le collège électoral francophone, il y avait déjà 18,0 % de femmes au cours de la période 1984-1989 et 22,2 % en 2004. La part des femmes dans le collège électoral francophone était la plus élevée au cours de la législature 1994-1999, avec 30,0 %. *(graphique 40 et tableau 41)*



77 Source: Meier, P. (2005). 'De hervorming van de kieswet, de nieuwe quota en de m/v verhoudingen na de verkiezingen van mei 2003', www.rosadoc.be (compilation SEIN).

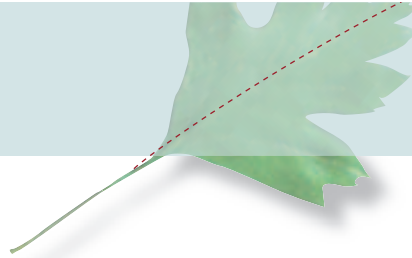


GRAPHIQUE 41:
Pourcentage de magistrats
masculins et féminins, 2005⁷⁸



TABEAU 42:
Pourcentage et nombre de juges
masculins et féminins, 2005⁷⁸

	Nombre			Pourcentage		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cour de Cassation	27	3	30	90,0	10,0	100,0
Cours du travail	33	22	55	60,0	40,0	100,0
Cours d'appel	195	142	337	57,9	42,1	100,0
Tribunal de commerce	58	41	99	58,6	41,4	100,0
Tribunal de première instance	305	288	593	51,4	48,6	100,0
Tribunal du travail	49	67	116	42,2	57,8	100,0
Tribunal de police	71	23	94	75,5	24,5	100,0
Justice de paix	138	55	193	71,5	28,5	100,0
Total	876	641	1.517	57,7	42,3	100,0



10.2 Pouvoir judiciaire ◀

En Belgique, 57,8 % des magistrats sont des hommes, 42,2 % des femmes. Dans les justices de paix et les tribunaux de police, les tribunaux les plus bas, trois quarts des juges sont des hommes. 57,8 % des juges du travail sont des femmes. Ce sont les seuls tribunaux où il y a plus de magistrats féminins que masculins. Dans les tribunaux de première instance, la proportion des juges masculins et féminins est à peu près identique. Dans les tribunaux de commerce, il y a une nette prépondérance des hommes. Dans les cours du travail et les cours d'appel, quelque 60 % des juges sont des hommes. La Cour de Cassation est l'une des plus hautes instances judiciaires : 27 juges masculins et 3 juges féminins y siègent. *(graphique 41 et tableau 42)*

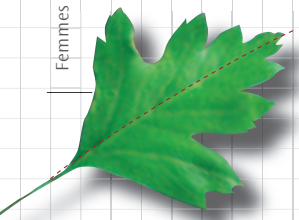
78 Source: Meier, P. (2005). 'De hervorming van de kieswet, de nieuwe quota en de m/v verhoudingen na de verkiezingen van mei 2003', www.rosadoc.be (compilation SEIN).

**TABLEAU 43:**Nombre d'hommes et de femmes au Conseil national du travail, 2005⁷⁹

Niveau de pouvoir	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Président	0	1	1
Bureau exécutif	2	8	10
Conseil plénier	7	19	26

TABLEAU 44:Nombre et pourcentage d'hommes et de femmes dans les organes de direction de la Banque nationale de Belgique, 2005⁸¹

Niveau de pouvoir	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Gouverneur	0	1	1
Vice-gouverneur	0	1	1
Directeurs	2	4	6
Régents	1	9	10
Censeurs	1	9	10



10.3 Autres instances décisionnelles ◀

Des représentants des organisations de travailleurs et d'employeurs siègent au **Conseil national du travail** (CNT). Le CNT a deux compétences, l'énonciation d'avis ou la formulation de propositions au gouvernement belge et/ou au Parlement, concernant des problèmes sociaux, et l'énonciation d'avis sur les conflits de compétences entre les commissions paritaires.⁸⁰

Le CNT est organisé en trois niveaux. 7 femmes et 19 hommes siègent au conseil plénier du CNT. Au deuxième niveau, le bureau exécutif, il n'y a que 2 femmes pour 8 hommes. Le niveau supérieur, c'est-à-dire la présidence, est assumée par un homme. On rappelle que la répartition des sièges au CNT ne se fait pas par élection directe mais par désignation. (*tableau 43*)

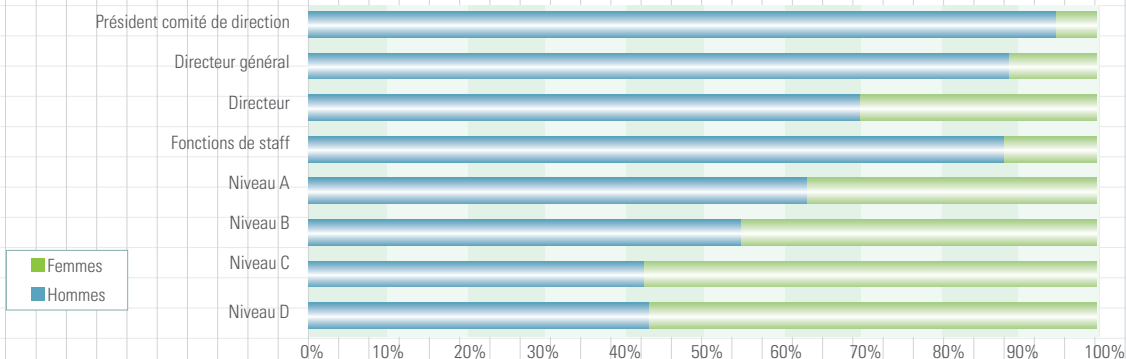
Depuis 1850, la **Banque nationale de Belgique** (BNB) est la banque centrale de Belgique. Le gouverneur et le vice-gouverneur de la BNB sont deux hommes. Le gouverneur et le vice-gouverneur siègent avec six directeurs au comité de direction. Deux directeurs sont des femmes, les quatre autres sont des hommes. Au total, le comité de direction se compose donc de huit membres, deux femmes et six hommes. Le conseil de régence procède à des échanges de vues sur les questions générales relatives à la Banque nationale, à la politique monétaire et à la situation économique du pays et de la Communauté européenne. Ce conseil se compose du gouverneur, des six directeurs et dix régents. Il n'y a qu'une seule femme régent. Le conseil de régence compte donc dix-sept personnes, trois femmes et quatorze hommes. Le collège des censeurs surveille le budget de la Banque nationale et compte dix membres, dont une seule femme. Le président du collège des censeurs est un homme. (*tableau 44*)

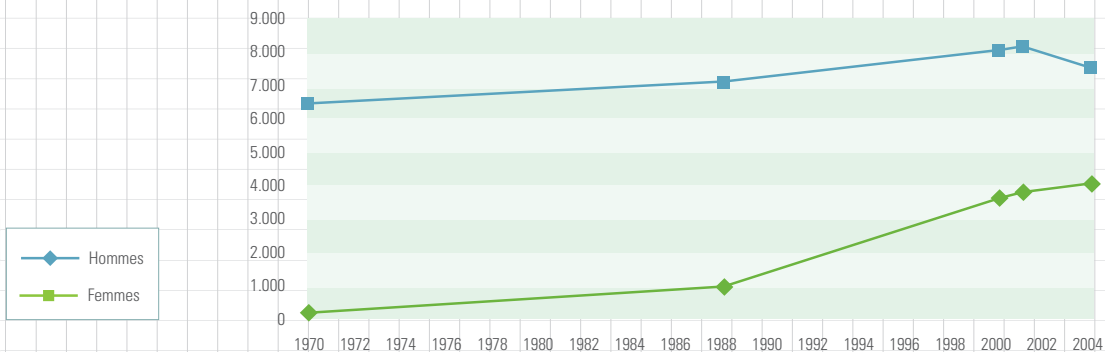
⁷⁹ www.cnt.be, 2005.

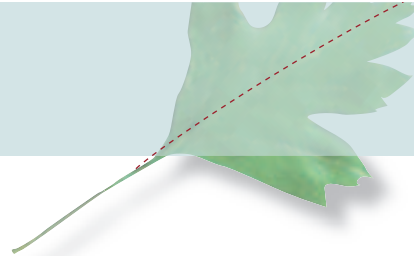
⁸⁰ www.cnt.be, 2005.

⁸¹ Source: www.bnb.be
(compilation SEIN).

GRAPHIQUE 42:

Pourcentage de femmes et d'hommes fonctionnaires fédéraux⁸²

GRAPHIQUE 43:

Évolution du nombre d'hommes et de femmes fonctionnaires fédéraux de niveau A, 1970-2004⁸³




Les graphiques 42 et 43 présentent des données concernant les **fonctionnaires** dans les différents services publics fédéraux et de programmation. Il s'agit des collaborateurs contractuels et des collaborateurs statutaires. Aux niveaux inférieurs, D et C, il y a plus de femmes que d'hommes. À partir du niveau B, il y a plus de fonctionnaires masculins que féminins. Le niveau A compte 63 % d'hommes et 37 % de femmes. Il y a quatre niveaux de direction : président du comité de direction, directeur général, directeur et fonctions de staff. Dans les fonctions de staff, nous trouvons 12,0 % de femmes. 30,0 % des directeurs et 11,4 % des directeurs généraux sont des femmes. Les fonctions supérieures, celle de président du comité de direction, ne sont occupées par des femmes qu'à raison de 5,3 %. *(graphique 42)*



Il y a une évolution nettement positive du nombre et du pourcentage de femmes fonctionnaires du niveau A. En 1970, il n'y avait que 3,0 % de femmes sur un total de 6.712 fonctionnaires belges de niveau A. En 2004, la quotité de femmes fonctionnaires de niveau A était de 35,0 %, soit 4.083 femmes et 7.583 hommes fonctionnaires de niveau A. *(graphique 43)*

82 Source: PDATA, HRM Top 2005 (compilation SEIN).

83 Source: Instituut voor de Overheid, 2004 (compilation SEIN).



GRAPHIQUE 44:

Pourcentage d'hommes et de femmes dans les services des CPAS belges, 2005⁸⁴

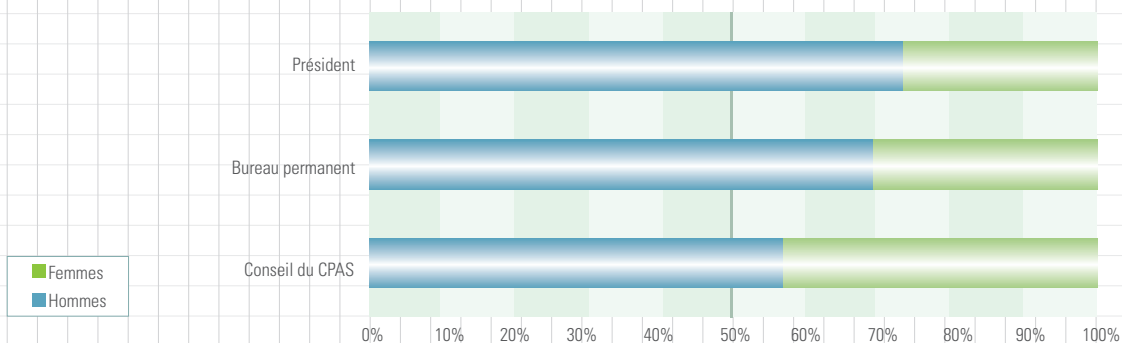
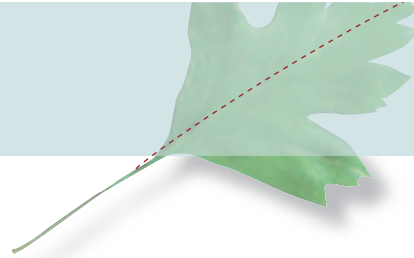


TABLEAU 45:

Pourcentage d'hommes et de femmes dans les CPAS belges, 2005⁸⁴

Niveau de pouvoir	Part		
	Femmes	Hommes	Total
Président	27,0	73,0	100,0
Bureau permanent	31,0	69,0	100,0
Conseil du CPAS	43,4	56,6	100,0



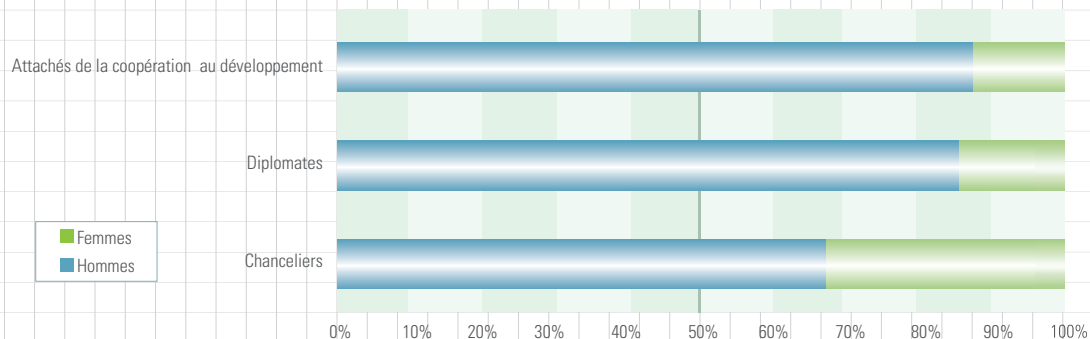
56,6 % hommes et 43,4 % de femmes siègent aux Conseils du CPAS. 69,0 % d'hommes et 31,0 % de femmes siègent dans les Bureaux permanents. 73,0 % des présidents de CPAS sont des hommes. *(graphique 44 et tableau 45)*



Dans l'ensemble, on constate que plus un poste s'accompagne de pouvoir, plus il est occupé par des hommes.

Les attachés de la coopération au développement représentent le ministre de la Coopération au développement et l'État belge dans les ambassades. Sur 53 attachés de la coopération au développement, 6 seulement sont des femmes. Sur les 393 diplomates, il n'y a que 53 femmes. Près d'un tiers des chanceliers sont des femmes. Les chanceliers sont employés dans les postes diplomatiques et consulaires à l'étranger. *(graphique 45 et tableau 46)*

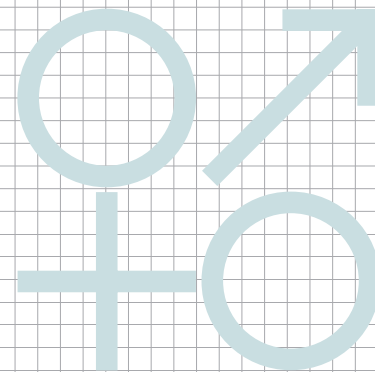
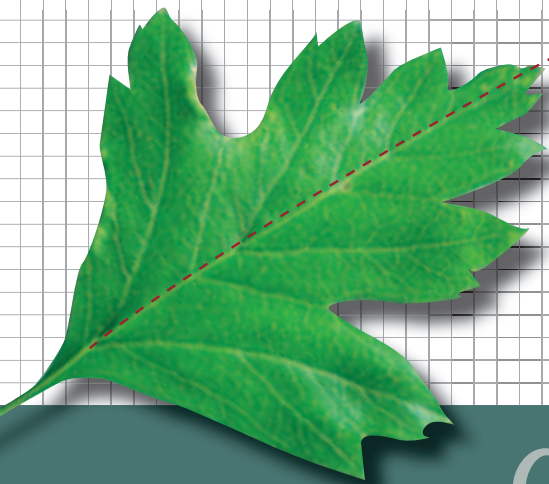
GRAPHIQUE 45:

Pourcentage d'hommes et de femmes dans la diplomatie⁸⁵

TABEAU 46:

Nombre et pourcentage d'hommes et de femmes dans la diplomatie⁸⁵

	Nombre		Pourcentage	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Attachés de la coopération au développement	47	6	88,7	11,3
Diplomates	340	53	86,5	13,5
Chanceliers	121	56	68,4	31,6

⁸⁵ Source: SPF Affaires étrangères, 2005 (compilation SEIN).

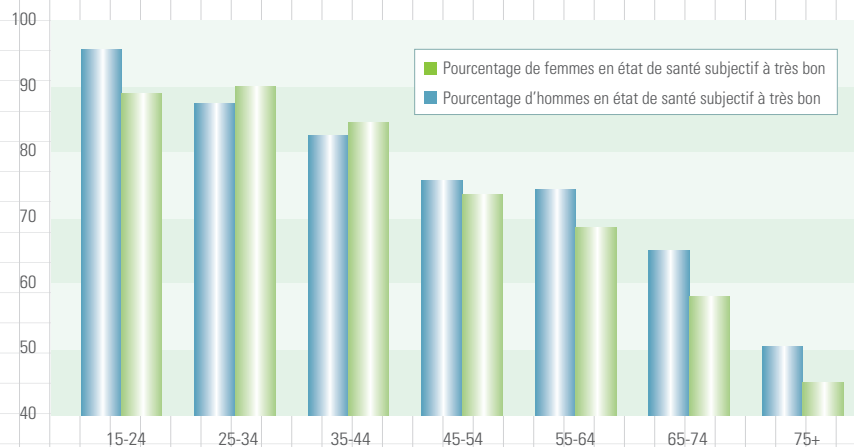


Santé

chapitre 11



GRAPHIQUE 46:
Pourcentage de femmes
et d'hommes percevant
leur propre santé comme
bonne à très bonne par
groupe d'âge, 2004⁸⁷



TABEAU 47:
Pourcentage de femmes et d'hommes par état de santé subjectif et le groupe d'âge, 2004⁸⁷

Groupe d'âge	État de santé subjectif					
	Pourcentage d'hommes			Pourcentage de femmes		
	Bon à très bon	Très mauvais à raisonnable	Total	Bon à très bon	Très mauvais à raisonnable	Total
15-24	95,6	4,4	100,0	88,9	11,1	100,0
25-34	87,3	12,7	100,0	90,0	10,0	100,0
35-44	82,5	17,5	100,0	84,2	15,8	100,0
45-54	75,8	24,2	100,0	73,4	26,6	100,0
55-64	74,3	25,7	100,0	68,3	31,7	100,0
65-74	65,2	34,8	100,0	58,0	42,0	100,0
75+	50,2	49,8	100,0	44,7	55,3	100,0

Les différences entre les femmes et les hommes sont à la fois de nature biologique et la conséquence de la répartition sociale des rôles. Les deux aspects influencent l'état et la perception de la santé par les femmes et les hommes. Le chapitre 'santé' examine ces différences.



Le chapitre commence par les différences de genre en matière d'état de santé. Il examine successivement la santé subjective, la santé mentale, le manque d'exercice physique, l'indice de masse corporelle et les accidents, des femmes et des hommes. Viennent ensuite, des chiffres concernant la consommation d'alcool, de tabac et de drogues. Ensuite, il examine la santé sexuelle : utilisation de contraceptifs, comportement à risque en matière de MST, avortement et raisons des interruptions de grossesse. Le chapitre se clôture par des statistiques de genre sur les porteurs de VIH et les patients du SIDA.

11.1 État de santé

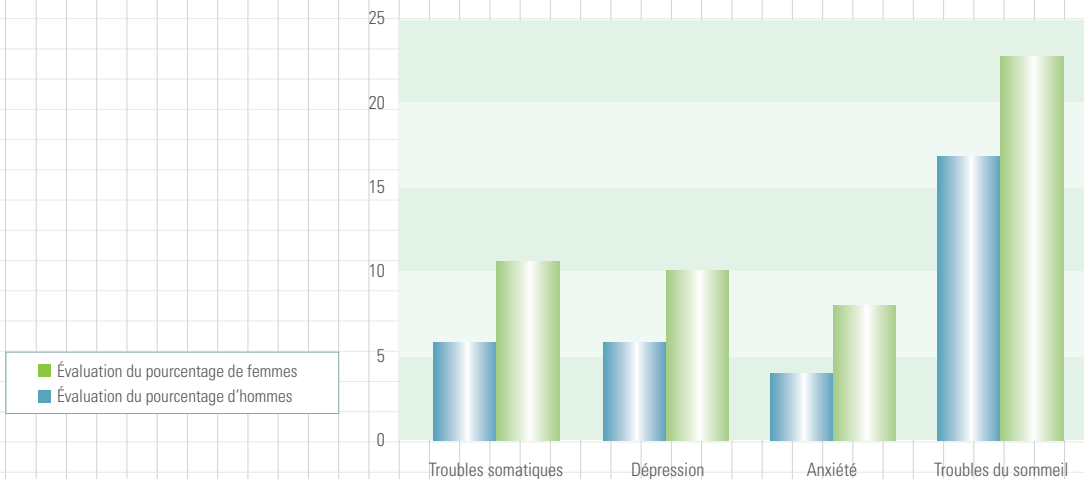


Quand on s'enquiert de leur état de santé, la majorité des hommes et des femmes belges affirme être en bonne à très bonne santé. Le pourcentage de femmes et d'hommes qui qualifient leur santé de bonne à très bonne, diminue toutefois avec l'âge. Ce pourcentage varie entre 87 % et 96 % chez les personnes de moins de 35 ans. À partir du groupe d'âge de 35 à 44 ans inclus, il baisse systématiquement à 44,7 % chez les femmes et 50,2 % chez les hommes du groupe le plus âgé. (*graphique 46 et tableau 47*)

86 Sources: Enquête de santé 2004, Commission nationale d'évaluation de la loi relative à l'interruption de grossesse et section épidémiologie de l'Institut scientifique de santé publique (ISSP).

87 Source: Enquête de santé, Belgique, 2004.

GRAPHIQUE 47:

 Pourcentage de femmes et d'hommes par état de santé subjectif et le groupe d'âge, 2004⁸⁸

TABLEAU 48:

Pourcentage de femmes et d'hommes affirmant présenter des symptômes de trouble mental, 2004

Sexe	Troubles somatiques	Dépression	Anxiété	Troubles du sommeil	Aucun
Hommes	5,7	5,8	4,0	16,9	78,7
Femmes	10,6	10,0	8,0	22,7	70,7

Les femmes se plaignent plus souvent de symptômes caractéristiques de troubles mentaux. Une femme sur dix rapporte des troubles somatiques et dépressifs, pour un peu plus d'un homme sur vingt. 8,0 % des femmes ont des angoisses, pour 4,0 % des hommes. Les troubles du sommeil sont le plus souvent rapportés, à la fois par les femmes (22,9 %) et les hommes (16,9 %). 78,7 % des hommes et 70,7 % des femmes ne rapportent aucun des symptômes cités. Les femmes signalent plus d'un symptôme, plus souvent que les hommes. *(graphique 47 et tableau 48)*



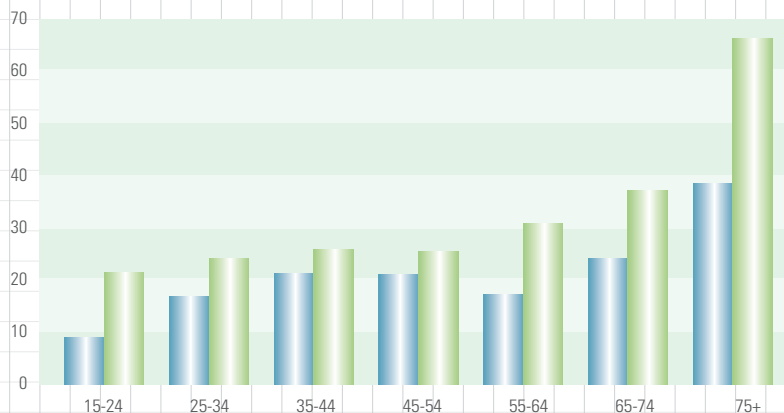
Les chiffres du tableau 48 ne donnent qu'une indication de la survenue réelle des problèmes susmentionnés. En effet, ils ne portent pas sur des diagnostics, mais sont basés sur un questionnaire à remplir soi-même. Les différences entre les femmes et les hommes lors de la déclaration de troubles psychiques peuvent indiquer des différences de perception, mais également des différences dans le fait d'oser admettre l'existence de ces problèmes. Les troubles psychiques pourraient également se manifester plus facilement chez les hommes sous forme d'addiction à l'alcool ou aux drogues, de suicide ou de violence.⁸⁹

88 Source: Enquête de santé, Belgique, 2004.

89 Bayingana, K., S. Drieskens et J. Tafforeau (2002). *La dépression. État des connaissances et données disponibles pour le développement d'une politique de santé en Belgique*, Rapports IPH/EPI n° 2002-011, Bruxelles: ISSP.

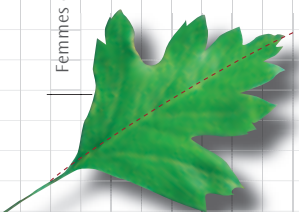
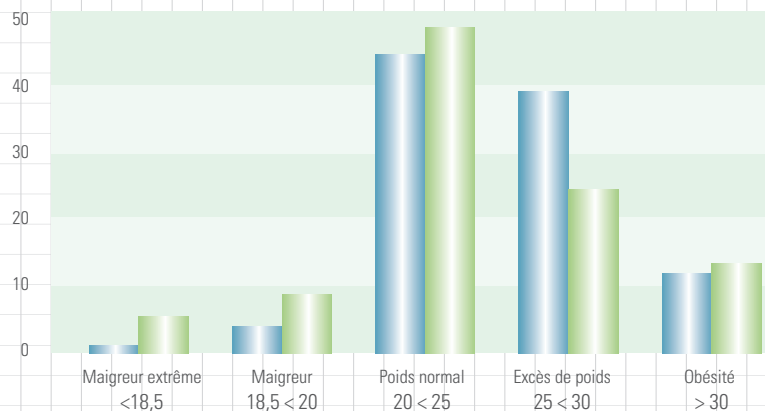
GRAPHIQUE 48:
Pourcentage de femmes
et d'hommes présentant
un manque d'exercice
physique, 2004⁹⁰

■ Pourcentage de femmes présentant un risque
pour cause de manque d'exercice physique
■ Pourcentage d'hommes présentant un risque
pour cause de manque d'exercice physique



GRAPHIQUE 49:
Répartition en
pourcentage des femmes
et des hommes adultes
par Indice de masse
corporelle, 2004⁹¹

■ Pourcentage de femmes
■ Pourcentage d'hommes



Les femmes courent un risque plus grand que les hommes de problèmes de santé pour cause de manque d'exercice physique. Cela se vérifie dans toutes les tranches d'âge. La différence entre les femmes et les hommes est la plus marquée dans la population la plus jeune et la plus âgée. 21,3 % des femmes de 15 à 24 ans affirment ne faire aucun type d'exercice physique pendant leurs loisirs, pour 9,0 % seulement des hommes de 15 à 24 ans. Dans la classe d'âge à partir de 75 ans, le pourcentage des femmes atteint même 66,0 %, pour 38,5 % chez les hommes. *(graphique 48)*



L'**Indice de masse corporelle (IMC)** mesure le poids relatif du corps, c'est-à-dire le poids en fonction de la taille. Concrètement, l'IMC se calcule en divisant le poids en kilogrammes par le carré de la taille en mètres (kg/m²). À partir de 18 ans, l'IMC est relativement stable et il est possible de fixer des valeurs limites pour l'excès de poids et la maigreur.

48,2 % des femmes adultes et 44,3 % des hommes adultes ont un poids normal. Plus de la moitié des hommes (50,6 %) ont un poids excessif en fonction de la taille. Ils ont un IMC de 25 ou plus. Le pourcentage de femmes en excès de poids est de 37,8 %. Plus d'un Belge sur dix est obèse : 11,9 % des hommes adultes et 13,4 % des femmes adultes. Les personnes ayant un excès de poids et a fortiori les obèses courent un risque accru de problèmes de santé, notamment de maladies cardiovasculaires.⁹² Très peu d'hommes (1,3 %) souffrent de maigreur extrême. Le phénomène est quatre fois plus fréquent chez les femmes : 5,3 % des femmes adultes ont un IMC inférieur à 18. La maigreur touche 3,8 % des hommes adultes et 8,7 % des femmes adultes. Surtout les femmes semblent sensibles à l'idéal de minceur créé par les médias.⁹² *(graphique 49, tableau 49)*

90 Source: Enquête de santé par interview, Belgique, 2004.

91 Source: Enquête de santé par interview, Belgique, 2004.

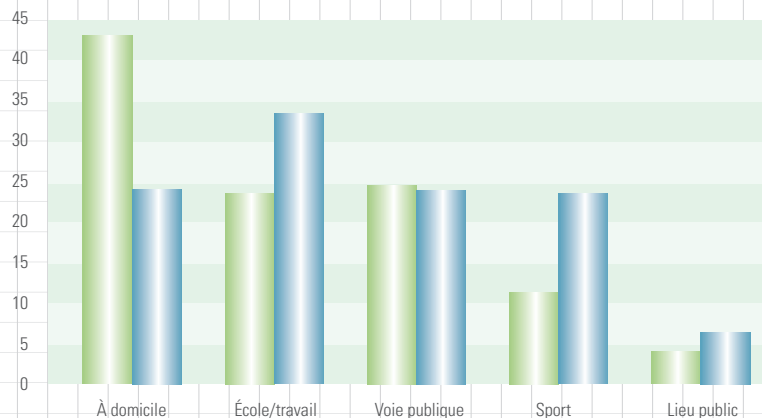
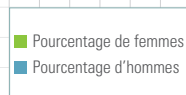
92 Source: Steegmans, N. et al. (2002). *Gelijke kansen-indicatoren in Vlaanderen*, Anvers: Steunpunt Gelijkekansenbeleid.

TABLEAU 49:

Répartition en pourcentage des femmes et des hommes adultes par indice de masse corporelle, 2004⁹¹

Valeur	Dénomination	Pourcentages d'hommes	Pourcentage de femmes
<18,5	Maigreur extrême	1,3	5,3
18,5<20	Maigre	3,8	8,7
20<25	Poids normal	44,3	48,2
25<30	Excès de poids	38,7	24,4
>30	Obésité	11,9	13,4

GRAPHIQUE 50:

Répartition en pourcentage des victimes par sexe et lieu de l'accident, 2004⁹³


Les hommes et les femmes ont des accidents à des endroits différents. Les femmes sont plus souvent victimes d'un accident domestique : 43,1 % de femmes pour 24,3 % d'hommes. Les hommes sont plus souvent impliqués dans un accident de travail (ou un accident scolaire) : 33,5 % des hommes pour 23,6 % des femmes. Les accidents sportifs sont deux fois plus fréquents chez les hommes que chez les femmes : 23,6 % chez les hommes, 11,3 % chez les femmes. Les femmes et les hommes sont à peu près aussi souvent victimes d'un accident de la route. Les différences de genre pour les accidents dans les lieux publics ne sont pas significatives, parce que le nombre d'accidents dans cette catégorie est limité. Les hommes signalent plus souvent que les femmes être victime de plus d'un accident. (*graphique 50 et tableau 50*)



Ces différences vont de pair avec les différences de genre en matière d'emploi du temps. Les femmes se chargent plus souvent que les hommes des tâches ménagères.⁹⁴ Les hommes consacrent plus de temps au travail rémunéré et font plus de sport que les femmes.⁹⁵

TABLEAU 50:

Répartition en pourcentage des victimes par sexe et lieu de l'accident, 2004⁹³

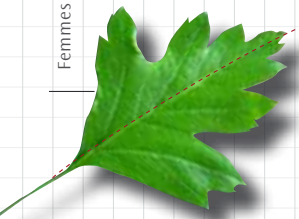
	À la maison	École/travail	Voie publique	Sport	Lieu public
Femmes	43,1	23,6	24,5	11,3	3,8
Hommes	24,3	33,5	23,9	23,6	6,3

91 Source: *Enquête de santé par interview, Belgique, 2004.*

93 Source: *Enquête de santé par interview, Belgique, 2004.*

94 Van Aerschot, M. (2004). *De combinatie van levenssferen doorheen de levensloop. Literatuurstudie, Diepenbeek: Steunpunt Gelijkekansenbeleid (UHasselt/UA).*

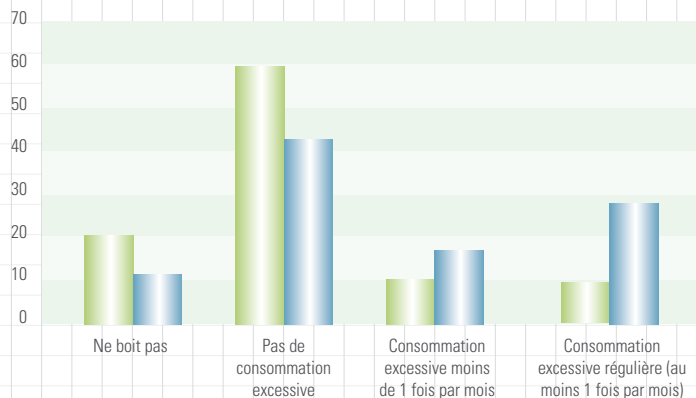
95 Glorieux, I., J. Minnen et J. Vandeweyer (2005). *De tijd staat niet stil. Veranderingen in de tijdsbesteding van Vlamingen tussen 1999 en 2004, Bruxelles: Groupe d'enquête TOR (VUB); Glorieux, I. et J. Vandeweyer (2002). 24 heures à la belge – une enquête sur l'emploi du temps des belges, Bruxelles: Institut national de statistique.*



GRAPHIQUE 51:

Répartition en pourcentage des femmes et des hommes selon la fréquence de consommation d'alcool au cours des six derniers mois, 2004⁹⁶

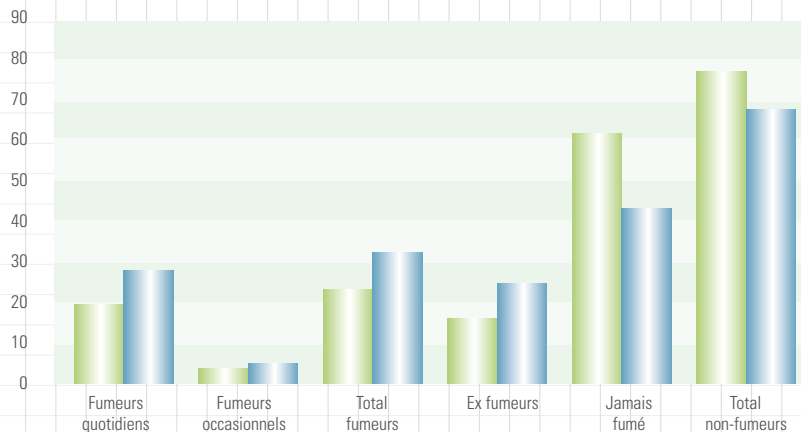
■ Pourcentage de femmes
■ Pourcentage d'hommes



GRAPHIQUE 52:

Répartition en pourcentage des femmes et des hommes selon leur comportement tabagique, 2004⁹⁷

■ Pourcentage de femmes
■ Pourcentage d'hommes



11.2 Consommation d'alcool, de tabac et de drogues ◀

Il y a plus de femmes que d'hommes qui ne boivent jamais : 20,9 % des femmes ne boivent jamais pour 11,4 % des hommes. En outre, 59,8 % des femmes ne boivent jamais plus de 6 verres de boissons alcoolisées en une seule journée, pour 42,9 % des hommes. Cela signifie que 80,7 % des femmes ne boivent jamais avec excès. Chez les hommes, il s'agit de 54,3 % seulement. 28,1 % des hommes boivent au moins une fois par mois, un minimum de six verres d'alcool en une seule journée. Les femmes ne sont que 9,0 % à le faire. La consommation excessive d'alcool est sources d'accidents, de difficultés sociales et de problèmes de santé. *(graphique 51, tableau 51)*

Le tabac est un des principaux facteurs de risque pour la santé. Les effets néfastes du tabac sont connus depuis plusieurs décennies, mais un pourcentage considérable de la population continue à fumer.⁹⁸ Près d'un homme sur trois fume, pour un peu moins d'une femme sur quatre. *(graphique 52 et tableau 52)*

TABEAU 51:

Répartition en pourcentage des femmes et des hommes selon la fréquence de consommation d'alcool au cours des six derniers mois, 2004⁹⁶

Fréquence	Répartition en pourcentage	
	Femmes	Hommes
Ne boit pas	20,9	11,4
Pas de consommation excessive	59,8	42,9
Consommation excessive moins de 1 fois par mois	10,3	17,5
Consommation excessive régulière (au moins 1 fois par mois)	9,0	28,1
Total	100,0	100,0

* La consommation excessive est la consommation de 6 verres d'alcool ou plus en une seule journée.

96 Source: Enquête de santé par interview, Belgique, 2004.

97 Source: Enquête de santé par interview, Belgique, 2004.

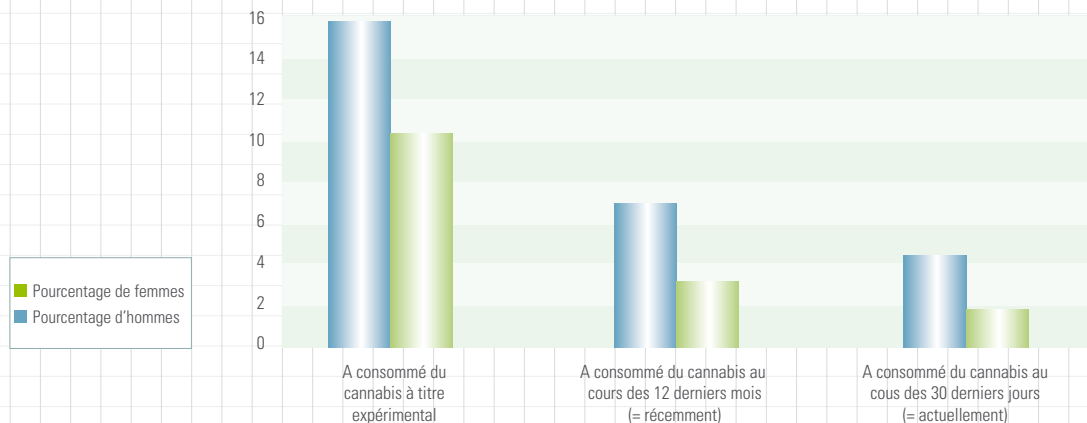
98 Source: Enquête de santé par interview, Belgique, 2001 et 2004.

TABLEAU 52:

Répartition en pourcentage des femmes et des hommes selon leur comportement tabagique, 2004⁹⁷

	Femmes	Hommes
Fumeurs quotidiens	19,7	28,0
Fumeurs occasionnels	3,3	4,5
Total fumeurs	23,0	32,5
Ex-fumeurs	15,5	24,7
Jamais fumé	61,5	42,8
Total non-fumeurs	77,0	67,5
Total général	100,0	100,0

GRAPHIQUE 53:

Pourcentage de femmes et d'hommes ayant consommé du cannabis à titre expérimental, récemment et actuellement, 2004⁹⁹


Le cannabis est la drogue illicite la plus consommée, souvent sous forme de joint. Les hommes consomment du cannabis plus souvent que les femmes. 15,8 % des hommes et 10,3 % des femmes ont fait l'expérience du cannabis. 4,4 % des hommes ont consommé du cannabis au cours du dernier mois, pour 1,7 % des femmes seulement. *(graphique 53, tableau 53)*



TABLEAU 53:

Pourcentage de femmes et d'hommes ayant consommé du cannabis à titre expérimental, récemment et actuellement, 2004⁹⁹

	Hommes	Femmes
A consommé du cannabis à titre expérimental	15,8	10,3
A récemment consommé du cannabis	6,9	3,2
Consomme actuellement du cannabis	4,4	1,7

À titre expérimental = un jour / Récemment = au cours des 12 derniers mois / Actuellement = au cours des 30 derniers jours

97 Bron:
Gezondheidsenquête
door middel van
Interview, België, 2004.

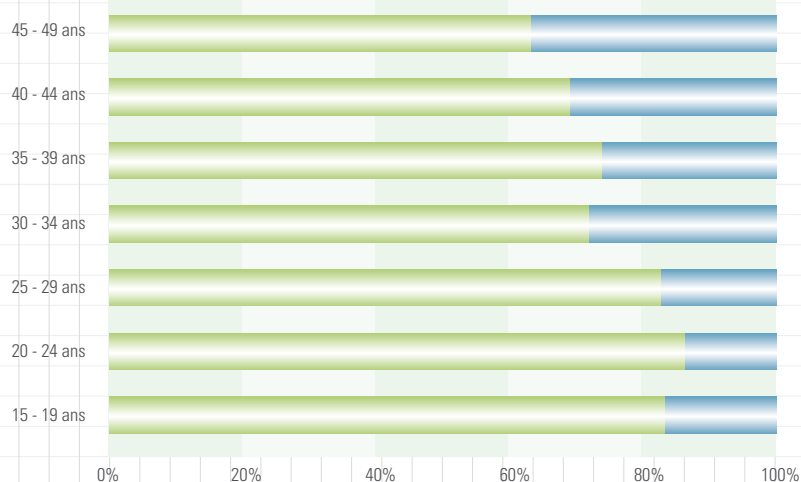
99 Bron:
Gezondheidsenquête
door middel van
Interview, België, 2004.

GRAPHIQUE 54:

Pourcentage de femmes sexuellement actives ayant utilisé une méthode de contraception (elles-mêmes ou leur conjoint) au cours de l'année écoulée, par groupe d'âge, 2004¹⁰⁰

■ Pourcentage de femmes sexuellement actives ayant utilisé une méthode contraceptive

■ Pourcentage de femmes sexuellement actives N'ayant PAS utilisé de méthode contraceptive


TABLEAU 54:

Pourcentage de femmes sexuellement actives ayant utilisé une méthode de contraception (elles-mêmes ou leur conjoint) au cours de l'année écoulée, par groupe d'âge, 2004¹⁰⁰

	Oui	Non
15-19 ans	83,5	16,5
20-24 ans	86,4	13,6
25-29 ans	82,9	17,1
30-34 ans	71,9	28,1
35-39 ans	74,0	26,0
40-44 ans	69,1	30,9
45-49 ans	63,4	36,6

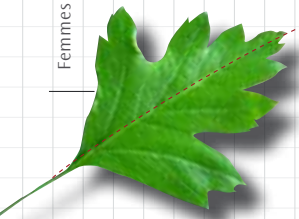
11.3 Santé sexuelle

75 % des femmes belges de 15 à 49 ans, sexuellement actives au cours de l'année écoulée, indiquent avoir utilisé un contraceptif ou un moyen anticonceptionnel.¹⁰¹ On entend par contraceptifs, les moyens ou méthodes suivants : pilule, stérilet, moyens de contraception mécaniques (préservatif par exemple), stérilisation, coït interrompu, abstinence périodique et pilule du lendemain.

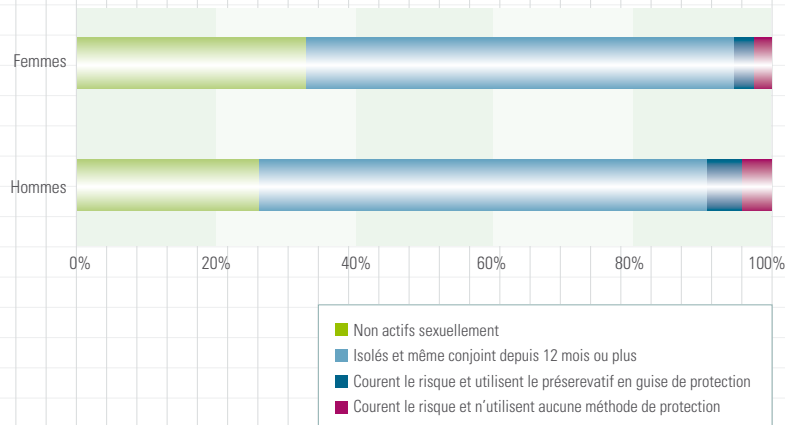
Le pourcentage de femmes utilisant un contraceptif, diminue avec l'âge. 83,9 % des filles de 15 à 24 ans, sexuellement actives, ont utilisé un moyen de contraception au cours de l'année écoulée. Ce pourcentage baisse à 63,4 % dans la classe d'âge de 45 à 49 ans. Seule la différence entre le groupe d'âge le plus jeune et le plus âgé est significative. Les différences d'utilisation d'un moyen de contraception entre les femmes ayant un niveau de formation différent ne sont pas significatives après la correction d'âge. (*graphique 54, tableau 54*)

¹⁰⁰ Source: *Enquête de santé par interview, Belgique, 2004.*

¹⁰¹ Source: *Enquête de santé par interview, Belgique, 2004.*

**GRAPHIQUE 55:**

Répartition en pourcentage des femmes et des hommes par type de comportement sexuel et comportement à risque connexe en ce qui concerne les MST, 2004¹⁰²

**TABLEAU 55:**

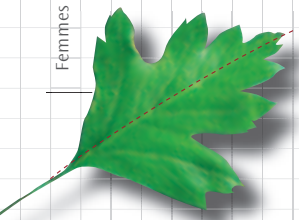
Répartition en pourcentage des femmes et des hommes par type de comportement sexuel et comportement à risque connexe en ce qui concerne les MST, 2004¹⁰²

	Hommes	Femmes
Non actifs sexuellement	26,2	33,2
Isolés et même conjoint depuis 12 mois ou plus	64,8	61,6
Courent le risque et utilisent le préservatif en guise de protection	5,1	2,9
Courent le risque et n'utilisent aucune méthode de protection	3,9	2,3
Total	100,0	100,0

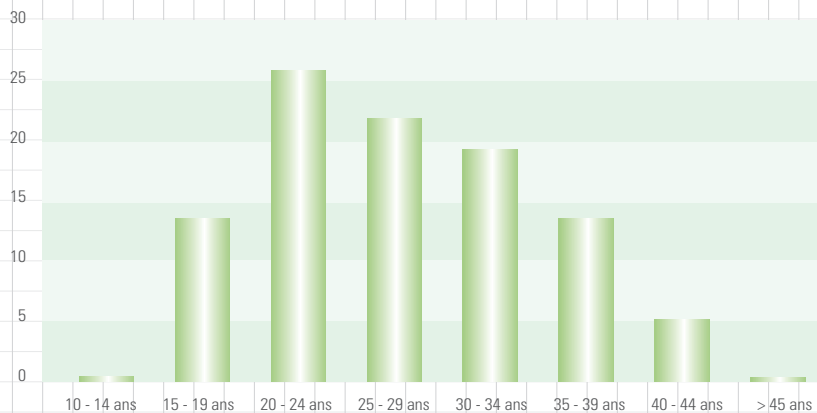
Les femmes sont moins souvent sexuellement actives que les hommes. En 2004, une femme sur trois affirme ne pas avoir eu d'activité sexuelle, pour un homme sur quatre. Les personnes sexuellement actives se répartissent en deux groupes : celles qui ont une relation stable qui dure depuis plus de 12 mois et celles qui ont un potentiel de risque accru de maladie sexuellement transmissible (MST) parce qu'elles n'ont pas de relation stable. 9,0 % des hommes étaient sexuellement actifs en 2004 sans avoir une relation stable, pour 5,2 % des femmes. 3,9 %, soit environ un homme sur vingt-cinq, sont sexuellement actifs avec un risque accru de MST et n'utilisent pas de préservatif. Les femmes présentent moins souvent ce comportement à risque : un peu moins d'une sur quarante-trois, soit 2,3 %. *(graphique 55, tableau 55)*



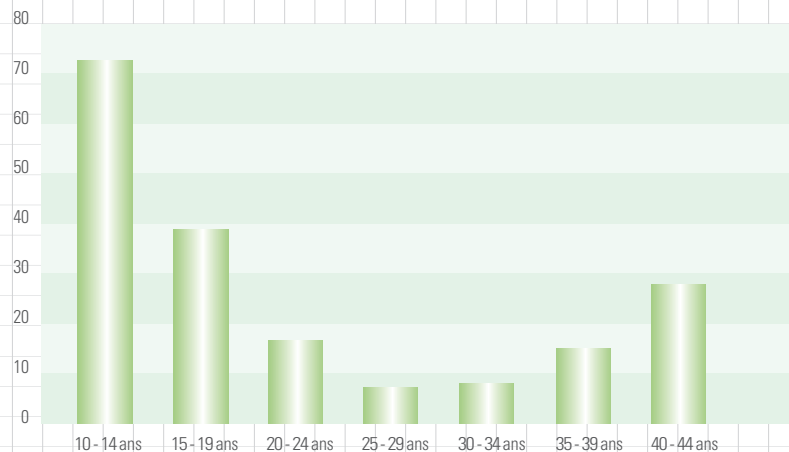
102 Source: Enquête de santé par interview, Belgique, 2004..



GRAPHIQUE 56:
Ventilation du nombre
d'avortements par âge,
2003¹⁰³



GRAPHIQUE 57:
Nombre d'avortements
par 100 grossesses, par
âge, 2003¹⁰⁶



En 2003, 15.595 avortements ont été pratiqués au total en Belgique. La moyenne d'âge des patientes ayant avorté était de 27 ans. La majorité des femmes qui optent pour l'avortement ont entre 20 et 30 ans (47,5 %). *(graphique 56, tableau 56)*

Le nombre d'avortements s'entend par 1.000 femmes en âge de procréer (15-45 ans). Pour la Belgique, il s'agit de 7,9. C'est assez peu par rapport à d'autres pays. Le taux d'avortement est le nombre d'avortements par 100 grossesses. Bien que la catégorie des 20-24 ans connaisse le plus grand nombre d'avortements, ce sont surtout les jeunes filles et les femmes plus âgées qui sont enclines à recourir à l'interruption de grossesse. En dessous de quinze ans, 73 % de toutes les grossesses se terminent par un avortement. Entre quinze et dix-neuf ans, le taux d'avortement est de 39 %. Chaque année, une fille de moins de vingt ans sur soixante est enceinte.¹⁰⁵ *(graphique 57, tableau 56)*

TABLEAU 56:

Nombre et part des avortements par âge, nombre d'avortements et taux d'avortement par âge 2003¹⁰⁴

	Nombre d'avortements	Part des avortements	Nombre d'avortements (par 1000 femmes)	Taux d'avortements (par 100 grossesses)
10-14	65	0,4	--	73,01
15-19	2097	13,5	7,31	39,08
20-24	4032	25,9	12,61	16,2
25-29	3411	21,9	10,52	7
30-34	3001	19,3	8,2	7,8
35-39	2107	13,5	5,33	14,67
40-44	810	5,2	2,21	27,78
>45	68	0,4	--	--
Totaal	15591	100,0	7,9	12,92

103 Source: Commission nationale d'évaluation de la loi relative à l'interruption de grossesse, Rapport au Parlement, 1er janvier 2002 – 31 décembre 2003 (compilation SEIN).

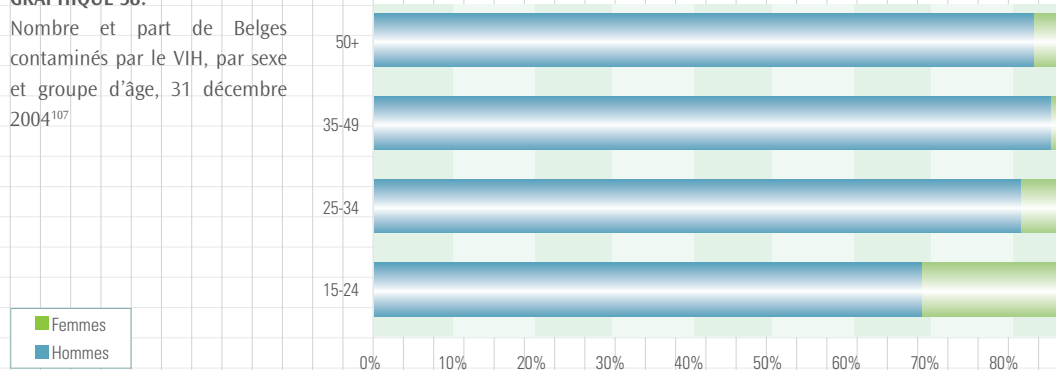
104 Source: cRZ, 2004 (compilation SEIN, IEFH).

105 cRZ, 2004.

106 Source: cRZ, 2004 (compilation IEFH).

**GRAPHIQUE 58:**

Nombre et part de Belges contaminés par le VIH, par sexe et groupe d'âge, 31 décembre 2004¹⁰⁷

**TABLEAU 57:**

Nombre et part de Belges contaminés par le VIH, par sexe et groupe d'âge, 31 décembre 2004¹⁰⁷

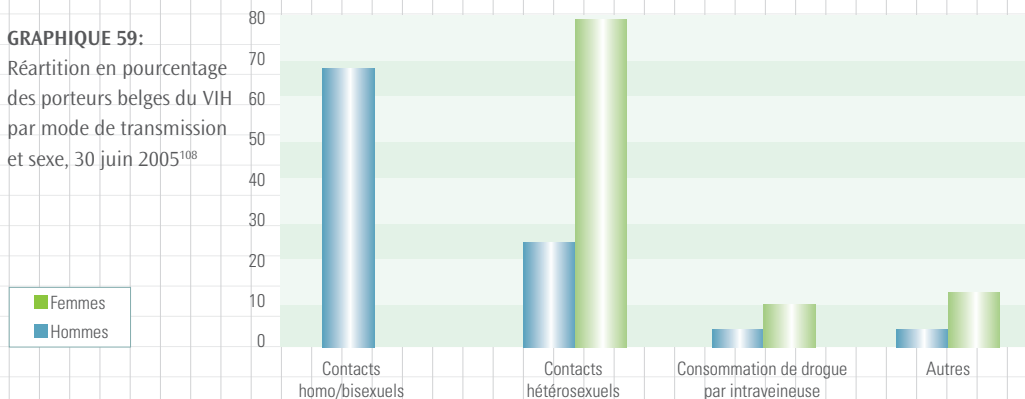
Âge	Nombre			Part		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
15-24	170	378	548	31,0	69,0	100,0
25-34	357	1.537	1.894	18,8	81,2	100,0
35-49	293	1.651	1.944	15,1	84,9	100,0
50+	135	654	789	17,1	82,9	100,0
Total	955	4.220	5.175	18,5	81,5	100,0

11.4 SIDA et VIH ◀

Il y a 4 fois plus d'hommes infectés par le VIH que de femmes. Fin décembre 2004, 4.220 hommes et 955 femmes étaient infectés par le VIH. Chez les hommes, la classe d'âge la plus touchée est celle des 30-34 ans et chez les femmes celle des 25-29 ans. Plus les porteurs du VIH sont jeunes, plus la part des femmes est grande. *(graphique 58, tableau 57)*

107 Bron: WIV, Afdeling
epidemiologie (s.d.).
Epidemiologie van aids
en hiv-infectie in België.
Toestand op
31 december 2004
(bewerking SEIN).

GRAPHIQUE 59:
Réartition en pourcentage
des porteurs belges du VIH
par mode de transmission
et sexe, 30 juin 2005¹⁰⁸



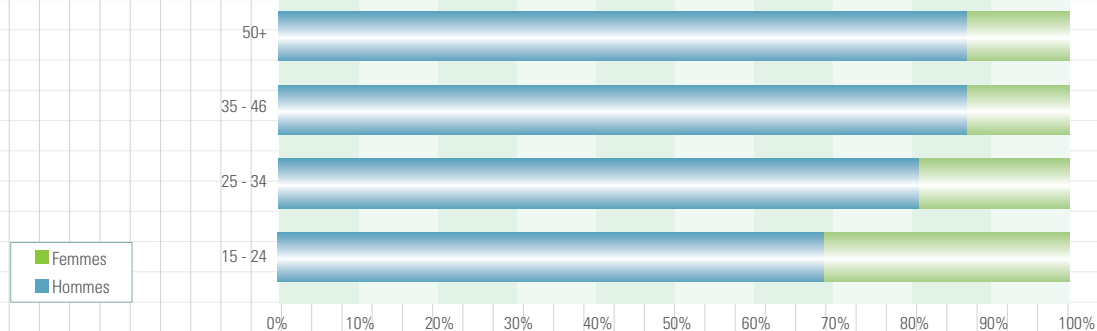
TABEAU 58:
Répartition des porteurs belges du VIH par mode de transmission et sexe en pourcentages et nombres¹⁰⁸

Mode de transmission	Nombre		Répartition	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Contacts homo/bisexuels	2.391	0	66,4	0,0
Contacts hétérosexuels	903	622	25,1	78,0
Consommation de drogue par intraveineuse	150	77	4,2	9,7
Contacts homo/bisexuels + consommation de drogue par intraveineuse	30	0	0,8	0,0
Hémophilie	25	0	0,7	0,0
Transfusion	61	56	1,7	7,0
Mère/enfant	40	42	1,1	5,3
Total	3.600	797	100,0	100,0

Deux tiers des hommes contaminés invoquent des contacts homo/bisexuels comme mode de transmission probable. 4,2 % des porteurs masculins invoquent la consommation de drogue par intraveineuse comme cause. Dans 25,1 % des cas de contamination par le VIH, les hommes avancent le contact hétérosexuel comme mode de transmission. 78,0 % des femmes contaminées attribuent l'infection à des contacts hétérosexuels. Proportionnellement, l'injection de drogues est relativement plus importante chez les femmes que chez les hommes. Elle serait responsable de 9,7 % des contaminations VIH chez les femmes. En chiffres absolus, les drogués masculins contaminés sont toutefois plus nombreux que les femmes droguées infectées. En chiffres absolus, les hommes contaminés par des contacts hétérosexuels sont plus nombreux aussi. (*graphique 58, tableau 58*)



108 Source: ISSP, Section épidémiologie (2005).
Le VIH/SIDA en Belgique.
Situation au 30 juin
2005, rapport semestriel
n° 61 (compilation
SEIN).

**GRAPHIQUE 60:**Part des patients belges masculins et féminins du SIDA par groupe d'âge, 31 décembre 2004¹⁰⁹**TABEAU 59:**Nombre et part des patients belges masculins et féminins du SIDA, par groupe d'âge¹¹⁰

Âge	Nombre			Part		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
15-24	13	29	42	31,0	69,0	100,0
25-34	87	373	460	18,9	81,1	100,0
35-49	95	644	739	12,9	87,1	100,0
50+	47	317	364	12,9	87,1	100,0
Total	242	1.363	1.605	15,1	84,9	100,0

Entre la contamination par le VIH et l'apparition du SIDA, il s'écoule en moyenne une période de 9 à 10 ans. Fin 2004, 242 femmes belges et 1.363 hommes belges étaient atteints du SIDA. Il y a donc 5,6 fois plus de patients du SIDA masculins que féminins. *(graphique 60, tableau 59)*

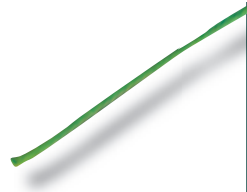


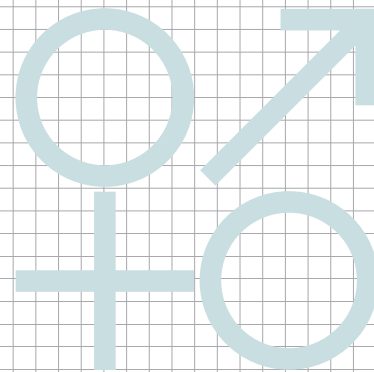
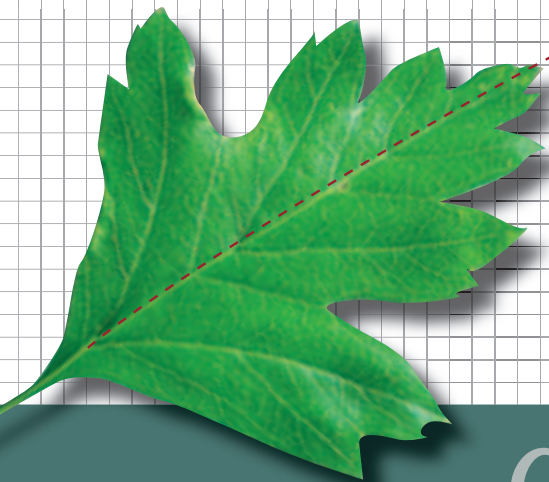
Trois quarts des patients du SIDA, tant masculins (74,6 %) que féminins (75,3 %), se situent dans la tranche d'âge de 25 à 49 ans. La part des hommes est la plus faible (69,0 %) dans la catégorie d'âge la plus jeune. L'âge moyen au moment du diagnostic est de 42,0 ans pour un homme. Pour les femmes, il s'agit de 39,6 ans.¹¹¹ Le nombre de patientes du SIDA dans le groupe des 25-34 ans est un peu plus petit que dans le groupe des 35-49 ans. *(graphique 60, tableau 59)*

¹⁰⁹ Source: ISSP, Section épidémiologie (s.d.). Épidémiologie du Sida et de l'infection à VIH en Belgique. Situation arrêtée au 31 décembre 2004 (compilation SEIN).

¹¹⁰ Source: ISSP, Section épidémiologie (s.d.). Épidémiologie du Sida et de l'infection à VIH en Belgique. Situation arrêtée au 31 décembre 2004 (compilation SEIN).

¹¹¹ ISSP, Section épidémiologie (s.d.). Épidémiologie du Sida et de l'infection à VIH en Belgique. Situation arrêtée au 31 décembre 2004.





Violence et criminalité

chapitre 12



GRAPHIQUE 61:
Évolution du nombre de
condamnés par sexe¹¹³

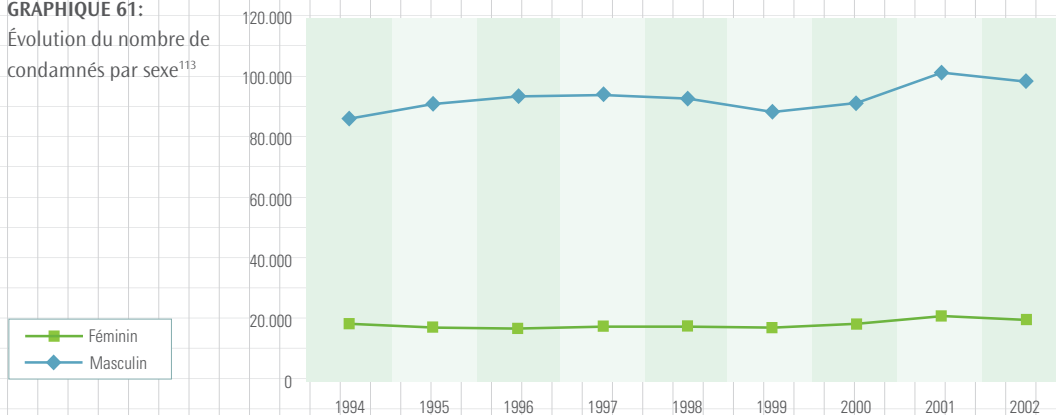


TABLEAU 60:
Évolution du nombre de condamnés par sexe¹¹³

	Hommes	Femmes
1994	86.803	18.924
1995	92.195	18.392
1996	94.417	17.741
1997	94.921	18.527
1998	93.798	18.506
1999	89.297	18.206
2000	92.362	19.062
2001	102.203	21.762
2002	99.595	20.928

En Belgique, les chiffres concernant la violence et la victimisation chez les hommes et les femmes font cruellement défaut. Dans le futur proche, il faudrait collecter surtout de bons chiffres récents sur la violence conjugale. Les chiffres relatifs au nombre de condamnations et au nombre de personnes dans les prisons sont disponibles.

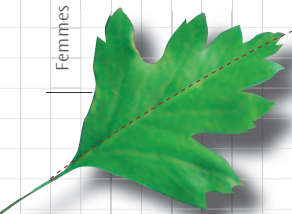


Le SPF Justice enregistre les données concernant le nombre d'hommes et de femmes condamnés en Belgique. Il s'agit de l'ensemble de toutes les condamnations, notamment pour délits sur les personnes, atteintes à la propriété, délits contre la sécurité publique, etc.

En avril 1998, on a mis en œuvre la surveillance électronique (SE). Les personnes sous surveillance électronique, portent un bracelet à la cheville. Au départ, le nombre de personnes mises sous surveillance électronique était limité. Depuis fin septembre 2000, la surveillance électronique a été reprise dans le droit pénal. Proportionnellement, le nombre d'hommes et de femmes sous surveillance électronique est comparable. *(graphique 63, tableau 61)*

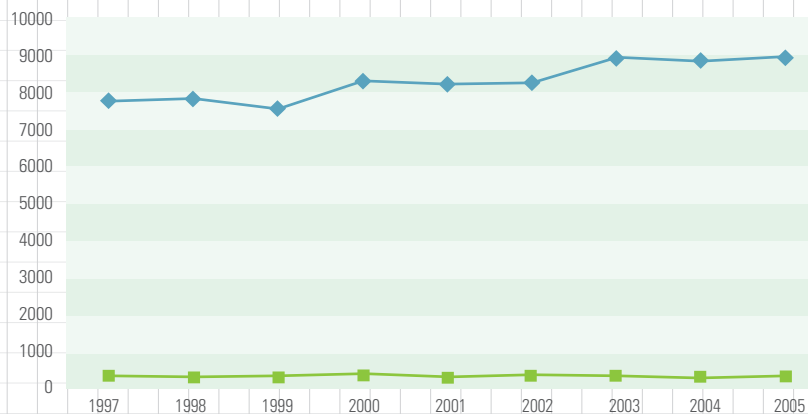
¹¹² Source: SPF Justice.

¹¹³ SPF Justice, chiffres obtenus sur demande 2005 (compilation SEIN). Pour une partie des condamnés, le sexe n'est pas repris. Ces chiffres concernent uniquement les condamnés dont le sexe est connu.

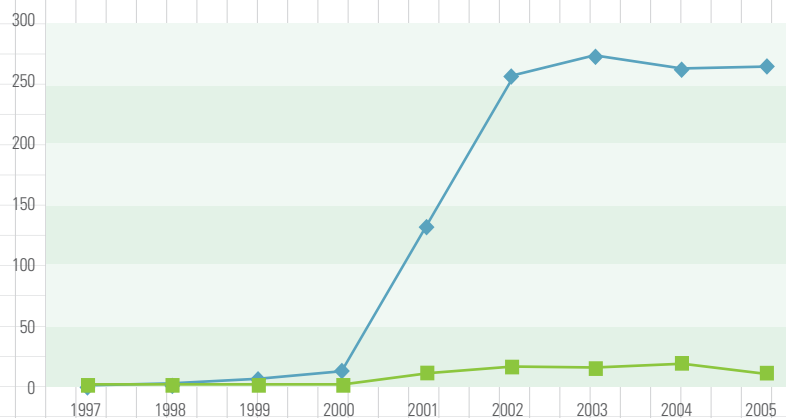


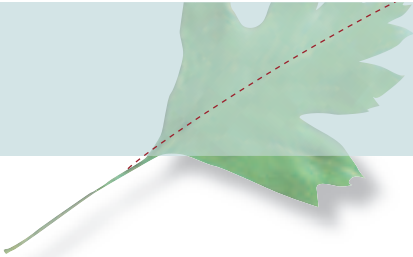
GRAPHIQUE 62:
Nombre de personnes
dans les prisons, par
sexe¹¹⁴

—◆— Hommes
—■— Femmes



GRAPHIQUE 63:
Nombre de personnes
sous surveillance
électronique, par
sexe¹¹⁴





Les hommes condamnés sont nettement plus nombreux que les femmes. En 2002, 99.595 hommes ont été condamnés, pour 20.928 femmes au cours de cette même année. Le nombre de condamnés varie au fil du temps, mais la tendance est à la hausse, à la fois chez les hommes et les femmes. Pendant l'année 'record' 2001, le nombre d'hommes condamnés a augmenté de 17,7 % par rapport à 1994 ; le nombre de femmes condamnées de 15,0 %. (*graphique 61, tableau 60*)



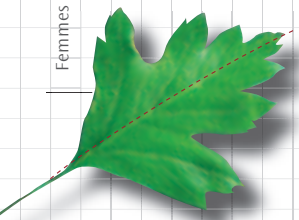
En 2005, il y avait 8.939 hommes et 391 femmes en prison. (*graphique 62, tableau 61*)

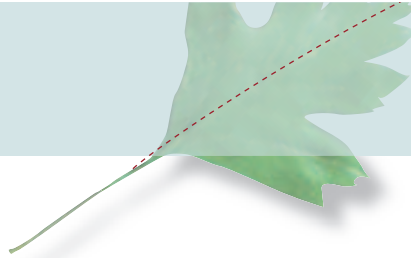


TABLEAU 61:

Évolution du nombre de femmes et d'hommes dans les prisons et sous surveillance électronique, 1997-2005 ¹¹⁵

	Prison		Surveillance électronique	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1997	378	7.778	0	0
1998	315	7.861	0	2
1999	342	7.547	1	6
2000	358	8.330	1	13
2001	345	8.199	12	130
2002	357	8.248	17	254
2003	395	8.913	14	270
2004	388	8.861	19	260
2005	391	8.939	12	263





12

Violence et criminalité

¹¹⁵ Source: *SPF Justice*
(*compilation SEIN*).



Index

accident	131-132
allochtones	23
avortement	140-141
BMI	129-130
célibataires	14-17; 72; 75
chômeurs/chômeuses	30-32; 74-75
combinaison vie familiale - vie professionnelle	95-103
congé éducation	82-83
conjoint aidant/conjointe aidante	55; 57
consommation d'alcool	132-133
consommation de drogues	134-135; 144-145
consommation du tabac	134-135
contraception	136-137
crédit-temps	96-97; 99
débutants/débutantes	60-61
dépression	126-127
diplomatie	121-122
écart salarial	64-67
entrepreneurs/entrepreneuses	53-61
espérance de vie	9; 11-12
exercice physique	128-129

famille	14-17; 97
femmes au foyer	31; 33
fonctionnaires	30-31; 65-67; 98-101; 118-119
formation	80-83
formation permanente	80-83
fracture numérique	86-89
indépendants/indépendantes	30; 53-61
informatique	86-89
internet	86-89
interruption de carrière	97-101
lois de quota	107
M.S.T.	138-139
marché du travail	27-51; 65-67; 74-75
migration	19-25
niveau d'instruction	78-79; 81
parents isolés	14-17; 72; 75
parlement	106-107
pauvreté	71-75
pensions	68-69
personnel académique	90-94
plafond de verre	43-45



population active	13; 29-31
prise de décision	105-122
prisonnier/prisonnières	150-153
représentation politique	106-113
revenu	63-69
revenu d'intégration sociale	72-73; 75
santé	123-147
ségrégation horizontale	34-43; 56-59; 67; 92-93
ségrégation verticale	43-45; 67; 93-94
sexualité	136-139; 144-145
sida	146-147
taux d'emploi	31-32
taux d'activité	31-33
taux de chômage	31-32
taux de dépendance	12-13
taux de féminisation	34-43
travail à temps partiel	46-49; 65; 67; 96-103
tribunaux	114-115
troubles du sommeil	126-127
usager	134-135; 144-145
vieillesse	11
VIH	142-145
violence	149-153

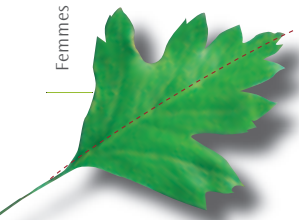


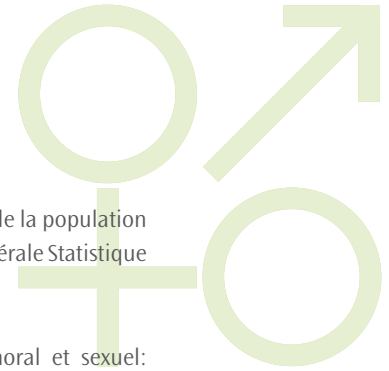
Bibliographie



Bibliographie

- Bauwens, E., G. Geenens, P. Lusyne, V. Truwant et K. Van den Bosch (2005). 'EU-SILC: een nieuw Europees instrument ter ondersteuning van de strijd tegen armoede', dans: J. Vranken, K. De Boyser et D. Dierckx (réd.), Armoede en Sociale Uitsluiting Jaarboek 2005, Leuven/Voorburg: Acco.
- Bayingana, K., S. Drieskens et J. Tafforeau (2002). La dépression. État des connaissances et données disponibles pour le développement d'une politique de santé en Belgique, Rapports IPH/EPI n° 2002-011, Bruxelles: ISSP.
- Booghman, M. et al. (2005). 'Kwaliteit van het werk in Europees perspectief. Tien dimensies in één dataset', Over. Werk: tijdschrift van het steunpunt WAV (2-3), pp. 79-86.
- Bruynooghe, R., S. Noelanders et S. Opdebeeck (1998). Geweld ondervinden, gebruiken en voorkomen, Rapport au ministre de l'Emploi, du Travail et de l'Égalité des chances, Diepenbeek: SEIN/UHasselt.
- Claeys, L. et S. Spee (2005). Een virtuele illusie of reële kansen? Gender in de netwerkmaatschappij, Anvers: Steunpunt Gelijkekansenbeleid.
- Coene, G. (2005). 'Vrouwen slaan hun vleugels uit? Een inleiding op het thema gender en migratie', dans: M. Demoor, K. Heene et G. Reymanants (réd.), Verslagen van het Centrum voor Genderstudies–UGent, n° 14, Gand: Academia Press.
- Commission nationale d'évaluation de la loi relative à l'interruption de grossesse (2002). Rapport au Parlement (1er janvier 2002 – 31 décembre 2003), Bruxelles: Sénat.

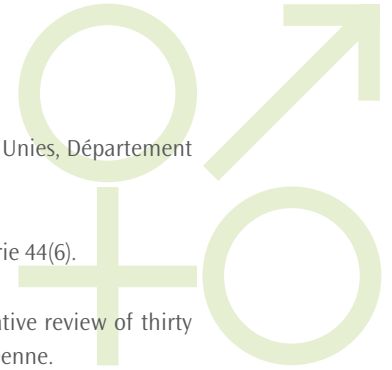




- De Groote, P. et V. Truwant (2003). Demografie & Samenleving, Leuven: Universitaire Pers.
- Deboosere, P., R. Lesthaeghe, J. Surkyn, P.M. Boulanger et A. Lambert (1997). Recensement général de la population et des logements, Monographie n° 4: 'Ménages et familles', Bruxelles: SPF Économie, Direction générale Statistique et Information économique.
- Garcia, A., C. Hue, S. Opdebeeck et J. Van Looy (2003). Violence au travail, harcèlement moral et sexuel: caractéristiques et conséquences sur les travailleurs féminins et masculins, Bruxelles: SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.
- Glorieux, I., J. Minnen et J. Vandeweyer, J. (2005). De tijd staat niet stil. Veranderingen in de tijdsbesteding van Vlamingen tussen 1999 en 2004, Bruxelles: Groupe d'enquête TOR (VUB).
- Glorieux, I. et J. Vandeweyer (2002). C'est du Belge ... l'emploi du temps en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles, Bruxelles: Institut national de statistique.
- Glorieux, I. et J. Vandeweyer (2002). 24 heures à la belge, Bruxelles: Institut national de statistique.
- Goffin, I., T. Mertens et M. Van Haegendoren (2003). DIANE – Entrepreneuriat en Belgique: Faits et chiffres, Diepenbeek: SEIN/UHasselt.



- Goyvaerts, K. en collaboration avec N. Steegmans, A. Dewaele et I. Lodewyckx (2003). 'Toegang tot statistische gegevens gebundeld – Statistiekengids', dans: M. Michielsens, J. Breda, M. Van Haegendoren et J. Vranken, Jaarboek I Steunpunt Gelijkekansenbeleid, Anvers: Garant.
- Hedman, B., F. Perucci et P. Sundström (1996). Engendering Statistics – A Tool for Change, Stockholm: Statistics Sweden.
- Hondeghem, A., S. Scheepers, A. Decat et P. Facon (2004). Studie naar de gelijkheid van mannen en vrouwen in het federaal openbaar ambt: executive summary & recommendations, Leuven: Instituut voor de Overheid.
- Kolk, A.M.M. (2002). 'Gender et somatisation', Tijdschrift voor psychiatrie 44(6), pp. 389-396.
- Manshoven, J., I. Goffin, T. Kuppens et M. Van Haegendoren (2004). Diane: self-employment from a gender perspective. Comparison between Belgium, Germany, Greece, Italy, Spain, Sweden, the Netherlands and the United Kingdom, Diepenbeek: SEIN/UHasselt.
- Meier, P. (2003). De hervorming van de kieswet, de nieuwe quota en de m/v verhoudingen na de verkiezingen van mei 2003, Document pour le workshop 'De rekrutering, selectie en verkiezing van de politieke elite in Nederland en België', Politicologenetmaal 22 et 23 mai 2003, Dordrecht.
- Meulders, D. et S. O'Dorchai (2006). 'The gender pay gap in Belgium', Rapport non publié.



- Nations Unies (2005). Rapport Objectifs du Millénaire pour le développement, New York: Nations Unies, Département de l'information publique.
- Nicolai, N.J. et Th.J. Heeren (2002). 'Genderspecificiteit in de psychiatrie', Tijdschrift voor psychiatrie 44(6).
- Plantenga, J. et C. Remery (2003). The gender pay gap. Origins and policy responses. A comparative review of thirty European countries. The co-ordinators' synthesis report for the Equality Unit, Commission européenne.
- Politique scientifique fédérale (2005). Rapport belge en matière de science, technologie et innovation (BRISTI) – 2004, Bruxelles: Politique scientifique fédérale.
- Ruytjens, K. (2004). Abortus in België. 2002 – 2003. Een analyse van de gegevens, Leuven: CRZ.
- Steegmans, N., E. Valgaeren et M. Van Haegendoren (2001). Mannen en vrouwen op de drempel van de 21ste eeuw. Gebruikershandboek genderstatistieken, Diepenbeek: SEIN/UHasselt.
- Steegmans, N., M. Van Aerschot, E. Valgaeren et T. Mertens (2002). Gelijke kansenindicatoren in Vlaanderen, Anvers: Steunpunt Gelijkekansenbeleid.
- Van Aerschot, M. (2004). De combinatie van levenssferen doorheen de levensloop. Literatuurstudie, Diepenbeek: Steunpunt Gelijkekansenbeleid (UHasselt/UA).



- Vloeberghs, E. (2005). 'Hommes, femmes et Interne', Info Flash (60) (SPF Économie, Direction générale Statistique).
- Weber, M. (1920). *Wirtschaft und Gesellschaft. Grundriss der verstehende Soziologie*, Tübingen: Mohr.
- Ysebaert, C. (2005). *Mémento politique/Politicographe*, Zaventem: Kluwer Editorial (idem pour 1991, 1992, 1998, 1999, 2003 et 2004).

Sites web consultés

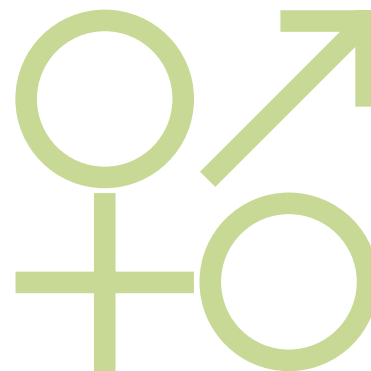




Sites web consultés

- ADA
www.ada-online.be
- Chambre belge des représentants
www.lachambre.be
- Sénat de Belgique
www.senat.be
- Centrum voor Relatievorming en Zwangerschapsproblemen
www.crz.be
- Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA)
www.belgium.be/cgra
- Enquête sur les forces de travail (EFT)
www.statbel.fgov.be/lfs
- Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile
www.fedasil.be
- Politique scientifique fédérale
www.belspo.be
- Portail fédéral des autorités belges
www.belgium.be
- SPF Affaires étrangères
www.diplomatie.be

- SPF Économie, Direction générale Statistique et Information économique (anciennement INS)
www.statbel.fgov.be
- SPF Justice
www.just.fgov.be
- SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF ETCS)
www.meta.fgov.be
- Enquête de santé
www.iph.fgov.be/epidemio/epifr/index4.htm
- Site Web d'information sur l'hémophilie
www.haemophilia.be
- Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
www.iefh.fgov.be
- Conseil national du travail (CNT)
www.cnt.be
- Banque nationale de Belgique (BNB)
www.bnb.be
- CPAS Anvers
www.ocmw.Antwerpen.be
- Étude Panel des Ménages belges (PSBH)
www.psbh.be

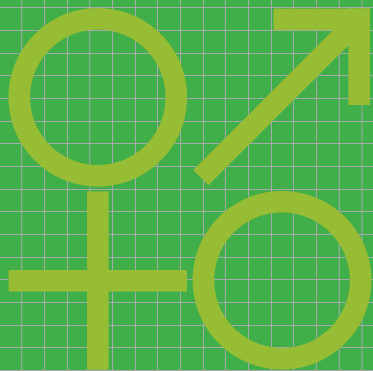




- Pinakes
www.pinakes.be
- SPP Intégration sociale
www.mi-is.be
- Portail du pouvoir judiciaire de Belgique
www.juridat.be
- Province d'Anvers
www.provant.be
- Province de Hainaut
www.hainaut.be
- Province du Limbourg
www.Limburg.be
- Province de Liège
www.prov-liege.be
- Province de Luxembourg
www.province.luxembourg.be
- Province de Namur
www.province.namur.be
- Province de Flandre orientale
www.oost-vlaanderen.be
- Province du Brabant flamand
www.vl-brabant.be

- Province du Brabant wallon
www.brabantwallon.be
- Province de Flandre occidentale
www.west-vlaanderen.be
- Office national de l'emploi (ONEM)
www.onem.be
- Office national des pensions (ONP)
www.rvponp.fgov.be
- Office national de sécurité sociale (ONSS)
www.onss.be
- Institut national des assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI)
www.inasti.be
- SEIN
www.uhasselt.be/sein
- Statistics on Income and Living Conditions
www.statbel.fgov.be/silc
- Institut scientifique de santé publique (ISSP), section épidémiologie
www.iph.fgov.be/epidemio
- Unité femmes & sciences, direction générale Recherche, Commission européenne
http://europa.eu.int/comm/research/science-society/women/wssi/index_en.html





Femmes et hommes en Belgique



INSTITUT
POUR L'ÉGALITÉ
DES FEMMES
ET DES HOMMES